Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

# PLAN FORESTIER NATIONAL
# PFN - NIGER 2012 – 2021

**Version finale**

**Mars 2012**

**Bureau d'Etudes en Ingénierie pour l'Environnement**

# TABLE DES MATIERES

**SIGLES ET ABREVIATIONS** ..... iii
**PREFACE** ..... vi
**RESUME** ..... vii
**METHODOLOGIE** ..... 1
**1. CONTEXTE GENERAL** ..... 3
1.1. Contexte national du développement forestier ..... 3
1.1.1. Evolution de la politique forestière nationale ..... 3
1.1.2. Analyse du cadre stratégique au Niger ..... 3
1.1.3. Diagnostic du secteur forestier ..... 3
1.1.4. Cadre institutionnel et juridique ..... 11
1.1.5. Contexte politique et décentralisation ..... 13
1.1.6. Principales insuffisances et contraintes du secteur forestier ..... 14
1.2. Contexte international et régional ..... 16
1.2.1. Evolution climatique régionale et son influence sur les forêts ..... 16
1.2.2. Contexte stratégique et politique international et régional ..... 16
**2. JUSTIFICATION DU PFN** ..... 18
2.1. Défis et enjeux du développement forestier ..... 18
2.2. Projets existants et leurs liens avec le PFN ..... 18
2.2.1. Projets en cours ..... 18
2.2.2. Projets en instruction ..... 20
2.2.3. Projets soumis à la recherche de financement ..... 21
**3. Le PFN** ..... 22
3.1. Principes, enjeux et orientations stratégiques du PFN ..... 22
3.1.1. Principes ..... 22
3.1.2. Enjeux ..... 22
3.1.3. Orientations stratégiques ..... 23
3.2. Objectif du PFN ..... 23
3.3. Résultats attendus ..... 23
3.4. Composantes majeures du PFN ..... 24
3.4.1. Composante 1 : Sauvegarde et sécurisation des forêts classées, parcs et réserves ..... 24
3.4.2. Composante 2 : Aménagement et valorisation des ressources productives ..... 25
3.4.3. Composante 3 : Conservation des sols et lutte contre l'érosion ..... 25
3.4.4. Composante 4 : Préservation et valorisation de la biodiversité des milieux naturels ..... 25
3.4.5. Composante 5 : Promotion et développement de la foresterie urbaine et périurbaine ..... 26
3.4.6. Composante 6 : Renforcement des capacités nationales ..... 26
3.4.7. Composante 7 : Recherche forestière ..... 26
**4. ACTIONS PRIORITAIRES DU PFN** ..... 30
4.1 Actions Eco-régionales ..... 30
4.1.1. Actions d'aménagement forestier ..... 30
4.1.2. Actions de réhabilitation écologique ..... 31
4.1.3. Actions de valorisation de Produits forestiers non ligneux ..... 32
4.2 Actions Nationales et transversales ..... 33
4.2.1. Production des plants ..... 33
4.2.2. Plantation ..... 33
4.2.3. Aménagement des forêts ..... 33
4.2.4. Restauration des terres dégradées ..... 33
4.2.5. Renforcement des capacités ..... 34
4.2.6. Communication ..... 34
4.2.7. Recherche forestière ..... 34
4.2.8. Elaboration de cadre de gestion environnemental et social ..... 34
**5. ANALYSE DU PFN** ..... 34
5.1. Dimension économique du PFN ..... 34
5.2. Modalité de mobilisation des ressources financières ..... 36
5.3. Analyse technique ..... 37

5.4. Analyse institutionnelle et juridique ..... 38
5.5. Analyse sociale ..... 38
5.6. Analyse environnementale ..... 39

**6. EVALUATION FINANCIERE DU PFN ..... 40**

**7. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ..... 42**

7.1. Diversification des productions forestières et extension de la gestion décentralisée des ressources forestières ..... 42
7.2. Promotion et encouragement de partenariat ..... 43
7.3. Réduction de la part du bois dans la satisfaction des besoins énergétiques des populations ..... 43
7.4. Préservation de la diversité biologique ..... 43
7.5. Restauration des sites dégradés ..... 44
7.6. Renforcement des capacités d'intervention des différents acteurs ..... 44

**8. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE ..... 45**

8.1. Communautés rurales ..... 45
8.2. Institutions publiques et parapubliques ..... 45
8.4. Partenaires au Développement ..... 46
8.5. Opérateurs privés ..... 46

**9. MECANISME DE FINANCEMENT ..... 47**

**10. MECANISME DE PILOTAGE ET DE SUIVI-EVALUATION ..... 48**

**11. CONDITIONS DE SUCCES ET RISQUES ..... 48**

11.1. Conditions de succès ..... 48
11.2. Principaux risques ..... 50

**DOCUMENTS CONSULTES ..... 51**

**ANNEXES ..... 53**

Annexe n°1 : Situation des forêts au Niger ..... i
Annexe n°2 : Cadre logique axée sur les résultats des programmes de la SDR ..... xix
Annexe n°3 : Autres textes législatifs et règlementaires ..... xxviii
Annexe n°4 : Termes de référence ..... xxxii

**Liste des Tableaux :**

*Tableau n°1* : Contribution du PFN aux OMD ..... 16
*Tableau n°2* : Cadre logique du PFN ..... 23
*Tableau n°3* : Composantes, programmes majeurs, actions, outils de planification et liens avec la SDR ..... 27
*Tableau n°4* : Superficie (ha) aménageable par formation forestière et par région ..... 31
*Tableau n°5* : Actions de réhabilitation écologique par région ..... 32
*Tableau n°6* : Répartition des coûts par composante et par programme du PFN ..... 40
*Tableau n°7* : Perspective budgétaire du PFN ..... 41

**Liste des figures :**

*Figure n°1* : Reboisement effectué de 1985 à 2009 au niveau national ..... 5
*Figure n°2* : Bilan entre l'offre et la demande en bois-énergie ..... 10
*Figure n°3* : Evolution de la valeur monétaire (milliard Fcfa) de bois-énergie de 1990 à 2020 ..... 35

**Liste des encadrés :**

*Encadré n°1* : Bilan de mise en œuvre de certaines actions forestières ..... 7
*Encadré n°2* : Liste des institutions du secteur forestier ..... 11
*Encadré n°3* : Quelques textes législatifs et règlementaires nationaux sur le secteur forestier et leur portée ..... 12
*Encadré n°4* : Principales insuffisances et contraintes générales ..... 14
*Encadré n°5* : Principales insuffisances et contraintes éco-régionales ..... 15

# SIGLES ET ABREVIATIONS

| | | |
|---|---|---|
| ABN | : | Autorité du Bassin du Niger |
| ACMAD | : | Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement |
| AFD | : | Agence Française de Développement |
| AGRHYMET | : | Centre Régional Agro-Hydro-Météorologique |
| ANEB | : | Association Nationale des Exploitants de Bois |
| ANGA | : | Association Nationale des Professionnels de Gomme Arabique |
| ASI | : | Société Achat Service International |
| ATPN | : | Association des Tradipraticiens du Niger |
| BAD | : | Banque Africaine pour le Développement |
| BADEA | : | Banque Arabe pour le Développement des Etats Africains |
| BEEEI | : | Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact |
| BID | : | Banque Islamique pour le Développement |
| BM | : | Banque Mondiale |
| BOAD | : | Banque Ouest Africaine pour le Développement |
| CCNUCC | : | Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| CDMT | : | Cadre des Dépenses à Moyen Terme |
| CEDEAO | : | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CES/DRS | : | Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols |
| CILSS | : | Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel |
| CMNNC | : | Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération |
| CNEDD | : | Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable |
| CNRA | : | Conseil National de la Recherche Agronomique |
| CNSEE | : | Centre National de Suivi Ecologique et Environnemental |
| CNSF | : | Centre National des Semences Forestières |
| CNUDB | : | Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique |
| CNULCD | : | Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification |
| COGERAT | : | Projet de Cogestion des Ressources de l'Air et du Ténéré |
| CSIN - GDT | : | Cadre Stratégique d'Investissement du Niger en matière de Gestion Durable des Terres |
| CTFT | : | Centre Technique Forestier Tropical |
| DGE/EF | : | Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts |
| DRE/LCD | : | Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la désertification |
| FAO | : | Food and Agriculture Organization |
| FCFA | : | Franc CFA |
| FED | : | Fond Européen de Développement |
| FEM | : | Fonds pour l'Environnement Mondial |
| FFEM | : | Fonds Français pour l'Environnement Mondial |
| FIDA | : | Fond International pour le Développement Agricole |
| FNE | : | Fonds National de l'Environnement |
| GAR | : | Gestion Axée sur les Résultats |
| GDT | : | Gestion Durable des Terres |
| GIEC | : | Groupe Intergouvernemental d'Experts sur les Changements Climatiques |
| GRN | : | Gestion des Ressources Naturelles |
| GTZ | : | Coopération Technique Allemande |
| ICRISAT | : | Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides |
| IGNN | : | Institut Géographique National du Niger |
| INRAN | : | Institut National de Recherche Agronomique du Niger |
| INS | : | Institut National de la Statistique |
| IPDR | : | Institut Pratique de Développement Rural |
| IPH | | Indice de Pauvreté Humaine |
| IRDAR | : | Initiatives pour la Réhabilitation du Développement Agricole et Rural |
| IRSH | : | Institut de Recherche en Sciences Humaines |
| JICA | : | Coopération Japonaise |

| | | |
|---|---|---|
| MDP | : | Mécanisme de Développement Propre |
| ME/LCD | : | Ministère de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification |
| MEF | : | Ministère de l'économie et des finances |
| MRA | : | Ministère des Ressources Animales |
| NEPAD | : | *New Partnership for Africa's Development* (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) |
| OCI | : | Organisation de la Conférence Islamique |
| OMD | : | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OMS | : | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONG | : | Organisation Non Gouvernementale |
| ORSTOM | : | Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre Mer |
| OS | : | Objectif Spécifique |
| PAC II | : | Programme d'Actions Communautaires phase II |
| PAFN | : | Projet d'Aménagement des forêts naturelles |
| PAFT | : | Plan d'Action Forestier Tropical |
| PAFT | : | Plan d'Action Forestier Tropical |
| PAMF | : | Plan d'Aménagement de Massif Forestier |
| PAMT | : | Plan d'Action à Moyen Terme pour l'environnement et la lutte contre la désertification |
| PANA | : | Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques |
| PANGIRE | : | Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| PAN-LCD/GRN | : | Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles |
| PAPST | : | Projet d'Appui au Programme Sectoriel des Transports |
| PDDAA | : | Programme Détaillée de Développement de l'Agriculture en Afrique |
| PE II - ED | : | Projet Energie II - Energie Domestique |
| PED | : | Projet Energie Domestique |
| PER | : | Programme Economique Régional |
| PFN | : | Plan d'action Forestier National |
| PFNL | : | Produits Forestiers Non Ligneux |
| PGIE | : | Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes Niger - Nigéria |
| PGRN | : | Projet de Gestion des Ressources Naturelles |
| PIB | : | Produit Intérieur Brut |
| PLCE | : | Programme de Lutte Contre l'Ensablement |
| PLECO | : | Projet de Lutte Contre l'Ensablement dans les cuvettes oasiennes |
| PNAE | : | Plan national d'action pour l'environnement |
| PNEDD | : | Programme National de l'Environnement pour un Développement Durable |
| PNIA-P | : | Programme National d'Investissement Agricole Prioritaire |
| PNUD | : | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUE | : | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| PPILDA | : | Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié |
| PTF | : | Partenaires Techniques Financiers |
| PUSF | : | Projet Planification et Utilisations des Sols et Forêts |
| PVGF | : | Plan Villageois de Gestion Forestière |
| REDD | : | Réduction des Emissions dus à la Déforestation et à la Dégradation |
| SAF | : | Schéma d'Aménagement Foncier |
| SDA | : | Schéma Directeur d'Approvisionnement en bois-énergie |
| SDR | : | Stratégie de développement rural |
| SDRP | : | Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté |
| SED | : | Stratégie Energie Domestique |
| SIG | : | Système d'Information Géographique |
| SNMT | : | Stratégie Nationale de Médecine Traditionnelle |
| SNPA/DB | : | Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Diversité Biologique |
| SNU | : | Système des Nations Unies |

| | | |
|---|---|---|
| SRP | : | Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| TDR | : | Termes de Référence |
| TSE | : | Taxes pour les Services Environnementaux |
| UAM | : | Université Abdou Moumouni de Niamey |
| UE | : | Union Européenne |
| UEMOA | : | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UICN | : | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| UNCCD | : | United Nations Convention to Combat Désertification |
| UNFCCC | : | United Nations Framework Convention on Climate Change |
| WWF | : | Fond Mondial pour la Nature |
| 3N | : | Les Nigériens Nourrissent les Nigériens |

# PREFACE

Pays sahélien et totalement enclavé, le Niger possède une économie essentiellement basée sur le secteur primaire et dont les activités rurales productives sont mises à rudes épreuves depuis des décennies par les sécheresses récurrentes, la dégradation des terres et la désertification.

Cependant, malgré leur potentiel limité, de par les multiples services qu'elles offrent aux nombreuses communautés, les ressources forestières du pays continuent de jouer un rôle important dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et constituant encore la principale source d'énergie pour plus de 90% des ménages nigériens dégageant une valeur monétaire d'environ 105 milliards de FCFA.

Aussi, afin de renforcer la place qu'occupe le secteur forestier aux plans écologique et socio-économique, notre pays a entrepris depuis en 1991 avec l'appui de la FAO, d'élaborer un programme sectoriel de développement forestier. C'est dans cette optique que les autorités nigériennes, en adhérant à l'initiative, ont inscrit l'élaboration du premier Plan Forestier National (PFN-Niger) dans la loi 2004-040 du 8 juin 2004 fixant le régime forestier.

De façon globale, le PFN-Niger vise à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières afin de répondre aux besoins locaux et nationaux, à travers le renforcement du partenariat en matière de gestion, de protection et de remise en état des ressources et des terres forestières.

De ce fait, loin d'être un exercice de plus, le processus du Plan Forestier National vise à traduire au plan opérationnel, pour la période 2012-2021, les orientations, axes stratégiques et programmes de la Stratégie du Développement Rural (SDR) en matière du développement forestier. Naturellement, le PFN cadre parfaitement avec les objectifs de la Stratégie du Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) et participe également à l'atteinte des objectifs de l'Initiative 3N les «Nigériens Nourrissent les Nigériens» du Président de la République qui veut que nos systèmes de production agro-sylvo-pastoraux transcendent ces aléas.

Le présent document, bâti autour de la SDR, tout en étant un document de plaidoyer et de mobilisation des ressources, constitue pour mon Pays le cadre de référence pour la mise en œuvre des actions de gestion forestière pour les dix prochaines années.

Aussi, voudrais-je fonder l'espoir que tous nos partenaires au développement notamment la FAO, poursuivront avec nous les efforts déjà entamés en partenariat fécond et durable pour la mise en œuvre de cet important, ambitieux et réaliste outil de développement forestier pour le Niger.

**M. ISSOUFOU ISSAKA**

**Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement**

# RESUME

Le Niger s'étend sur 1.267.000 km², dans l'une des régions les plus ensoleillées et les plus chaudes du globe. Sa population, estimée à 15.730.754 habitants en 2011, se répartit en population urbaine (21%) et population rurale (79%). D'après les projections, la population urbaine atteindrait les 30 % en l'an 2020.

L'économie du Niger est essentiellement basée sur le secteur primaire notamment le secteur rural. Pour ce secteur, les activités productives sont mises à rudes épreuves par les sécheresses récurrentes, la désertification, les aléas climatiques, la pression démographique et le niveau élevé de la pauvreté des populations. Ces phénomènes, tout en accentuant l'aridité du climat, accélèrent la dégradation des ressources naturelles en général et forestières en particulier.

Cependant, malgré le potentiel limité, les ressources forestières du pays jouent un rôle stratégique pour les populations qui en tirent un complément alimentaire, des médicaments, du fourrage pour le cheptel ainsi que des revenus monétaires. En outre, la biomasse ligneuse constitue encore la principale source d'énergie pour plus de 90% des ménages dégageant une valeur monétaire annuelle de plus de 105 milliards de FCFA.

C'est dans le but de renforcer la place qu'occupe le secteur forestier aux plans écologique, social et économique, que le Niger avait entrepris depuis 1991, avec l'appui de la FAO, l'élaboration du programme Forestier National (PFN) et conformément à l'accord de partenariat établi entre le Niger et le Mécanisme pour les PFN, un état des lieux du sous secteur forêt a été fait.

Dans le cadre de cet état des lieux, il est ressorti que le Niger n'a jamais fait d'inventaire forestier national et que les estimations des superficies en ressources forestières son faites sur la base des inventaires localisés ou à partir des études sur les massifs forestiers. Le travail a permis de capitaliser les expériences acquises par la mise en œuvre de certains projet tels que le Projet Énergie II - Énergie Domestique (1989 à 1998), le Projet Énergie Domestique (2000 à 2003), le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelle (1999 à 2006), et l'INRAN (2003 à 2005) notamment dans la catégorisation des différentes formations forestières du Niger en fonction des conditions climatiques et géomorphologiques dans lesquelles elles évoluent : formations forestières des plateaux, forêts de bas-fonds inondables, formations forestières des plaines sableuses, parcs agroforestiers, forêts galeries, plantations artificielles. Enfin, le diagnostic a permis également de faire le bilan de mise en œuvre des actions forestières en matière de productions des plants forestiers, reboisement, aménagement et gestion des formations forestières, protection des écosystèmes et recherche forestière ainsi que la caractérisation des modes d'utilisation des forêts et des arbres.

En somme, cette analyse du contexte technique et socioéconomique révèle à quel point l'espace forestier est, et quel que soit l'usage qui en est fait, un enjeu économique et social majeur. Ces pressions énormes, voire incompressibles qui s'exercent sur les écosystèmes forestiers sont très perceptibles et mettent en évidence, d'une manière générale, des insuffisances et contraintes d'ordre techniques, sociales, économiques et financières la compréhension de plusieurs défis à relever pour répondre aux problèmes de dégradation continue du potentiel forestier notamment les effets des changements climatiques, la Gestion Durable des terres, la recherche d'un équilibre entre la préservation des ressources et la satisfaction durable des besoins des populations et la décentralisation.

L'existence au Niger d'un certain nombre d'opportunités notamment les expériences en matière d'agrément forestier et la complémentarité entre les différentes régions du pays en ce qui concerne la mise en œuvre des approches, devrait faciliter l'établissement d'une feuille de route pour une gestion durable des forêts.

Face aux défis à relever, à l'urgence que commande la situation au niveau de certains écosystèmes et la nécessité de réagir rapidement, la vision du PFN, **à l'horizon 2021**, est de renforcer la position de la foresterie dans le développement rural, par une implication

effective de tous les acteurs dans la gestion des forêts selon une approche qui conserve l'équilibre des écosystèmes et respecte les fonctions écologique, sociale et économique des forêts. Pour ce faire, le PFN doit induire une augmentation du taux de couverture forestière **d'au moins 15%** tout en conservant la biodiversité afin de satisfaire les besoins des populations et de contribuer à réduire leur pauvreté.

Ainsi, la feuille de route définie dans le cadre du PFN a entre autres résultats (i) la préservation et la sécurisation de 600.000 ha de forêts classées, aires protégées et gommeraies pour la conservation de la diversité biologique, (ii) l'a mise sous aménagement de 200.000 ha supplémentaires et le suivi de 990.000 ha déjà sous aménagement de forêts naturelles, (iii) le développement de cinq (5) filières de PFNL, (iv) la récupération de 270.000 ha de terres dégradées, (v) le développement de la recherche pour une adaptation du secteur forestier aux changements climatiques.

Pour la réalisation de cette vision, les composantes suivantes sont retenues : (i) Sauvegarde et sécurisation du patrimoine forestier naturel, (ii) Aménagement et valorisation des ressources productives, (iii) Conservation des sols et lutte contre l'érosion, (iv) Préservation et valorisation de la biodiversité des milieux naturels, (v) Promotion et développement de la foresterie urbaine et périurbaine, (vi) Renforcement des capacités nationales et vii) Recherche forestière.

Le **coût global** de mise en œuvre du PFN est de Trois Cent quatre-vingt-six milliards Cinq Cent quatre-vingt millions Sept Cent mille (**386.580.700.000**) FCFA. Ce coût sera pris en charge par les ressources internes, les ressources externes et suppose une participation engagée et active de tous les acteurs, étatiques et non-étatiques, à la gestion durable du patrimoine forestier pour le bien-être des générations présentes et futures.

Aussi, le Plan Forestier National du Niger est concrétisation des engagements nationaux et internationaux du pays en matière de développement forestier notamment la politique du gouvernement, les orientations de la SDRP, de la SDR, la Politique Environnement Commune de la CEDEAO (ECOWAS) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Sa mise en œuvre par le Gouvernement avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers constitue un challenge à relever au cours de la période 2011-2021.

Mais de la capacité du Niger à mobiliser les ressources internes en dépend l'atteinte des objectifs et de la durabilité des actions. Les ressources externes des Bailleurs de fonds bilatéraux/multilatéraux, banques régionales de développement, de l'Aide Publique au Développement (APD), y compris les fondations et ONG internationales viendront en appui. Dans les principes édictés par la Déclaration de Paris, les Bailleurs de fonds s'aligneront aux priorités nationales à travers le financement des programmes intégrés qui seront formulés. Dans ce cadre, il est également important de mettre en place des mécanismes pour mobiliser des ressources novatrices. Celles-ci peuvent être générées à partir des reformes du cadre législatif et politique, des incitations et reformes fiscales, de la rétribution des services environnementaux, des projets pour la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), de la gestion des bassins versants et de la protection de la biodiversité. La création des marchés et certification des produits et services écosystèmes, le commerce des produits des zones sèches et le tourisme en zones sèches, la production des biocarburants aux terres marginales, les pratiques minières, la coopération sud-sud, les mécanismes d'assurance, la reconversion de dettes pour la protection environnementale peuvent être aussi des ressources novatrices.

# METHODOLOGIE

## a. Rappel historique du processus PFN- Niger

Dans le but de renforcer la place qu'occupe le secteur forestier aux plans écologique, social et économique, le Niger avait entrepris **en 1991** avec l'appui de la FAO, d'élaborer un programme sectoriel de développement forestier. Quelques études ont été réalisées dont entre autres le plan de formation des agents forestiers, le bilan diagnostic du secteur forestier et des enquêtes filières. Toutefois, obligée de s'investir en plein dans les nouveaux processus de planification reposant sur les nouvelles directives de l'agenda 21 et les engagements pris par le Niger à RIO, suite au sommet de la terre en 1992, l'administration des forêts donnera priorité à sa participation active aux processus de planification stratégique ayant eu cours pendant la période, dans le but d'en capitaliser les enseignements par la suite.

**En septembre 2003**, le Gouvernement du Niger a repris l'exercice et obtenu l'agrément du Mécanisme des Programmes Forestiers Nationaux (PFN) de la FAO en vue de poursuivre le processus d'élaboration du PFN-Niger. Il s'agit pour ce financement d'établir une situation de référence actualisée des ressources forestières et réaliser des études complémentaires sur la base des travaux antérieurs.

Conformément à l'accord de partenariat établi entre le Niger et le Mécanisme pour les PFN, un « état des lieux » du sous secteur forêt a été réalisé entre 2004-2006 dans la perspective de formulation du document de PFN. Cet état des lieux a permis la réalisation :

- De huit études régionales analysant les potentialités et contraintes forestières ainsi que des axes d'actions ;
- De trois thématiques, à savoir : (i) une étude sur les aspects techniques ; (ii) une étude sur les aspects institutionnels et juridiques du sous secteur forêt ; (iii) une étude sur les aspects socioéconomiques du sous secteur.

Toutes ces études régionales et thématiques, élaborées de manière participative, ont fait l'objet de validation en atelier régionaux et nationaux. Fort de ces études, une subvention entrant dans le cadre du Partenariat entre le Niger et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, a été allouée pour l'élaboration du document de référence sur les forêts et les perspectives de développement forestier tenant lieu du Plan Forestier National (PFN-Niger).

## b. Modalités d'élaboration du PFN

Sur la base de l'état des lieux réalisé, il s'agit d'engager véritablement la phase d''élaboration du document de PFN-Niger en vue d'une part, de sa validation par les différents acteurs impliqués dans le sous-secteur forestier et d'autre part, de sa présentation à l'approbation du Gouvernement.

Dans ce processus et compte tenu de l'importance que joue la forêt dans la vie socio-économique du pays, en plus de la nomination du point focal chargé du Mécanisme PFN, il a été mis en place un comité composé de cinq membres chargé spécialement de la lecture et de l'amendement des documents provisoires élaborés.

Dans une démarche participative impliquant principalement les services techniques déconcentrés de l'État dont en chef la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts (DGE/EF) coordinatrice du mécanisme PFN, les services parapublics, les organisations de la société civile et les exploitants du bois, les documents provisoires amendés par le comité de lecture sont présentés et discutés au cours de trois ateliers éco-régionaux à Maradi, Tahoua et Niamey.

Par la suite, le document provisoire amendé est soumis au comité de lecture et à la coordination nationale du mécanisme pour l'atelier national de validation. La version reprise et validée après l'atelier est soumise à l'approbation du Gouvernement pour sa mise en œuvre.

### c. Contenu du document PFN

L'élaboration du Plan Forestier National (PFN-Niger) est une réponse aux engagements nationaux et internationaux du Niger en matière de développement forestier. Le PFN-Niger est en cohérence avec la politique du gouvernement et cadre avec les orientations de la SDRP, la SDR et les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Sa mise en œuvre par le Gouvernement avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers constitue un challenge à relever au cours de la période 2011-2020.

Le présent document est structuré en neuf (09) chapitres:

- le Chapitre 1 décrit le contexte général (international, régional et national) dans lequel s'inscrit le processus d'élaboration du PFN, le diagnostic du secteur forestier, sa place dans l'économie ainsi que le cadre juridique et institutionnel qui le sous-tend ;
- le Chapitre 2 justifie les raisons d'amplifier cette initiative pour améliorer les conditions de vie des populations en insistant sur les défis, les enjeux ainsi que les alternatives possibles ;
- le Chapitre 3 présente les objectifs, résultats attendus, principes et orientations stratégiques et les axes du PFN ;
- le Chapitre 4 définit les actions prioritaires régionales, éco-régionales, nationales et transversales ;
- le Chapitre 5 dresse une analyse détaillée du PFN tant sur le plan économique, financier, technique, institutionnel, que social et environnemental ;
- le Chapitre 6 fait l'évaluation financière du PFN en insistant sur les besoins globaux de financement, les budgets disponibles à travers les programmes et projets acquis et les financements à rechercher pour la mise en œuvre concrète de l'ensemble des activités du PFN ;
- le Chapitre 7 donne la stratégie de mise en œuvre ;
- le Chapitre 8 dresse les différents acteurs dont la mobilisation permettra la mise en œuvre souhaitée du PFN ;
- le Chapitre 9 fait le point des conditions de succès et les risques possibles.

# 1. CONTEXTE GENERAL

## 1.1. Contexte national du développement forestier

### 1.1.1. Evolution de la politique forestière nationale

Pendant la période postcoloniale, la gestion forestière était exclusivement réservée à l'Etat soit en régie, soit par vente de permis d'exploitation des productions. Cette pratique n'avait pas épargné les écosystèmes des dégradations de plus en plus accrues.

A partir des années 1980, des réflexions ont été menées en vue d'une gestion plus globale, plus intégrée des écosystèmes vers les principaux bénéficiaires notamment la rencontre de Zinder en 1982 sur la stratégie d'intervention en milieu rural et le débat de Maradi en 1984 sur la lutte contre la désertification. Au cours de ces réflexions, il a été mis en place, avec le concours des partenaires au développement, des politiques et stratégies appropriées sous forme de Plans et Programmes qui ont porté essentiellement sur la lutte contre la désertification (Plan National de Lutte contre la Désertification, PNLCD 1985, révisé en 1991), et la gestion des ressources naturelles (Programme National de Gestion des Ressources Naturelles).

L'un des faits marquants est l'avènement de la Stratégie Energie Domestique en 1989. Cette politique a permis la valorisation de l'arbre sur pied et la responsabilisation des populations rurales par rapport à la gestion de leur patrimoine forestier.

### 1.1.2. Analyse du cadre stratégique au Niger

La SRP, évaluée et révisée en 2007, donne au secteur rural un rôle central pour parvenir aux objectifs du millénaire pour le développement en 2015, étant donné qu'il représente actuellement le moteur de la croissance économique du Niger. Afin de préciser les orientations de la SRP pour le secteur Rural, une Stratégie de Développement Rural (SDR) a été élaborée et adoptée en 2003. L'objectif général de la SDR est de «réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à 2015, en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles».

A ce titre la mise en œuvre du PFN répond parfaitement avec la politique nationale en matière de gestion des ressources forestières et développement rural. De ce fait il s'intègre notamment aux objectifs de la SDR à travers le Programme 2 «Gouvernance locale des ressources naturelles», le Programme 10 «Préservation de l'environnement» et le Programme 13 «Restauration des terres et reboisement».

L'ensemble de ces documents de politique et stratégie reposent sur un accroissement significatif des rendements des productions agro-sylvo-pastorales et l'impulsion d'une dynamique nouvelle pour un développement rural durable. C'est pourquoi, le Gouvernement de la 7ème République a prôné l'initiative «3N» pour laquelle les objectifs ne pourront être pleinement atteints, sans que des actions hardies et judicieusement intégrées de préservation de l'environnement écologique, ne soient mises en œuvre. Cette politique de «3N» prévoit des interventions multiformes et rationnellement planifiées au titre de la période 2011 - 2015, tant sur le plan opérationnel, que politique, juridique et institutionnel, afin d'assurer la durabilité des bases productives agro-pastorales.

### 1.1.3. Diagnostic du secteur forestier

#### *1.1.3.1. Diagnostic technique*

*1.2.4.1.1. Etat des ressources forestières*

Jusqu'ici, le Niger n'a pas réalisé un inventaire forestier national. L'estimation des superficies en ressources forestières a été faite sur la base des inventaires localisés dans les différentes régions du pays ou à partir des études sur les massifs forestiers. Pour ce faire, les premiers travaux portant sur l'évaluation des superficies forestières ont été effectués par le Club du

Sahel (1981), avec l'appui du projet Planification et Utilisation des Sols et des Forêts (PUSF) de 1982 à 1989. Ces travaux ont évalué la superficie des ressources forestières naturelles à 16.096.400 ha qui constitue de nos jours les données les plus référencées.

En 1994, une étude de vulnérabilité des formations forestières nigériennes aux changements climatiques a estimé la superficie des forêts naturelles à 5.741.917 ha et celles des plantations à 40.984 ha. Selon l'étude sur le défrichement au Niger (République du Niger, 1997), on estime que de 1958 à 1997 la perte de superficie des forêts a été de l'ordre de 40 à 50% aux profits essentiellement de l'agriculture, des besoins énergétiques par la production de bois de feu et du développement urbain. Les forêts classées ont été fortement dégradées et plus de 50% d'entre elles ont perdu une grande partie de leur potentiel végétal.

*1.1.3.1.2. Typologie des formations forestières*

Plusieurs travaux notamment ceux du Projet Energie II – Energie Domestique (1989 à 1998), du Projet Energie Domestique (2000 à 2003), du Projet d'Aménagement des Forêts Naturelle (1999 à 2006), de l'INRAN ( 2003 à 2005) ont permis de catégoriser les différentes formations forestières du Niger en fonction des conditions climatiques et géomorphologiques dans lesquelles elles évoluent. Ainsi, on peut distinguer :

***Les formations forestières des plateaux*** : Elles sont composées des brousses tigrées et autres formations diffuses. Ces types de formations, principalement rencontrées dans l'ouest nigérien se retrouvent également dans le centre et le sud-est du pays. Composées à plus de 90% de combrétacées (*Guiera senegalensis*, *Combretum micranthum* et *Combretum nigricans*, *Combretum glutinosum*), les formations contractées des plateaux représentent le type de végétation forestière dominant au Niger.

***Les forêts de bas-fonds inondables*** : Elles sont localisées dans les dépressions à sols à texture marquée par une forte proportion d'argile relativement imperméable. Ces formations, où prédominent des espèces épineuses comme *Acacia nilotica, Acacia radiana, Acacia ehrenbergiana* se rencontrent notamment dans les régions de Zinder, Tahoua et Tillabéry. Ces formations se caractérisant aussi par leur forte densité ainsi que par leur grande capacité de régénération.

***Les formations forestières des plaines sableuses*** : Elles sont constituées de savanes sèches sahélo-soudaniennes très clairsemées dominées par les combrétacées, comme celle de Baban Rafi (Maradi), ou celle de Takiéta (Zinder). En plus des formations à combrétacées, ils s'y développent également d'importants peuplements à *Acacia raddiana*, *Acacia senegal Piliostigma reticulatum*, *Prosopis africana*, *Pourpatia birrea* et *Leptadenia pyrotechnica* particulièrement dans les régions de Zinder et Diffa.

***Les parcs agroforestiers*** : Il s'agit des paysages agraires où des arbres adultes qui sont disséminés dans les champs cultivés ou des jachères récentes. La situation de ces types de formations est certes très peu connue, mais dans certaines régions elles constituent un potentiel forestier très important. Du fait que leur développement soit intimement lié aux activités agricoles, les parcs agroforestiers se retrouvent principalement dans la bande sud du pays, à des densités variant entre 10 et 100 pieds /ha selon les espèces. Les principaux types de parcs agroforestiers rencontrés sont les doumeraies, les rôneraies, les parcs à *Acacia albida,* à *Parinari macrophylla,* à *Butyrospermum parkii* et à *Prosopis africana*.

***Les forêts galeries*** : Il s'agit des formations spécifiques qui n'ont pas fait l'objet de caractérisation ou d'étude détaillée au Niger. Ces formations résulteraient des modifications du cycle terrestre de l'eau à l'échelle du paysage (versants des rivières et des ravins) qui a des implications sur les dynamiques de croissance des formations forestières. Au Niger, on trouve principalement les forêts galeries le long du Dargol et de la Komadougou Yobé. Les espèces forestières dominantes sont : *Mitragyna inermis, Piliostigma reticulatum, Diospyros mespiliformis, Anogeissus leiocarpus, Acacia senegal, Acacia seyal, Acacia raddiana, Acacia nilotica, Balanites aegyptiaca* et *Acacia albida*

***Les Plantations forestières*** : Elles constituent l'une des plus importantes actions menées pendant et après les sécheresses des années soixante dix, pour réhabiliter et améliorer l'environnement. En effet, les premiers projets forestiers ont surtout privilégié le développement des bois de villages, les ceintures vertes et l'enrichissement des terres de cultures. Les espèces les plus utilisées sont *Acacia senegal*, *Azadiracta indica*, *Prosopis sp*, *Eucalyptus sp*, *Cassia sp* etc.

***Les formations forestières spécifiques*** : Elles sont constituées de palmeraies (rôneraie de Gaya, Palmeraie du Goulbi Kaba et du Kawar etc.) et de gommeraies principalement dans les régions de Diffa, de Maradi, Tillabéry et de Zinder.

*1.1.3.1.3. Bilan de mise en œuvre des actions forestières*

***Productions des plants forestiers*** : Depuis le débat national de la lutte contre la désertification, tenu en Mai 1984 à Maradi, le rythme de la production annuelle des plants s'est accrue. De moins de deux (2) millions en 1984, la production a dépassé huit (8) millions en 1991. Entre 2000 et 2002, la production s'est doublée atteignant ainsi 14.000.000 de plants grâce au Programme Gommier, financé par l'Etat. A partir de 2003, la production des plants a baissé considérablement passant à 6.500.000 plants en 2009.

***Reboisement*** : Il concerne essentiellement les plantations en bloc (bois de village, Sahel vert, fête de l'arbre, etc.) et les plantations linéaires (brise-vent, haies-vives, plantation d'alignement, etc.). La figure n°2 donne l'évolution des superficies (ha) des plantations réalisées au niveau national de 1984 à 2009.

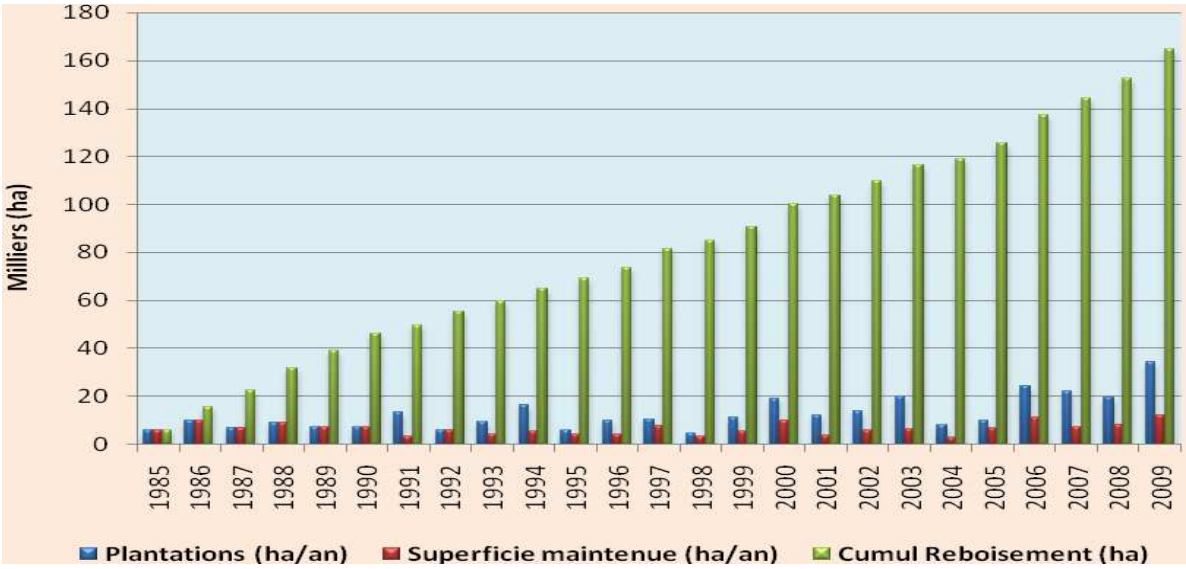


***Figure n°1*** : Reboisement effectué de 1985 à 2009 au niveau national

La superficie plantée de 1985 à 2009 s'élève à environ 315.806 ha soit une moyenne annuelle de 12.632 ha (Rapport MH/E, 2010).

***Aménagements forestiers*** : L'aménagement des formations forestières a été initié au cours des années 1980 au niveau des massifs forestiers et des forêts villageoises.

La reforme opérée en 1992 avec l'adoption de l'ordonnance 92-037 du 21 Août 1992 portant organisation de la commercialisation et le transport du bois et la fiscalité qui lui est applicable a permis l'avènement des marchés ruraux de bois énergie. Le but premier poursuivi à travers cette reforme est de réduire progressivement et significativement la part de l'exploitation incontrôlée des ressources forestières.

Après plusieurs années de mise en œuvre de cette démarche, près de 300 marchés ruraux ont été mis en place. Ces marchés totalisent à eux seuls une superficie en aménagement de plus de 990.000 ha, chiffre qui représente à peine 23% des superficies totales aménageables, ce qui de facto montre la prédominance encore du système d'exploitation incontrôlée au Niger.

***Protection des écosystèmes par les mesures de CES/DRS*** : Les premières actions en matière de CES/DRS ont commencé autour des années 1960 avec les interventions du CTFT/ORSTOM dans le département de Tahoua. Les techniques les plus utilisées dans le cadre de la récupération des terres sont la confection des demi-lunes, les cordons pierreux et les banquettes. La prise en compte des connaissances paysannes, l'utilisation des compétences et bonnes volontés locales dans la réalisation des techniques de CES/DRS, les appuis à travers le Food for work et cash for work ont été d'une importance capitale dans la mobilisation des populations. De 1984 à 2009, plus de 490.000 ha de terres dégradées ont été traités globalement au niveau national.

***Protection des écosystèmes par les techniques de mise en défens*** : Les mises en défens ont été pratiquées dans les zones écologiquement très sensibles aux effets néfastes des changements et variabilité climatiques. Au cours de la période 1990 à 2002, il a été mis en défens environ 9.630 ha. L'essentiel des réalisations a été fait grâce aux appuis des partenaires techniques et financiers dont les interventions se sont poursuivies jusqu'en 2009 dans les zones à vocation pastorale.

***Protection des écosystèmes par les techniques de lutte contre les feux de brousse*** : Les feux de brousse constituent un fléau nuisible à l'Environnement de part les dégâts dévastateurs qu'ils causent sur le couvert végétal, la destruction de la faune sauvage et domestique, les réserves alimentaires et parfois la perte en vie humaine. De 2000 à 2009 plus de 1.500.000 ha ont été brûlés au niveau national. La fréquence de ces feux de brousse diminue de plus en plus avec l'installation des bandes pare-feux initiées dans le cadre de la lutte passive. Entre 2000 et 2009, il a été réalisé plus de 55.000 km de bandes pare-feu et formé plus de 4.000 brigadiers anti feu.

***Protection des écosystèmes par les techniques de fixation des dunes de sable*** : Les techniques utilisées pour fixer les dunes au Niger concernent le clayonnage mécanique à l'aide de palissades en matériaux locaux et la fixation biologique, soit par la régénération naturelle ou par la plantation d'espèces végétales pérennes adaptées aux conditions du milieu. Au titre de bilan, de 1984 à 2009, il a été réalisé plus de 34.000 ha de fixation des dunes sur l'ensemble du pays.

***Protection des écosystèmes par les techniques de la régénération naturelle assistée dans les champs*** : Les effets des sécheresses et autres facteurs de dégradation du couvert forestier ont conduit les producteurs ruraux à rétablir la couverture arborée dans leur champ à travers la régénération naturelle assistée. Les résultats obtenus, particulièrement dans les régions de Zinder, Maradi, Tahoua et Dosso où plus de 5 millions d'ha ont été concernés, traduisent l'adoption par les paysans de cette pratique à large échelle.

***Recherche forestière*** : Depuis la création de l'Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN) en 1975, le département en charge de la recherche forestière s'exerce à apporter sa contribution en améliorant les connaissances sur les stratégies d'utilisation des ressources naturelles. Ainsi de nombreuses technologies ont été générées par ce département. Par contre, la diffusion des résultats de la recherche reste encore timide.

| ***Encadré n°1*** **: Bilan de mise en œuvre de certaines actions forestières** | | |
|---|---|---|
| **Actions majeures** | **Points forts** | **Points faibles** |
| **Production des plants** | - Formation de qualité reçue par les pépiniéristes privés ;<br>- Emergence d'une classe de producteurs privés de plants ;<br>- Maîtrise de la production de plants par les communautés rurales organisées ;<br>- Forte mobilisation et participation des groupements féminins dans les actions de production des plants. | - Producteurs privés non formés aux techniques de programmation et de gestion ;<br>- Difficultés d'approvisionnement en intrants de production ;<br>- Non maîtrise de la sylviculture de certaines espèces forestières par les producteurs ruraux et les techniciens forestiers. |
| **Plantation** | - Bonne maîtrise des techniques de plantation par les communautés villageoises ;<br>- Prise de conscience des populations rurales sur les retombées économiques des arbres ;<br>- Existence de plan de gestion des peuplements artificiels ;<br>- Prise de conscience des communautés de leur responsabilité dans la gestion et la protection des plantations. | - Insuffisance dans le suivi et l'évaluation des plantations ;<br>- Non- maîtrise de la sylviculture de certaines espèces plantées ;<br>- Coupe frauduleuse dans les parcelles plantées ;<br>- Problème de statut des espaces plantés ;<br>- Nombre très limité de plantation sous aménagement ;<br>- Insuffisance dans la protection des plantations. |
| **Aménagement forestier** | - Maitrise des techniques d'exploitation des espèces forestières en aménagement ;<br>- Existence d'un cadre juridique favorable à la responsabilisation des communautés rurales dans la gestion ;<br>- Amélioration des capacités productives des formations sous aménagement ;<br>- Disponibilité de plans d'aménagement ;<br>- Sécurisation des espaces forestiers en aménagement ;<br>- Amélioration de l'état sanitaire des peuplements forestiers. | - Non respect de la durée de mise en défens des parcelles exploitées ;<br>- Nombre très limité de forêts sous aménagement par rapport au potentiel ;<br>- Insuffisance de financement sur le long terme dans l'aménagement des forêts ;<br>- Insuffisance dans le suivi et le contrôle des travaux d'aménagement forestier. |
| **Protection des écosystèmes par les mesures de CES/DRS** | - Adoption et maîtrise par les populations des techniques de récupération des espaces dégradés ;<br>- Réintroduction de certaines espèces pastorales disparues dans certaines zones ;<br>- Amélioration des revenus des populations rurales et création d'emploi ;<br>- Reverdissement des espaces dénudés ;<br>- Adoption et maîtrise par les populations des techniques de régénération naturelle assistée. | - Non clarification des statuts juridiques des sites restaurés ;<br>- Non maîtrise des superficies des espaces dégradés ;<br>- Insuffisance dans l'entretien et la mise en valeur des terres récupérées ;<br>- Manque de suivi des espaces restaurés ;<br>- Faiblesse dans la maîtrise des capacités de charge des sites aux fins sylvo-pastorales. |
| **Protection des écosystèmes par les techniques de lutte contre les** | - Acceptation et maîtrise des techniques de pare feu par les populations ; | - Insuffisance dans l'entretien des anciennes bandes de pare feu ;<br>- Manque de suivi des espaces restaurés ; |

| | | |
|---|---|---|
| **feux de brousse** | - Amélioration de l'équilibre écologique des zones sécurisées ;<br>- Amélioration des capacités productives des zones sécurisées. | - Persistance des feux incontrôlés. |
| **Protection des écosystèmes par les techniques de fixation des dunes de sable** | - Bonne maîtrise des techniques et grande motivation de la population ;<br>- Amélioration de la couverture végétale et de la biodiversité dans les espaces traités. | - Divagation des animaux et difficulté d'assurer un gardiennage régulier ;<br>- Non sécurisation foncière des sites traités ;<br>- Manque de suivi des espaces restaurés ;<br>- Faible taux de réussite des plantations sur certains sites. |

### *1.1.3.2. Diagnostic socioéconomique*

*1.1.3.2.1. Profil socio-économique global du Niger*

Situé en plein cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Niger s'étend sur 1.267.000 km², dans l'une des régions les plus ensoleillées et les plus chaudes du globe. Il est distant de 700 km du golfe de Guinée, 1.900 km de la côte atlantique et 1.200 km de la Méditerranée.

La population nigérienne est estimée à 15.730.754 habitants en 2011 (voir tableau n°3). Elle se répartit en population urbaine (3.309.954 habitants) et population rurale (12.420.800 habitants). La population urbaine, représentant 5,3 % en 1960, est présentement à 21%. D'après les projections, elle atteindrait les 30 % en l'an 2020.

La répartition de la population par sexe est de 49,9% d'hommes (7.857.845) contre 50,01% de femmes (7.872.909). La structure par groupes d'âges fait ressortir l'extrême jeunesse de la population, avec 49,2% de moins de 15 ans en 2011.

Cette population est composée d'une forte proportion des pauvres (63%) alors que le PIB nominal est de 2.748 milliards de FCFA soit un PIB nominal par habitant 182.180 FCFA.

*1.1.3.2.2. Modes d'utilisation des ressources forestières*

Les modes d'utilisation des forêts et arbres sont relatifs à l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le prélèvement de bois de feu et de bois de service, la chasse et la cueillette des sous-produits forestiers. Les utilisations sont variables, en fonction de la situation socioculturelle, du type de forêt et son statut juridique (classée ou protégée) et des saisons.

Au-delà de leurs rôles irremplaçables dans la protection des terres des cultures, les ressources forestières contribuent significativement entre autres à la santé humaine, à l'alimentation du cheptel et au développement de l'artisanat.

En somme, cette brève analyse du contexte socioéconomique révèle à quel point l'espace forestier est, et quel que soit l'usage qui en est fait, un enjeu économique et social majeur. Ces pressions énormes, voire incompressibles qui s'exercent sur les écosystèmes forestiers sont plus perceptibles dans la bande sud du pays (soit le ¼ du territoire) où vivent les ¾ des populations.

*1.1.3.2.3. Place du secteur forestier dans l'économie*

a) Forêt et lutte contre la pauvreté

Il s'agit principalement des produits les plus importants dont la gomme arabique, le miel, les produits du palmier doum et du rônier.

La gomme arabique est utilisée au niveau mondial par les industries de la confiserie, des boissons, de la pharmacie, de la diététique, de la cosmétique, du papier gommé, du vin grâce à ses propriétés de capteur d'arôme, acaloriques et sans saveur. Traditionnellement, c'est un produit de cueillette au Niger qui prend de plus en plus de l'importance avec l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique adoptée en Juillet 2003. En termes de production, le Niger produisait au début des années 1970 plus de 2.300 tonnes de gomme par an. Cette production est

aujourd'hui de 200 tonnes par an suite aux sécheresses successives qu'a connues le pays. La Société Achat Service International (ASI) dont le chiffre d'affaire annuel tournerait autour de 50 millions commercialise actuellement la gomme arabique au niveau international.

Le miel et la cire sont produits et exploités de manière artisanale. Dans les différentes régions où les productions sont possibles, la gestion des produits se fait par des structures organisées en coopératives. Et compte tenu de sa valeur nutritionnelle et de sa haute utilisation dans la pharmacopée traditionnelle, le prix dépasse largement le pouvoir d'achat du consommateur ordinaire. Le prix appliqué sur le marché (FAO, 2000) est de 1000 FCFA le pot de 250 g soit 4.000 FCFA le kg.

Les produits du doum concernent la fabrication de nattes, paniers, cordes, muselières et autres matériels nécessaires aux activités agricoles, la collecte des fruits et la coupe de stipe. Le revenu annuel moyen est évalué à 55.000 F CFA. Il constitue un moyen pour combler le déficit alimentaire des familles et assurer certaines dépenses sociales.

Le rônier, en dehors de la production des lattes, est un arbre à multiples usages et les autres produits qu'il fournit sont tous importants. Traditionnellement, on considère le rônier comme une «mère nourricière» car toutes les parties de la plante sont utilisées. Sur la base d'hypothèse des données d'inventaire de 1988 et de 1996 dans la rôneraie du Dallol Maouri et celle du fleuve, le revenu tiré de la vente des fruits s'élèverait en moyenne à environ 100 millions de F CFA/an pour l'ensemble de la rôneraie. Aussi, l'étude réalisée par la FAO en 2001 a évalué le chiffre d'affaire issu de la vente de ''miritchi'' à environ 301 millions par an.

b) Forêts, sécurité alimentaire et nutrition

Au plan alimentaire, les ressources forestières fournissent d'importants compléments pour les populations, à travers la consommation des feuilles, fruits et noix de certaines espèces, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire. Ce rôle est plus important pendant les années déficitaires et les famines.

Le recours aux produits forestiers pour l'alimentation humaine prend ainsi de plus en plus de l'ampleur, au point où certains de ces produits sont aujourd'hui rentrés dans les habitudes alimentaires normales des populations. En outre, les revenus générés par la gestion communautaire des forêts permettent aux populations d'acquérir le complément des vivres, de mettre en place des banques céréalières et à réaliser certains investissements avec effets positifs sur l'amélioration des productions agricoles.

c) Forêts et alimentation du cheptel

Au Niger, les arbres fourragers contribuent pour 25 à 30% dans l'alimentation du cheptel sahélien (FAO, 2000). Cet apport n'est pas pris en compte dans le calcul du PIB. Il est donc impérieux qu'à l'avenir cette contribution soit quantifiée, chiffrée et intégrée comme apport du secteur forestier dans la production nationale. Cette contribution, évaluée en 2002 à 3.596.489 tonnes correspond à une valeur monétaire d'environ 12,5 milliards de FCFA.

Par ailleurs, les espaces forestiers continuent à jouer un rôle stratégique dans l'organisation et la pratique de la transhumance, en offrant aux éleveurs des conditions favorables pour marquer des pauses d'étapes dans leurs déplacements saisonniers. Ce rôle stratégique des forêts dans le développement de l'élevage est de plus en plus perçu par les différents acteurs et se traduit par la prise en compte de la dimension pastorale dans tous les programmes et projets forestiers.

d) Forêts et santé humaine

Il existe une diversité d'espèces végétales utilisées à des fins médicinales. En 1998, le Ministère de la Santé Publique a répertorié environ 301 espèces médicinales au niveau national. La pharmacopée traditionnelle est vraisemblablement le premier recours en milieu rural atteint de maladies, d'abord parce qu'il y croit, et ensuite parce que cette médecine traditionnelle lui est beaucoup plus proche et accessible.

Ainsi, selon l'OMS, depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, 80% de la population, tant rurale qu'urbaine, ont recours à la pharmacopée traditionnelle pour les soins. La valeur ajoutée de la médecine traditionnelle a conduit les autorités à élaborer des textes législatifs réglementant l'exercice de la médecine traditionnelle et d'un document de Stratégie Nationale de Médecine Traditionnelle (SNMT) en août 2002.

e) Forêt et énergie

Plus de 90% des ménages nigériens utilisent le bois comme principale source d'énergie domestique. Selon le rapport 2007 du Système d'Information Energétique du Niger, la biomasse, essentiellement ligneuse, couvre 87% des besoins énergétiques des ménages. Cette situation, qui perdure, appelle au développement des conditions de gestion durable des forêts pour non seulement sécuriser l'approvisionnement des populations en combustible ligneux, mais aussi préserver le potentiel.

Sur le plan quantitatif, les besoins en bois-énergie au niveau national dépassent actuellement les trois (3) millions de tonnes par an représentant une valeur monétaire de plus de 105 milliards de FCFA. L'examen du bilan forestier (figure n°2), révèle des constats alarmants : en 2010, la population du Niger est de 15,2 millions d'habitants ; les formations forestières, pour une superficie d'environ 8 millions d'hectare, auraient produit seulement 2.017.028 tonnes de bois alors que la demande en bois serait de l'ordre 4.200.481 tonnes ; ce qui se traduira par un déficit de l'ordre 2.183.453 tonnes, le gap étant malheureusement prélevé en grande partie sur le capital productif. Le bilan entre l'offre et la demande reste donc déficitaire, imprimant une tendance régressive aux ressources forestières.

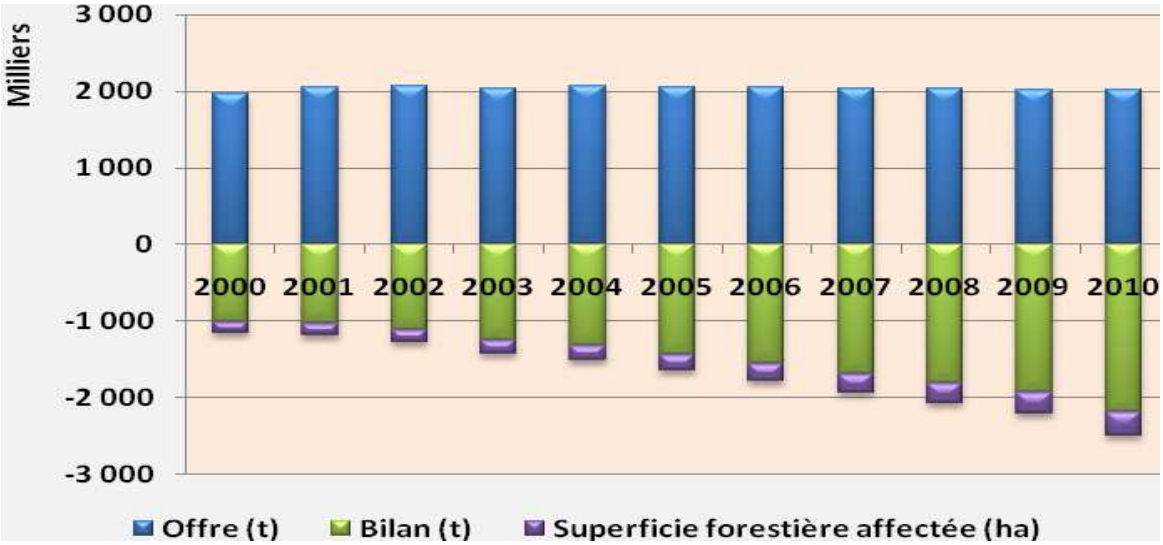


Source : Rapport annuel, 2008 du ME/LCD

**Figure n°2** : Bilan entre l'offre et la demande en bois-énergie

f) Forêt et écotourisme

Le Parc National du W, la zone Girafe, les Réserves de l'Aïr, du Ténéré et de Termit, sont les principaux lieux d'attraction touristique de vision au Niger. Ces zones peuvent aussi faire l'objet de tourisme éducatif. A titre illustratif, le Parc National W reçoit entre 1.000 et 5.000 visiteurs chaque année. Aussi, dans le cadre de la promotion du Parc National W, des activités de tourisme éducatif sont organisées à l'attention de plusieurs acteurs à des proportions différentes pour la découverte de la faune et flore, la présentation de la chaîne alimentaire, les randonnées pédestres, la conservation de la biodiversité, les observations des

sites archéologiques. Au Niger, cette activité touche surtout les scolaires de la périphérie du parc et de la zone girafe (70%) et ceux de Niamey (30%).

## 1.1.4. Cadre institutionnel et juridique

### *1.1.4.1. Cadre Institutionnel du Secteur Forestier*

Au niveau national, l'administration forestière est gérée à travers plusieurs institutions publiques et parapubliques, organisations de la société civile et associations professionnelles et syndicats.

| ***Encadré n°2*** **: Liste des institutions du secteur forestier** | |
|---|---|
| **Catégorie** | **Institutions** |
| **Institutions Publiques** | - Ministère en charge de l'Environnement qui assure la tutelle des services forestiers à travers des structures créées à son sein, notamment les Directions techniques dont la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts (DGE/EF) et les Services rattachés dont le Bureau d'Etudes et d'Evaluation Environnementale et d'Impact (BEEEI), le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE) et le Centre National de Semences Forestières (CNSF). Aux niveaux décentralisés, ces directions sont représentées par des Directions Régionales, Départementales et des Services Communaux. |
| **Institutions Parapubliques** | - Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM)<br>- Institut des Recherches en Sciences Humaines (IRSH)<br>- Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN)<br>- Institut Pratique de Développement Rural (IPDR)<br>- Institut Géographique National du Niger (IGNN). |
| **Institutions du secteur privé et de la société civile** | - Une centaine d'ONG actives dans le domaine de l'environnement ;<br>- L'Association nigérienne des Professionnels en Etude d'Impact ;<br>- L'Association Nationale des Professionnels de Gomme Arabique (ANGA) ;<br>- L'Association Nationale des Exploitants de Bois (ANEB) ;<br>- La Fédération des Marchés ruraux de bois énergie ;<br>- L'Association des Tradipraticiens du Niger (ATPN) ;<br>- L'Association Pharmaco-santé « Amin » ;<br>- La Coopérative d'herboristerie (BANITURI) ;<br>- Les Groupes et réseaux spécialisés. |
| **Organes, cadres consultatifs et Structures interministérielles majeurs en matière d'environnement** | - Commissariat à l'Initiative «3N» ;<br>- Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural, créé par décret 2004-207 PRN/PM du 18 août 2004 ;<br>- Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable créé par le décret 96-004/PM du 9 février 1996. |
| **Commissions et comités de suivi des conventions relatives à l'environnement** | - Commission Technique de la Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources naturelles (août 1997) ;<br>- Commission Technique sur les Changements et la Variabilité Climatique (juin 1997) ;<br>- Commission Technique sur la Diversité Biologique (Avril 2004) ;<br>- Comité National RAMSAR ;<br>- Comité National MAB/UNESCO ;<br>- Commissions et comités chargées du suivi du cadre juridique et institutionnel ;<br>- Comité National du Code Rural. |
| **Commissions et comités chargées du suivi des programmes majeurs** | - Comité National de Suivi du Portefeuille des Projets et Programmes financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial ;<br>- Comité National de Pilotage du Programme des Petites Subventions du FEM ;<br>- Comité National de Pilotage du Fonds Italie Sahel/ Lutte contre la désertification. |
| **Commissions et comités chargés de la formulation de politiques sectorielles** | - Commission Technique sur le Programme Eau et Développement Durable ;<br>- Cadre National de Concertation sur les Energies Domestiques ;<br>- Comité Interministériel sur les Energies modernes et la Réduction de la Pauvreté ;<br>- Comité de suivi de la mise en œuvre du Processus du PFN ;<br>- Comité sur les Plantes Aromatiques et Pesticides ;<br>- Comité Pluridisciplinaire pour l'élaboration d'une politique sur les |

| | |
|---|---|
| | Déchets plastiques. |
| **Institutions régionales et internationales pertinentes** | - Autorité du Bassin du Niger (ABN)<br>- Centre Régional AGRHYMET<br>- Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération (CMNNC)<br>- Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD)<br>- Centre Sahélien de l'ICRISAT etc. |

### *1.1.4.2. Analyse du cadre juridique du secteur forestier au Niger*

Au Niger, le cadre juridique de la gestion des forêts se fonde non seulement sur les textes nationaux mais aussi sur les instruments juridiques internationaux ratifiés par le pays.

***Au niveau national :***

Il existe un arsenal important de textes législatifs et réglementaires sur le domaine forestier. Au plan normatif, les lois et règlements ont été élaborés pour être adaptés aux réalités locales et permettre dans ce sens une plus grande responsabilisation des populations dans la gestion locale et durable du patrimoine forestier. Cependant, l'application de ces textes de lois et règlements souffre souvent de nombreux manquements, notamment la méconnaissance de ces textes, la faible prise en compte des réalités locales et la faible participation des populations à leur élaboration et application.

En substance, on peut retenir à travers tous ces textes législatifs et réglementaires que, l'Etat demeure garant de la préservation des ressources forestières. Il lui incombe la responsabilité de leur mise en valeur durable et équilibrée et cela, conformément aux orientations de la politique nationale en matière de gestion des ressources naturelles.

| ***Encadré n°3*** **: Quelques textes législatifs et règlementaires nationaux sur le secteur forestier et leur portée** | |
|---|---|
| **Texte** | **Portée du texte** |
| **Constitution de la 7ème République du 25 novembre 2010** | Donne en son article 35, alinéa 1, le droit à toute personne d'avoir un environnement sain et oblige l'Etat à protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures.<br>Règlemente au titre VII, sa section 2 l'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol |
| **Loi n°61-30 du 19 juillet 1961** | Fixe la procédure de confirmation et d'expropriation des droits fonciers coutumiers |
| **Loi n°2004-040 du 08 juin 2004 portant régime forestier au Niger** | Confirme la volonté de l'Etat à transférer aux collectivités territoriales décentralisées et aux communautés la gestion des ressources forestières dans la perspective de leur préservation et de lutte contre la pauvreté<br>Considère les ressources forestières comme étant un patrimoine commun de la nation, et invite «chacun à le respecter et à contribuer à sa conservation et à sa régénération». |
| **Loi cadre n°98-56 du 29 décembre 1998 relative à la gestion de l'Environnement** | Définit le cadre juridique global et les principes fondamentaux de la gestion de l'environnement au Niger soulevés par d'autres textes, notamment le code minier, le code rural et le code de l'eau.<br>Prévoit les procédures de la politique environnementale à travers le Fonds National de l'Environnement, le PNEDD) et le BEEEI |
| **Ordonnance n°93-012 du 02 mars 1993 portant les Principes d'Orientation du Code Rural** | Constitue une avancée significative en matière de gestion des ressources naturelles au Niger et a servi de base à l'élaboration du code rural |
| **Ordonnance n°93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'Orientation du Code Rural** | Détermine les conditions d'exploitation des forêts domaniales par des services publics, des sociétés ou des particuliers dans un but commercial ou industriel.<br>Définit le cadre juridique nigérien sur la gestion décentralisée et communautaire des forêts |
| **Décrets n°2003- 310 PRN/MRA du 14 novembre 2003 portant adoption de** | Donne la déclinaison sectorielle de la SRP et inscrit la SDR dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)<br>Contribue plus spécifiquement à la réalisation de l'objectif 1 et 7 qui est celui |

| | |
|---|---|
| **la Stratégie de Développement Rural (SDR) et n°2006- 291 /PRN/MHE/LCD du 05 octobre 2006 portant adoption du Plan d'Actions de la Stratégie de Développement Rural** | d' «assurer un environnement durable » aux populations notamment de «réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015» |
| **Décret n°2004-200 PRN/MH/E/LCD du 09 juillet 2004 portant protection des espaces verts et ceintures vertes** | Garantie la protection contre la coupe, le morcellement, le déversement et l'enfouissement des déchets solides et liquides dans les espaces verts et les ceintures vertes relevant du domaine de public |

***Au niveau international :***

Il s'agit des conventions et autres accords pris au niveau international et des politiques et les stratégies internationales dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Les conventions internationales imposent aux Etats signataires le respect des principaux engagements énoncés, elles constituent des textes de droit positif assortis de mécanisme de garantie. Le fait qu'il s'agisse de restrictions acceptées volontairement, sans contrepartie, au nom du bien commun, concrétise le consensus existant.

Les politiques et les stratégies internationales déterminent des lignes directrices de gestion de l'environnement afin d'améliorer la protection de l'environnement, de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Il ne s'agit évidemment pas là d'obligations contraignantes, mais de déclarations d'intention à valeur programmatique constituant la base de toute l'action internationale en cours en la matière.

Ces instruments internationaux n'ont pas manqué d'infléchir l'évolution des textes forestiers nationaux. Ils ont contribué à créer, de manière directe ou indirecte, "une dynamique de réflexion et d'action assez remarquable dans le secteur forestier, tant au sein des instances nationales que dans le cadre des enceintes internationales ".

### 1.1.5. Contexte politique et décentralisation

Le Niger s'est lancé depuis une décennie dans un processus de décentralisation qui a abouti à la création de nouvelles entités administratives constituées par huit (8) régions, trente six (36) départements, deux cent soixante six (266) communes urbaines et rurales. Ce processus en cours de consolidation a donné lieu à des reformes institutionnelles et juridiques, reposant sur plusieurs textes novateurs qui sont de nature à renforcer la mobilisation et l'implication des acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles de leurs ressorts.

Le transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles se fonde sur les dispositions des textes législatifs et réglementaires qui reconnaissent aux Collectivités Territoriales le droit d'acquérir un domaine au même titre que l'Etat. En matière de décentralisation, la loi n°212-013 du 11 juin 2002 et les textes modificatifs subséquents (loi 54-2010 portant code général des Collectivités) portant transfert des compétences aux régions et communes définit au titre II, section I, IV, VI et VII, relativement au PFN, les domaines de compétences transférables aux collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales exerceront donc ces compétences en étroite collaboration avec les communautés locales ainsi qu'avec les acteurs organisés ou non qui y exercent. Partant de cet acquis, la mise en œuvre du Plan d'Action Forestier avec tous les acteurs doit s'adapter au processus de la décentralisation qui s'impose désormais à tous.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PFN, les communes sont des acteurs incontournables et sont appelées à jouer un rôle majeur au niveau local dans la gestion des ressources forestières. La mise en place des conseils régionaux et organes délibérants à vocation économique, constitue une évolution importante du processus de la décentralisation. Ces

différents organes ont un rôle capital à jouer dans la mise en œuvre des accords de collaboration entre l'administration en charge des forêts et les différentes collectivités territoriales.

### 1.1.6. Principales insuffisances et contraintes du secteur forestier

#### *1.1.6.1. Contraintes générales*

L'examen de la situation actuelle de mise en œuvre des programmes forestiers met en évidence d'une manière générale les insuffisances et contraintes d'ordre technique, social, économique et financier telles que résumées dans l'encadré ci-dessous.

| ***Encadré n°4*** **: Principales insuffisances et contraintes générales** | | |
|---|---|---|
| **Type** | **Contraintes et insuffisances** | **Commentaires** |
| **Technique** | Insuffisance de connaissances sur les forêts | La situation de référence sur le potentiel forestier et sa diversité et les superficies dégradées n'a pas été faite sur la base d'un inventaire national précis. En plus le comportement physiologique de plusieurs espèces de valeur n'est pas maitrisé. |
| | Insuffisance au niveau des taux de réalisations physiques | Qu'il s'agisse du potentiel des superficies forestières à aménager par rapport à celles présentement sous aménagement ou de la restauration des terres forestières dégradées, les taux sont en général faibles dans certains cas, par rapport aux prévisions des stratégies et des plans d'action. |
| | Insuffisance de valorisation des travaux de recherche forestière | La recherche forestière au Niger n'est pas très développée. Malgré cette insuffisance, elle a mis au point plusieurs systèmes de production et de modèles d'exploitation forestière susceptibles d'être appliqués pour une gestion durable des forêts. Ces innovations doivent être vulgarisées et d'autres recherches doivent être réalisées notamment en ce qui concerne l'adaptation des formations forestières au changement climatique. |
| | Insuffisance de spécialistes au niveau de la Direction générale en charge des forêts | Malgré sa transformation récente et sa performance reconnue, la DGE/EF reste en deçà des ambitions sur le plan de la technicité en fonction des besoins de la nouvelle politique forestière : absence de spécialistes avérés, fonctionnement encore marqué par le cloisonnement interne et la prédominance du principe hiérarchique peu favorable au développement de l'échange et de la circulation de l'information, de l'interactivité entre les services et de la responsabilisation par rapport à des objectifs. |
| **Sociale** | Faible contribution du secteur privé aux efforts de gestion, d'exploitation et de valorisation des ressources forestières | Cette contribution est insignifiante au regard des possibilités qui existent en matière entre autres de production des résines et de valorisation des produits forestiers non ligneux. |
| | Insuffisances sur le plan de l'implication des autres partenaires et de la coordination | Les différents intervenants dans le sous-secteur forestier au niveau régional et local, notamment la concertation avec les autres acteurs tels que les ONG ne sont pas fonctionnels. |
| | Manque de motivation des opérateurs privés en foresterie | Compte tenu de la faiblesse des taux de rentabilité interne et d'absence d'une vision de profit à long terme, les opérateurs privés ne se bousculent pas dans le domaine sans une amélioration du système d'incitation. |
| | Insuffisance en ressources humaines en quantité malgré l'importance de leurs missions | L'administration des Eaux et Forêts ne compte que 890 agents toutes catégories confondues. Sur la base de cet effectif et considérant l'étendue du pays et la superficie des ressources forestières, il revient à chaque agent d'assurer la surveillance de 33.700 ha, alors que la norme de surveillance définie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est de 10.000 ha par agent convenablement équipé. |
| **Economique et financière** | Sous-valorisation du sous-secteur sur le plan économique | Cette sous-valorisation économique concerne principalement les PFNL et les autres services fournis par les forêts, bien qu'il soit difficile à l'heure actuelle de l'estimer d'une façon satisfaisante. |
| | Faiblesse de ressources financières allouées aux forêts | L'insuffisance de ressources financières de l'Etat ne favorise pas le financement des actions forestières d'envergure. Il y a une insuffisance d'équipement technique, de matériel roulant pour le |

| | | |
|---|---|---|
| | | contrôle et le suivi des actions d'appui-conseil. |
| | Paupérisation croissante des communautés locales, réduisant du coup leurs capacités d'adoption et d'application des techniques forestières | Il y a une prise de conscience et une bonne perception des impacts des actions forestières par les populations notamment l'adoption et l'internalisation des techniques de gestion forestière et de restaurations des terres par les communautés à la base. Mais les populations n'ont pas souvent les moyens matériels et financiers nécessaires pour réaliser les innombrables actions afin d'enrayer efficacement les effets néfastes de la dégradation des terres et de favoriser l'amélioration des capacités productives agricoles |

### *1.1.6.2. Contraintes éco-régionales*

L'examen de la situation actuelle de mise en œuvre des programmes forestiers met en évidence d'une manière spécifique les insuffisances et contraintes régionales énumérées dans l'encadré ci-dessous.

| ***Encadré n°5*** **: Principales insuffisances et contraintes éco-régionales** | |
|---|---|
| **Région** | **Contraintes et insuffisances** |
| **Agadez** | - Fréquence de feux de brousse, surpâturage et érosion éolienne ;<br>- Fauchage abusif des herbacées ;<br>- Inaccessibilité des zones les plus affectées par la désertification ;<br>- Mobilisation difficile des populations sans mesure d'accompagnement ;<br>- Coupes abusives du bois et défrichement anarchique ;<br>- Grande ampleur du phénomène d'ensablement. |
| **Diffa** | - Feux de brousse ;<br>- Envahissement des espèces non appétées telle que *Pergularia tomentosa* ;<br>- Sécheresses récurrentes et avancé du front dunaire ;<br>- Coupes abusives incontrôlées des arbres y compris défrichements avec brûlis ;<br>- Divagation des animaux ;<br>- Inorganisation des filières de production et de commercialisation des PFNL ;<br>- Ensablement des cuvettes, de pâturages, des terres des cultures et des infrastructures socioéconomiques ;<br>- Vieillissement des gommeraies. |
| **Dosso** | - Baisse de la fertilité des sols ;<br>- Envahissement des mares par le *Tipha australis* ;<br>- Dégradation avancée des forêts classées ;<br>- Conflit récurent entre agriculteur et éleveur ;<br>- Forte avancée du front agricole ;<br>- Vieillissement des parcs à *Acacia albida* et *Parinari Macrophyla*. |
| **Maradi** | - Pression démographique ;<br>- Forte avancée du front agricole ;<br>- Dégradation des niches écologiques entraînant la disparition de la faune sauvage ;<br>- Fauchage de l'herbe de manière abusive ;<br>- Envahissement des espèces indésirables à savoir Sida cordifolia ;<br>- Feux de brousses dans la partie nord et centrale de la région ;<br>- Pression animale dans les zones de replis ;<br>- Absence de statut juridique de la doumeraie du goulbi n'kaba ;<br>- Fossilisation des Goulbi. |
| **Tahoua** | - Pression démographique ;<br>- Remontée du front agricole dans les zones pastorales ;<br>- Enclavement des formations forestières de bas-fonds ;<br>- Prolifération des plantes envahissantes ;<br>- Exode massif des jeunes ;<br>- Conflits sociaux liés à la gestion des ressources naturelles ;<br>- Fréquence des feux de brousse ;<br>- Encroutement des terres et forte progression des koris. |
| **Tillabéry** | - Défrichement abusif pour l'extension des cultures ;<br>- Ensablement du fleuve et envahissement des points d'eau par les plantes proliférantes ;<br>- Réduction qualitative et quantitative des ressources fauniques ;<br>- Formation et développement de ravins ;<br>- Remontée du front agricole vers le nord ;<br>- Forte dégradation des écosystèmes et perte de la biodiversité ;<br>- Surexploitation des massifs forestier à des fins de bois énergie. |
| **Zinder** | - Fréquence de feux de brousse ; |

| | |
|---|---|
| | - Caractère extensif de l'élevage et pression pastorale ;<br>- Pression démographique sur les terres de culture et les forêts ;<br>- Baisse de la nappe phréatique ;<br>- Vieillissants des peuplements des gommeraies ;<br>- Ensablement des mares, cuvettes et terres de cultures ;<br>- Conflits entre acteurs locaux pour la gestion des ressources naturelles ;<br>- Rétrécissement des couloirs de passage. |
| **Niamey** | - Forte urbanisation de la partie rurale ;<br>- Manque de statut juridique des espaces verts ;<br>- Occupation illégale des sites boisés ;<br>- Forte pollution par les ordures et sachets plastiques ;<br>- Manque d'entretiens et de protection des plantations ;<br>- Sécurisation des espaces ;<br>- Développement de carrières ;<br>- Ensablement du fleuve Niger. |

## 1.2. Contexte international et régional

### 1.2.1. Evolution climatique régionale et son influence sur les forêts

L'évolution des pluviométries au sahel dégage une tendance lente mais régulière. L'indice de changement climatique le plus révélateur de tous les temps demeure l'assèchement du fleuve Niger à Niamey (Niger) en 1985 lorsque celui-ci a cessé de couler. Cette tendance a connu une accélération ces dernières années, accélération attribuée à des causes humaines. Il s'agit notamment des modifications du couvert végétal suite aux déboisements dans les zones sahéliennes et ceux des massifs forestiers des régions tropicales humides situées au sud du Sahel. La conséquence logique est que les pays sahéliens, parmi lesquels le Niger, gardent une place géographiquement prépondérante et doivent se préparer à affronter les défis considérés dès lors comme normaux.

En fonction de ces tendances, l'évolution des forêts peut être affectée par des impacts plausibles d'un dessèchement et d'une humidification du climat et la planification forestière doit prendre en compte de tels scenarii.

### 1.2.2. Contexte stratégique et politique international et régional

Au niveau international, le Niger, à l'instar de 189 autres pays, a adopté le 8 septembre 2000 la «Déclaration du Millénaire pour le Développement». Par cet acte, notre pays s'est engagé à consentir plus d'efforts en vue, entre autres, d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD1), assurer un environnement durable (OMD7) et mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD8). De ces trois objectifs, nous retiendrons sept (7) indicateurs au titre de la contribution du PFN (voir tableau n°1).

***Tableau n°1*** **:** Contribution du PFN aux OMD

| ***OMD*** | ***Indicateurs de l'OMD retenus pour la contribution du secteur forestier*** |
|---|---|
| OMD1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim | - Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (de 60,7% à 42% en 2012 et à 33% en 2015). |
| OMD7 : Assurer un environnement durable | - Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (de 6,6% en 2006 à 8% en 2012 et 10% en 2015)<br>- Pourcentage des urbains ayant des sanitaires adéquats (de 70,3% à 80% en 2012 et 85% en 2015). |
| OMD8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement | - Pourcentage des exportations de biens et services ;<br>- Proportion de l'Aide Publique au Développement allouée au renforcement des capacités ;<br>- Aide publique au développement reçue en pourcentage du PIB ;<br>- Taux de chômage des populations de 15 à 24 ans. |

D'autre part, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio (Brésil) en 1992 a défini l'agenda 21 qui est un document de propositions juridiquement contraignantes qui fait autorité pour la préservation de l'environnement. Les engagements pris après la conférence de Rio sont entre autres exprimés par trois conventions : une convention sur la Lutte Contre la Désertification, une convention sur la biodiversité et une convention sur le changement climatique. La ratification de ces conventions par le Niger a permis l'élaboration des documents de stratégie et de plan d'action à ces conventions qui constituent la feuille de route pour traiter les problèmes environnementaux et forestiers au niveau national. La mise en œuvre de ces orientations politiques et stratégiques doit être prise en compte dans la formulation du PFN.

En outre, la réunion sur l'efficacité de l'aide, tenue à Paris le 2 mars 2005, a donné naissance à une Déclaration qui est un consensus international entre pays développés et pays en développement pour fixer les conditions et procédures d'acheminement et de gestion de l'aide. Cet accord est mis en œuvre au Niger et des engagements ont été pris par l'Etat. L'adoption de ce document revêt une importance capitale et constitue un enjeu majeur dans le cadre de l'élaboration du PFN et de sa mise en œuvre.

Au niveau régional, le Niger fait partie de la plate-forme de partenariat international TerrAfrica depuis juillet 2007. TerrAfrica est une initiative internationale pour les pays de l'Afrique subsaharienne de travailler ensemble pour le développement et les échanges d'informations en matière agricole et gestion durable des terres. Elle a pour objectif de mettre en application les accords souscrits dans le cadre de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD) et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dont le Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique (PDDAA) et le Plan d'Action pour l'Environnement. L'adhésion à ce processus demande au Niger de fournir des efforts en matière de collaboration dans le domaine de gestion durable des terres et des forêts.

Ainsi, à l'instar de tous les pays de la sous région, le Niger s'est engagé depuis octobre 2006 dans le processus de mise en œuvre de l'agenda de Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), de la Politique Agricole Commune et de la Politique Environnement Commune de la CEDEAO (ECOWAS) qui vise à long terme la gestion durable des ressources forestières dans les perspectives d'un développement durable et d'une amélioration du bien être des populations des Etats membres. Ce processus s'est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) et s'est traduit par l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole Prioritaire (PNIA-P) du Niger. Les objectifs du PNIA-P, ses principes d'actions et approches sont en parfaite harmonie avec le PDDAA dont les piliers sont couverts par les programmes de la SDR.

Dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), il y a eu l'élaboration d'un Programme Economique Régional (PER) et d'un document de politique environnementale visant à donner une impulsion nouvelle aux actions de l'Union pour la réalisation de projets intégrateurs qui permettent d'améliorer la visibilité et l'utilité de l'intégration régionale. Le PER et le document de politique environnementale de l'UEMOA sont articulés de façon à mettre en cohérence les conditions d'une accélération de la croissance, de réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces documents sont également en cohérence avec les objectifs et les exigences du NEPAD, en matière d'environnement et de gestion durable des terres dans les pays membres de l'UEMOA. Le PFN-Niger constitue un outil privilégié pour l'atteinte de ces objectifs et exigences dans le secteur forestier.

# 2. JUSTIFICATION DU PFN

## 2.1. Défis et enjeux du développement forestier

En réponse à la dégradation continue du potentiel forestier, la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger a institué le Plan Forestier National comme instrument de gestion des ressources forestières dans la double optique de leur préservation et de satisfaction des besoins des populations.

Le PFN, tout en s'attaquant aux différentes formes de dégradations du milieu, devra intégrer les principaux défis et enjeux suivants :

- Les changements climatiques dont les effets néfastes continuent à accentuer la perte des ressources et la pression sur celles-ci, les populations sollicitant davantage les produits forestiers ligneux et non ligneux dans le cadre de leurs stratégies d'adaptation. Par ailleurs, l'accès au crédit carbone constitue une thématique émergente dont la prise en compte apportera une plu value pour le pays.
- La Gestion Durable des terres, en réponse aux graves problèmes de dégradation des ressources en terres, en mettant à profit les énormes acquis en la matière, notamment le "Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres". En d'autres termes, l'amplification des pratiques de GDT éprouvées au Niger pour restaurer, maintenir et renforcer la productivité des ressources naturelles, lutter contre la dégradation des terres, la perte de biodiversité et contribuer à l'adaptation au changement climatique devient un enjeu majeur pour le PFN.
- La recherche d'un équilibre entre la préservation des ressources et la satisfaction durable des besoins d'une population toujours croissante, en développant des initiatives renforçant la contribution du secteur des forêts à la lutte contre la pauvreté et la croissance inclusive. Ainsi, se voulant être à la fois un Instrument de développement forestier et de réduction de la pauvreté, le PFN devra s'insérer dans la Stratégie de Développement Durable et de croissance Inclusive (SDDCI).
- Enfin, la prise en compte de la décentralisation constitue un préalable dans la gestion durable des ressources forestières au Niger.

## 2.2. Projets existants et leurs liens avec le PFN

### 2.2.1. Projets en cours

- ***Programme de Gestion Intégrée des Ecosystèmes des Bassins Versants Niger-Nigéria*** (PGIE) financé par le FEM à travers le PNUE (2.473.119.000 Fcfa pour la période 2006- 2011) : Ce projet novateur de coopération inter Etats en matière de gestion des ressources naturelles intervient dans les régions de Tahoua (antenne de Konni), Maradi (antenne de Guidan Roumdji), Zinder (antenne de Magaria) et Diffa (antenne de Mainé Soroa). Conçu pour durer une dizaine d'année, sa phase actuelle de cinq ans a pris fin en mars 2011. Une seconde phase d'un montant de 1,5 millions de dollars US est en cours de préparation dans le cadre du 5ème FEM.
- ***Projet Antilopes Sahélo Sahariennes***, cofinancé par FFEM, SCF et l'UE (1.007.800.000 Fcfa pour 2009-2011). Cet important projet basé à Zinder accompagne les efforts de création de la Réserve de Termit et de Tintouma qui constitue l'une des priorités actuelles.
- ***Projet de Cogestion des Ressources naturelles de l'Aïr et du Ténéré*** (COGERAT) financé par le FEM à travers le PNUD (2.000.000.000 Fcfa pour 2006-2011). A la faveur du rétablissement de la paix dans le nord et pour mettre en application les recommandations de la mission dévaluation à mi parcours du projet (2009), un accord de cogestion de la réserve de l'Aïr et du Ténéré a été signé en 2010

entre le Ministère en charge des forêts et les communes riveraines pour une gestion durable de la réserve.

- ***Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'ouest*** (PGIPAP) financé par la BAD (1.546.192.210 FCFA pour 2008-2012). La composante nationale intervient à l'échelon national pour appuyer les populations dans la lutte contre les plantes envahissantes.
- ***Projet de Développement et de Gestion des Ressources en Eau dans le Bassin du Fleuve Niger***, financé par la Banque Mondiale à travers l'ABN pour un montant du volet national environnement de 3,35 milliards, ce projet (2010-2015) intervient dans la zone du bassin du Niger.
- ***Projet Résilience aux Changements Climatiques dans le Secteur de l'Agriculture*** PNUD/FEM (2.000.000.000 Fcfa, 2009-2013) ;
- ***Projets appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques PNUD/Japon*** (1.500.000.000 FCFA, 2010-2012) domiciliés au SE/CNEDD. Ces deux projets ouvrent des perspectives nouvelles en termes de partenariat intersectoriel et d'actions sur le terrain.
- ***Projet d'Aménagement et de Gestion du Bassin Versant de Badaguichiri*** financé par l'AFD et la GTZ (8.527.000.000 FCFA pour 2010-2014). Le projet a démarré en avril 2011.
- ***Projet Lutte Contre l'Ensablement Cuvettes Oasiennes*** (PLECO), financé par le FEM (1.200.000.000 Fcfa pour 2010-2013). Le projet intervient dans les communes du département de Maïné (Diffa) et de Gouré (Zinder).
- ***Projet Renforcer l'Efficacité et Catalyser la Durabilité du Système des Aires protégées*** du W-Arly-Pendjari (WAP) financé par le FEM (2.577.370.500 FCFA pour 2010-2014). Le projet intervient pour la conservation de la biodiversité des parcs.
- ***Projet Régional Biosécurité UEMOA*** (global 12.150.000.000 Fcfa, montant des volets nationaux non encore précisés) financé par la coopération Italienne ;
- ***Programme Réalisation d'un Modèle de Gestion Durable de la Réserve Transfrontalière du W*** et appui à la Politique Environnementale Régionale de l'UEMOA (Phase de transition ECOPAS) financé par la coopération Italienne (734.720.000 FCFA, montant des volets nationaux non encore précisés).
- ***Projet de Traitement du Bassin du fleuve dans la Commune rurale de Kourteye (Plateau de Ganganora -Tillabéri)*** : Ce projet financé par l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) pour un montant de 43.000.000 de Fcfa (100.000 $US) vise à restaurer 275 ha de terres dégradées dans la Commune rurale.
- ***Projet d'action Communautaire – Phase II (PAC II)*** : Financement : IDA 30.000.000 $US, GEF 4.657 000 $ US ; FIDA 16.000 000 $ US ; Niger 10.860.000 $US pour une durée de 5 ans (2010 – 2014). Le PAC II poursuit plusieurs objectifs spécifiques dont entre autres le renforcement des capacités des collectivités locales en matière de gestion administrative et financière et à la maîtrise d'ouvrage, la promotion de l'accès des populations aux services socio-économiques de base et aux opportunités économiques et la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.
- ***Initiative Grande Muraille Verte au Niger (PGMV)*** : Financement GEF 3,8 millions de $ US, UEMOA 450.000 $ US, Niger 250.000 $US. Le projet a une durée de 5 ans (2010 – 2015). Il intervient dans 228 Communes reparties dans les huit (8) régions du pays entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud. Il prend en compte l'amélioration et la gestion durable des systèmes de productions agro-sylvo-

pastorales, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'accès des pauvres aux services sociaux de base.

- ***Projet de Promotion de la Foresterie Urbaine et Péri urbaine dans la Lutte contre les Changements Climatiques au Niger*** : le projet a pour objectif d'aider le Gouvernement à définir et mettre en œuvre une politique de gestion des espaces verts et de ceintures vertes et une politique d'intégration de l'arbre dans les agglomérations urbaines, rurales et périurbaines. Ce projet est financé par la FAO pour un montant de la phase préparatoire de 405.000.000 de FCFA.
- ***Projet d'Appui au Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA)*** : financé par la BID, et la FAO pour un montant de 9 milliards. Le projet intervient dans la récupération des terres dégradées, le reboisement et l'amélioration des productions de pêche.
- ***Projet de Développement du Bassin du Lac Tchad (PRODEBALT)*** : Projet sous régional, financé par la BAD pour 5 ans (2010 à 2014). Intervient depuis 2010 dans la région de Diffa pour la récupération des terres dégradées, la fixation des dunes et le développement de la pêche. Le coût global est de 60,07 millions d'UC, soit 41,84 milliards de francs CFA en hors taxe.

### 2.2.2. Projets en instruction

- ***Projet de Lutte Contre l'Ensablement du Fleuve Niger*** financé par la BAD et l'UEMOA, à travers l'ABN (6.236.900.000 FCFA pour 2004-2011). Une deuxième phase de ce projet est en préparation avancée. Cette deuxième phase devrait permettre d'étendre les activités du projet plus en amont du fleuve.
- ***Projet d'Appui à la Conservation de la Diversité du Site Ramsar du Moyen NIGER*** financé par la Coopération Suisse/WWF (256.000.000 Fcfa pour 2009- 2011). La seconde phase de ce projet est en cours de négociation avec le même bailleur de fonds.
- ***Projet Corridor de la Faune Sahélo saharienne***, PNUD/FEM. Le PTA Biodiversité 2011 prévoit l'adoption par le FEM du document de projet qui en principe peut démarrer d'ici la fin de l'année 2011. Le montant alloué par le FEM est un (1) milliard de Fcfa.
- ***Projet Pilote pour la Résilience climatique (PPCR) au Niger*** : Financé par la Banque Mondiale et la BAD pour un montant de 120 millions de $US (dont 50 millions de $US comme don et 60 millions de $US comme prêt concessionnel), le PPCR est destiné à créer les conditions pour la mise en œuvre d'un cadre central et durable pour la résilience climatique au Niger à travers 3 composantes d'investissement qui sont : prospective climatique et opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce au Niger (15 millions de $US); valorisation et de maîtrise des ressources en eau (25 millions de $US) et gestion durable des terres, protection sociale, assurance et mutualisation des productions agricoles et de gouvernance climatique (70 millions de $US).
- ***Projet de promotion de l'initiative locale de développement Aguié*** : financé par le FIDA pour un montant 11, 5 milliards. Le projet interviendra dans la gestion durable des terres agroforestières.
- ***Programme Régional de Séquestration du Carbone*** : Initié par les Ministères en charge de l'Environnement du Mali, du Niger et de la Mauritanie, le bailleur de fonds pressenti est la Banque Mondiale. La composante du Niger a été évaluée pour un montant d'environ 12 milliards de FCFA.

### 2.2.3. Projets soumis à la recherche de financement

- ***Appui à l'inventaire Forestier National*** : Dossiers soumis à la coopération Japonaise pour un montant de 2,5 milliards de FCFA. Une récente correspondance de la coopération Japonaise fait état de l'acceptation du dossier et de sa soumission au parlement. Un suivi s'avère donc nécessaire à travers JICA Niamey et éventuellement l'ambassade du Japon à Abidjan.
- ***Projet de Gestion à Base Communautaire des Ressources naturelles du complexe Kokorou-Namga (WWF)*** : Le montant de ce projet est de 700.000.000 de Fcfa. La phase pilote de ce projet semble avoir été concluante avec le FEM.
- ***Projet de Développement de la Pêche*** : Le projet a été soumis au financement par le Fonds Arabe et l'Union Européenne pour un montant de 235.060.000 Fcfa. Un intérêt a été sollicité.
- ***Projet de Gestion Durable des Forêts Naturelles au Niger (PGDFN)*** a pour objectif l'aménagement participatif de 120.000 ha de forêts naturelles, la restauration de 6.000 ha de terres dégradées et la promotion des énergies domestiques alternatives. Le Bailleur de Fonds pressenti pour le financement du Projet est la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en plus de l'Etat du Niger et les populations bénéficiaires pour un coût total d'environ trois (3) milliards de FCFA.
- ***Projet de Gestion Durable des Populations d'Hippopotames d'Ayorou dans la Région de Tillabéri*** : l'objectif de ce projet est de contribuer à la gestion durable des hippopotames d'Ayorou et au développement local de leur zone de prédilection. Ce projet a été soumis à la Fondation de Monaco pour un montant de 610.197.000 FCFA.
- ***Projet d'atténuation de la crise alimentaire chez la population des Hippopotames dans les Communes rurales d'Ayorou, de Sinder, Namaro et Karma, département de Tillabéri et de Kollo*** : l'objectif de ce projet est de contribuer à la sécurité alimentaire des populations des hippopotames pendant la période de soudure dans les Communes d'Ayorou et de Sinder. Ce projet a été soumis à la Fondation de Monaco pour un montant de 100.000.000 FCFA.

# 3. Le PFN

## 3.1. Principes, enjeux et orientations stratégiques du PFN

### 3.1.1. Principes

Une solution durable au problème de dégradation des forêts au Niger doit passer nécessairement par des actions de grande envergure, une approche programmatique et éco-régionale qui sera mise en œuvre dans un contexte participatif de globalité et d'intégration réelle visant une saine gestion des écosystèmes forestiers (offre) et une satisfaction des besoins des ménages (demande). La vision programmatique et éco-régionale du PNF permettra donc de concilier les aspects ci-après :

- ☞ L'existence au Niger des écosystèmes forestiers ayant chacun une particularité biophysique et évoluant dans des conditions géomorphologiques qui distinguent des faciès d'évolution de la végétation : formation des plaines sableuses, formation des plateaux, formation des bas-fonds, galerie forestière etc. ;
- ☞ L'existence de formations forestières très spécifiques constituées d'espèces héliophiles dominantes comme les palmeraies (doumeraie et rôneraie), les parcs agroforestiers etc. dans des régions très particulières du pays ;
- ☞ La complémentarité entre les différentes régions du pays en ce qui concerne la mise en œuvre des approches de gestion durable des forêts, la satisfaction de besoins des populations pour les produits forestiers ligneux et non ligneux.

Au delà de la vision programmatique et éco-régionale dictée par les conditions d'évolutions des formations forestières énumérées ci-dessus, le PFN aura pour finalité la prise en charge par les populations elles-mêmes de la gestion des ressources forestières. Pour ce faire, le volet renforcement des capacités, organisation et formation des producteurs ruraux et urbains sur des actions durables, insuffisamment pris en compte dans la conception et l'exécution de différents programmes antérieurs doit être considéré comme une composante majeure des actions futures du développement forestier au Niger. Cependant, à cause des impacts négatifs constatés sur l'environnement, du fait du mode de gestion actuel des terres, une attention particulière sera donnée à la recherche développement et à l'intégration des risques climatiques pour garantir une bonne gestion des ressources forestières et de l'environnement.

### 3.1.2. Enjeux

La mise en œuvre du PFN permettra au plan mondial de répondre aux enjeux suivants : (i) la restauration des terres dégradées (ii) la lutte contre la désertification, (iii) la préservation d'écosystèmes particuliers, (iv) le maintien de la diversité biologique (v) la séquestration du carbone pour atténuer les effets des changements climatiques et promouvoir la résilience climatique (vi) la limitation des phénomènes migratoires extra-frontaliers. Au plan national et local le PFN produira les avantages suivants : (i) contribution à la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté, (ii) satisfaction des besoins énergétiques et autres productions forestières des ménages, (iii) amélioration et modernisation de l'exploitation forestière (iv) réduction de l'exode rurale et des conflits ruraux liés à l'utilisation des ressources naturelles.

Face à la dégradation continue des ressources forestières dont les causes profondes sont l'exploitation incontrôlée du bois de feu et de service, les pratiques agricoles inadéquates , les feux de brousse, et les effets des changements climatiques, les principes d'intervention du PFN doivent permettre une conduite optimale de la politique forestière s'insérant parfaitement à la Stratégie du Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) qui représente le cadre national de référence en matière de développement économique et social.

### 3.1.3. Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques du PFN viseront principalement : (i) l'amélioration et la gestion durable du couvert forestier ; (ii) la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux ; (iii) l'adaptation du secteur forestier aux changements climatiques ; et (iv) la diversification des partenaires dans le financement du secteur.

Dans cette optique, le Plan forestier national (PFN) doit faire une place importante aux actions régionales ou éco-régionales, et celles à couverture nationale et transversale.

## 3.2. Objectif du PFN

Le Plan Forestier National (PFN-Niger) a pour objectif global de contribuer à la croissance économique nationale à travers l'amélioration des ressources forestières et leur adaptation aux changements climatiques.

## 3.3. Résultats attendus

- Six cent mille (600.000) ha de forêts classées, aires protégées et gommeraies sont préservées et sécurisées dans le cadre de la conservation de la diversité biologique et du couvert forestier ;
- Deux cent (200.000) ha de forêts naturelles supplémentaires sont mis sous aménagement et 990.000 ha de forêts déjà sous aménagement seront suivis dans le cadre de la redynamisation de l'approche participative et du processus de la décentralisation de la gestion des ressources forestières ;
- Cinq (5) filières forestières sont développées pour mieux valoriser les différents produits forestiers ligneux et non ligneux en mettant un accent particulier sur les espèces forestières à valeur alimentaire ;
- Deux cent soixante dix (270.000) ha de terres dégradées sont récupérées dans le cadre de l'intensification des actions de réhabilitation écologique et de protection des écosystèmes dégradés ;
- Le cadre juridique et réglementaire est révisé afin de sécuriser les interventions des divers acteurs ;
- La recherche forestière pour une adaptation du secteur forestier aux changements climatiques est développée ;
- Le partenariat entre les différents acteurs du sous secteur forestier est renforcé ;
- Une stratégie de communication pour le développement du sous secteur forestier est élaborée et mise en œuvre ;
- Les ressources financières pour mettre en œuvre le PFN et renforcer les moyens d'intervention des services d'appui conseil et des communautés locales sont mobilisées.

***Tableau n°2*** **:** Cadre logique du PFN[1]

| Déclinaison des Résultats | Indicateurs des Résultats | Sources / moyens de vérification | Hypothèses / Risques |
|---|---|---|---|
| 600.000 ha de forêts classées, aires protégées et gommeraies préservées et sécurisées | **Superficie nouvelle de forêts classées, aires protégées et gommeraies préservées et sécurisées** | - **Rapport DGE/EF**<br>- **Rapport évaluation des documents de planification** | - **Adhésion des partenaires**<br>- **Adhésion des populations** |

[1] Pour le cadre logique axée sur les résultats se référer au cadre logique des programmes 2, 10, 13 du plan d'action de la SDR joints à l'annexe n°3

| | | | |
|---|---|---|---|
| 200.000 ha de forêts naturelles supplémentaires mis sous aménagement | Superficie de forêts naturelles supplémentaires mis sous aménagement | - Document de projet et d'étude<br>- Document de plan d'aménagement | - Insuffisance de financement<br>- Soutien de l'Etat<br>- Adhésion des populations<br>- Adhésion des partenaires |
| Cinq (5) filières de produits forestiers ligneux et non ligneux développées | Nombre de filières de produits forestiers ligneux et non ligneux développées | - Base de données<br>- Supports publiés | - Adhésion des populations |
| 270.000 ha de terres dégradées récupérées | Superficie nouvelle de terres dégradées récupérées | - Rapport DGE/EF<br>- Rapport des Projets | - Catastrophes Naturelles |
| Cadre juridique et réglementaire révisé et formalisé | Nombre de textes juridiques et réglementaires révisés et formalisés | - Rapport Ministère<br>- Journal officiel | - Cadre contraignant<br>- Adhésion des populations<br>- Insuffisance dans l'application des textes |
| Recherche forestière développée | Nombre de technologies éprouvées vulgarisées | - Rapport bilan de la recherche forestière<br>- Supports publiés | - Adhésion des populations<br>- Pesanteurs sociales |
| Partenariat entre les différents acteurs du sous secteur forestier renforcé | Etat de fonctionnement des cadres de concertation sur les forêts | - Rapport Ministère | - Adhésion de tous les acteurs<br>- Trouble social |
| Stratégie de communication élaborée et mise en œuvre | Acte de validation des la stratégie | - Document Stratégie de communication<br>- Supports publiés | - Cible non réceptive |
| Ressources financières mobilisées. | Volume du budget alloué au secteur forestier | - Revue annuelle des dépenses sur le secteur forestier | - Instabilité politique<br>- Contribution nationale insignifiante |

## 3.4. Composantes majeures du PFN

Face aux défis à relever, à l'urgence que commande la situation au niveau de certains écosystèmes et la nécessité de réagir rapidement, la vision du PFN, **à l'horizon 2021**, est de renforcer la position de la foresterie dans le développement rural, par une implication effective de tous les acteurs dans la gestion des forêts et des systèmes de production selon une approche qui conserve l'équilibre des écosystèmes et respecte les fonctions écologique, sociale et économique des forêts.

Pour ce faire, le PFN doit induire une augmentation du taux de couverture forestière **d'au moins 15%** afin de satisfaire les besoins des populations en bois-énergie tout en conservant la biodiversité par une protection durable des zones à risque ainsi que les habitats de faune.

Cette vision s'intègre dans les politiques, les stratégies et les programmes économiques et sociaux actuellement en cours notamment la SDRP et la SDR. Elle suppose une participation engagée et active de tous les acteurs, étatiques et non-étatiques à la gestion durable du patrimoine forestier pour le bien-être des générations présentes et futures.

Pour la réalisation de cette vision, les composantes suivantes sont retenues.

### 3.4.1. Composante 1 : Sauvegarde et sécurisation des forêts classées, parcs et réserves

Il est envisagé dans cette composante de sécuriser les forêts classées du pays à travers :

- ☞ Elaboration d'un Plan Stratégique pour la gestion durable des forêts classées ;
- ☞ Délimitation des forêts classées et apurement du cadre juridique ;

- Inventaire continu des surfaces, des ressources forestières ;
- Connaissance et fixation des limites des forêts classées ;
- Classement de nouvelles forêts ;
- Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées ;
- Augmentation de la couverture forestière et de la diversité biologique dans les forêts classées en vue de leur inscription au Mécanisme de Développement Propre (MDP) ;
- Aménagement des parcs et réserves.

### 3.4.2. Composante 2 : Aménagement et valorisation des ressources productives

A travers cette composante, le PFN prévoit une croissance soutenue de l'exploitation des productions forestières pour améliorer la contribution du secteur à l'économie nationale, l'élaboration des plans d'aménagements et de gestion durable des forêts naturelles, la formation des acteurs, l'appui à la promotion du secteur privé dans la foresterie et des travaux forestiers, l'organisation des filières, la création d'emplois. Cette composante s'attellera également à l'adaptation du cadre législatif et réglementaire régissant l'exploitation des différents produits de la forêt, la compétitivité des produits forestiers et leur conformité avec les exigences du marché international. Il s'agit spécifiquement de :

- Aménagement et gestion des forêts naturelles ;
- Reboisement / plantation d'espèces utilitaires pour l'augmentation de la couverture forestière nationale et la résilience aux changements climatiques ;
- Développement de l'agroforesterie et aménagement forestier communautaire pour la valorisation de la production ligneuse et non ligneuse ;
- Développement de la foresterie privée ;
- Développement de l'élevage non conventionnel ;
- Développement de l'écotourisme ;
- Développement de la production apicole ;
- Promotion de l'économie d'énergie ;
- Renforcement institutionnel.

### 3.4.3. Composante 3 : Conservation des sols et lutte contre l'érosion

Les actions à promouvoir dans le cadre de cette composante concerneront :

- Aménagement des bassins versants à travers la restauration des terres dégradées ;
- Lutte contre l'ensablement des cuvettes et point d'eau ;
- Ensemencement des herbacées pour la restauration du couvert végétal ;
- Lutte contre les plantes envahissantes et proliférantes terrestres et hydriques ;
- Lutte contre les feux de brousse.

### 3.4.4. Composante 4 : Préservation et valorisation de la biodiversité des milieux naturels

Cette composante met l'accent sur la conservation de la biodiversité par le biais des parcs forestiers et réserves de protection, de conservation mais aussi la création d'arboretums. Elle vise l'élaboration des référentiels nationaux en matière de biodiversité forestière et végétale. Il s'agit spécifiquement de :

- Création, aménagement des parcs nationaux et réserves ;
- Mise en œuvre et suivi des accords de cogestion des parcs nationaux et réserves avec les collectivités territoriales ;
- Gestion participative et durable des écosystèmes particuliers notamment les zones humides et des espèces sensibles ;
- Mise en œuvre de banques de semences forestières ;
- Reconversion des chasseurs en éleveurs de faunes.

### 3.4.5. Composante 5 : Promotion et développement de la foresterie urbaine et périurbaine

Cette composante vise la valorisation des potentialités forestières des milieux urbain et périurbain, la promotion de la mise en place des puits de carbone et la rémunération des services environnementaux, l'implication constructive des populations urbaines dans la mise en œuvre les actions forestières, le renforcement des partenariats publics-privés, en particulier le domaine de l'entreprenariat forestier. Il s'agit spécifiquement de :

- ☞ Amélioration du cadre de gestion des espaces verts ;
- ☞ Mise en place de mécanisme de gestion et de suivi/évaluation des ressources forestières urbaines et périurbaines ;
- ☞ Développement de la foresterie privée ;
- ☞ Aménagements et développement de la foresterie urbaine et périurbaine ;
- ☞ Renforcement des infrastructures socioéconomiques.

### 3.4.6. Composante 6 : Renforcement des capacités nationales

Cet axe stratégique apparaît comme un préalable à toutes les actions prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du PFN, notamment en mettant à la disposition du sous secteur les capacités nécessaires à la mise en œuvre des composantes précédentes au niveau central, déconcentré, décentralisé et local. Il s'agit entre autres de la mise à disposition du personnel en quantité et qualité suffisante, de la formation technique de ce personnel, de l'équipement des services en charge de la mise en œuvre du PFN, de l'élaboration des outils planification, de contractualisation avec les populations locales. A ce niveau, il est indispensable de disposer d'un inventaire national des forêts et d'un état de la dégradation des terres comme situation de référence. Du point de vue législatif et règlementaire, il est nécessaire de moderniser le corpus juridique de gestion des ressources forestières, d'adopter et de diffuser les textes d'application des différents instruments juridiques nationaux et internationaux de gestion durable des ressources forestières, de promouvoir la bonne gouvernance forestière et l'équité entre les divers acteurs face aux revenus tirés de la forêt et de mettre au point une fiscalité adéquate pour les autres produits forestiers autres que le bois-énergie.

Il s'agit également de l'organisation, l'équipement et la formation des populations pour qu'elles puissent contribuer efficacement à la mise en œuvre des plans de gestion durable des forêts, de la spécialisation des cadres forestiers et de du renforcement des capacités, du centre de formation de Torodi et de l'IPDR de Kollo.

### 3.4.7. Composante 7 : Recherche forestière

Cette composante met l'accent sur la recherche d'accompagnement devenue nécessaire pour la réussite des actions qui seront entreprises dans le cadre du PFN. Pour se faire, il est nécessaire de formaliser un cadre de concertation entre l'administration en charge des forêts et les institutions de recherche forestière (INRAN, Universités Nigériennes etc.) en vue de la définition de secteurs clés et l'identification des zones forestières sur la recherche forestière et l'élaboration des critères et Indicateurs de recherche pour une gestion durable des forêts. Cela aboutira à l'identification de nouveaux produits et innovations à vulgariser. Ainsi, les domaines à prospecter pour la recherche-développement peuvent concerner entre autres :

- ☞ Actualisation, validation et vulgarisation des résultats des recherches antérieures ;
- ☞ Valorisation et transfert des connaissances et pratiques endogènes de gestion de la biodiversité ;
- ☞ Développement des modèles d'inventaire des ressources forestières ;
- ☞ Amélioration génétique d'espèces forestières adaptées aux zones désertiques et à la sécheresse ;
- ☞ Recherche et modélisation de nouvelles technologies forestières ;
- ☞ Recherche sur l'évaluation des impacts et résilience climatique du sous-secteur forestier.

***Tableau n°3*** : Composantes, programmes majeurs, actions, outils de planification et liens avec la SDR

| Composantes du PFN | Programmes majeurs | Actions prioritaires du programme | Outils de planification | Liens avec la SDR |
|---|---|---|---|---|
| **1. Sauvegarde et sécurisation des forêts classées, parcs et réserves** | Aménagement et gestion des forêts classées | ▪ Elaboration d'un Plan Stratégique pour la gestion durable des forêts classées<br>▪ Délimitation et apurement de cadre juridique des forêts classées<br>▪ Inventaire continu des surfaces, des ressources forestières<br>▪ Connaissance et fixation des limites des forêts classées<br>▪ Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées<br>▪ Augmentation de la couverture forestière et de la diversité biologique dans les forêts classées en vue de leur inscription au Mécanisme de Développement Propre (MDP) | ▪ Plan d'aménagement des forêts classées | P2 : Gouvernance locale des ressources naturelles |
| **2. Aménagement et valorisation des ressources productives** | Programme de reboisement et de développement de l'agroforesterie | ▪ Reboisement / plantation d'espèces utilitaires pour l'augmentation de la couverture forestière nationale et la résilience aux changements climatiques<br>▪ Développement de l'agroforesterie et aménagement forestier communautaire pour la valorisation de la production ligneux et non ligneuse | ▪ Plan directeur de reboisement | P13 : Restauration des terres et reboisement |
| | Programme d'aménagement et de valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux | ▪ Aménagement et gestion des forêts naturelles | ▪ Inventaire forestier national<br>▪ Schémas Directeurs d'Approvisionnement en bois-énergie (SDA<br>▪ Plan d'Aménagement des Massif Forestier (PAMF)<br>▪ Plans de Gestion des Forêts Villageoises<br>▪ Comptoirs des PFNL | P10 : préservation de l'environnement<br><br>P2 : gouvernance locale des ressources naturelles |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Programme d'aménagement et de valorisation de la faune sauvage | ▪ Développement de l'élevage non conventionnel<br>▪ Développement de l'écotourisme<br>▪ Développement de la production apicole | ▪ Programmes d'aménagement de la faune | P10 : préservation de l'environnement |
| | Programme national pour l'énergie domestique (PNED) | ▪ Promotion de l'économie d'énergie<br>▪ Renforcement institutionnel | ▪ Programme national pour l'énergie domestique | P2 : gouvernance locale des ressources naturelles<br>P10 préservation de l'environnement |
| **3. Conservation des sols et lutter contre l'érosion** | Programme d'aménagement et de gestion des bassins versants | ▪ Aménagement des bassins versants | ▪ Plans d'aménagement et de gestion des bassins versants | P13 : restauration des terres et reboisement |
| | Programmes de lutte contre l'ensablement | ▪ Lutte contre l'ensablement<br>▪ Ensemencement des herbacées | ▪ Plan Directeur de Lutte contre l'ensablement | P10 : préservation de l'environnement<br>P 13 : restauration des terres et reboisement |
| | Programme de lutte contre les feux de brousse et les plantes envahissantes | ▪ Lutte contre les plantes envahissantes et proliférantes<br>▪ Lutte contre les feux de brousse | ▪ Stratégie et Plan d'action pour la gestion des feux de brousse et des plantes envahissantes | P10 : préservation de l'environnement |
| **4. Préservation et valorisation de la biodiversité des milieux naturels** | Programme de gestion communautaire des parcs et réserves | ▪ Création et aménagement des parcs nationaux et réserves<br>▪ Mise en œuvre et suivi des accords de cogestion des parcs nationaux et réserves avec les collectivités territoriales<br>▪ Chasse et cynégétique | ▪ Plan directeur d'aménagement des aires protégées<br>▪ Directives d'aménagement des zones de chasse | P2 : gouvernance locale des ressources naturelles<br>P 10 : préservation de l'environnement |
| | Programme de gestion des zones humides et espèces sensibles | ▪ Gestion participative et durable des écosystèmes particuliers notamment les zones humides et des espèces sensibles | ▪ Plan de gestion des zones humides et/ou sensibles | P2 : gouvernance locale des ressources naturelles<br>P10 ; préservation de l'environnement |
| **5. Promotion et développement de la foresterie urbaine et périurbaine** | Programme de développement de la foresterie urbaine et périurbaine | ▪ Amélioration du cadre de gestion des espaces verts<br>▪ Mise en place de mécanisme de gestion et de suivi /évaluation des ressources forestières urbaines et périurbaines<br>▪ Aménagements et développement de la foresterie urbaine et périurbaine | ▪ Stratégie nationale et plan d'action en matière de promotion et de gestion durable des espaces verts et des plantations urbaines et périurbaines | P2 : gouvernance locale des ressources naturelles<br>P10 : préservation de l'environnement<br>P13 : restauration des terres et reboisement |
| | Programme de gestion des plantations | ▪ Développement de la foresterie privée<br>▪ Renforcement des infrastructures socioéconomiques | ▪ Stratégie nationale et plan d'action pour la gestion des plantations | P13 : restauration des terres et reboisement |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **6. Renforcement des capacités nationales** | Programme de renforcement des capacités | ▪ Formations techniques<br>▪ Equipement des services et populations | ▪ Stratégie nationale et plan d'action en matière de renforcement des capacités | P 13 : restauration des terres et reboisement |
| **7. Recherche forestière** | Programme de recherche forestière | ▪ Valorisation et vulgarisation des résultats des recherches antérieures<br>▪ Valorisation des connaissances et pratiques endogènes de gestion de la biodiversité<br>▪ Recherche et vulgarisation de nouvelles technologies forestières<br>▪ Recherche sur l'évaluation des impacts et résilience climatique du sous-secteur forestier | ▪ Plan d'action en matière de recherche | P2 : gouvernance locale des ressources naturelles<br><br>P 10 : préservation de l'environnement |

# 4. ACTIONS PRIORITAIRES DU PFN

## 4.1 Actions Eco-régionales

### 4.1.1. Actions d'aménagement forestier

Au niveau de l'aménagement forestier, le principe d'action éco-régionale rime avec le processus de décentralisation et la répartition des différents massifs forestiers au niveau national. Dans le cadre de la recherche d'une plus grande efficacité, il est nécessaire de recentrer les interventions autour des thématiques de base qui sont déterminées par les caractéristiques géomorphologiques et floristiques des différents massifs forestiers. En ce qui concerne ces caractéristiques et en fonction des zones qui présentent encore un potentiel forestier à aménager, on peut distinguer une thématique dite "thématique régionalisée" liée aux possibilités d'aménagement forestier structurée de la façon suivante :

- ☞ les formations de plateaux ;
- ☞ les formations de plaines sableuses ;
- ☞ les formations de bas-fonds ;
- ☞ les forêts galeries ;
- ☞ les parcs agroforestiers ;
- ☞ les palmeraies (doumeraies et rôneraies) ;
- ☞ les gommeraies ;
- ☞ les espaces verts, ceintures vertes et autres peuplements artificiels.

Une large exploitation des informations fournies par les études diagnostiques, ainsi qu'auprès de la recherche faite par l'Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN) a permis de recenser par région, les formations forestières les plus intéressantes en terme de potentiel aménageable.

Sur la base de ce recensement, des priorités ont été établies concernant les thématiques d'aménagement, d'une part, pour la production de bois-énergie (à partir des différents types de formations forestières de plateaux, de bas-fonds, de plaines sableuses et les parcs agroforestiers) et d'autre part, pour la production de produits forestiers non ligneux (doumeraies, gommeraies et parcs agroforestiers). Ainsi, on constate que :

- ☞ La thématique "plateau" est prépondérante en terme de superficie à aménager (60%) et se retrouve sur les plateaux du continental terminal de l'Ouest (Dosso et Tillabéri) et du Continental intercalaire (Tahoua et Zinder) ;
- ☞ La thématique "bas-fonds" se retrouve à Tillabéri (Onsolo), Agadez (Kourboubou), Tahoua (Injijiran) et Zinder (Damagaram Takaya et Tanout) ;
- ☞ La thématique "plaines sableuses" se retrouve uniquement à Maradi (Madarounfa, Guidan Roumdji);
- ☞ La thématique "parcs agroforestiers" se retrouve à Zinder (Mirriah, Kantché et Magaria pour les parcs à *Faidherbia alibida* et *Prosopis africana*), à Maradi (Madarounfa, Aguié, Guidan Roumdji et Tessaoua pour les parcs à *Faidherbia alibida, Prosopis africana, Hyphaene thebaica* et les régénérations naturelles assistées -RNA), à Dosso (Doutchi, Gaya et Birnin Gaouré pour les parcs à *F. alibida, P. macrofila, P. biglobosa, V. pardoxa, B. aethiopum et B. costatum*) ;
- ☞ La thématique "Palmeraie" se retrouve dans les régions d'Agadez (doumeraies et jardin dattiers), Maradi (Goulbi'n Kaba) et Diffa (doumeraies de cuvettes) et Dosso (Rôneraie de Gaya) ;
- ☞ La thématique "gommeraie" se retrouve essentiellement à Diffa (bassin oriental considéré comme le plus important par la stratégie nationale sur la relance de la production de la gomme arabique);
- ☞ La thématique «forêt galeries" est affectée à Tillabéry (Téra) au niveau des forêts galeries dans le Dargol et à Diffa le long de la komadougou ;
- ☞ La thématique "espaces verts et ceintures vertes" au niveau des chefs lieux des régions.

Le tableau n°13 suivant présente les superficies à aménager dans les différentes régions en fonction des types de formations forestières.

***Tableau n°4*** **:** Superficie (ha) aménageable par formation forestière et par région

| Région | Forêt galerie | Plateaux | Bas fonds | Plaine sableuse | Parcs | Palmeraie | Gommeraie | Plantation artificielle | Total superficie |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Agadez | | | 30 000 | | | 3 018 | | 3 000 | **36 018** |
| Diffa | | | | | | 15 000 | 26 228 | 10 000 | **51 228** |
| Dosso | | 367 987 | | | 30 000 | 32 000 | | 15 000 | **444 987** |
| Maradi | | | | 88 095 | 70 000 | 51 500 | | 15 000 | **224 595** |
| Tahoua | | 105 754 | 13 100 | | | | | 20 000 | **138 854** |
| Tillabéry | 1 286 | 696 288 | 29 000 | | | | | 40 000 | **766 574** |
| Zinder | | 21 244 | 20 874 | | 50 000 | 12 000 | 13 000 | 20 000 | **137 118** |
| Niamey | | | | | | | | 3 000 | **3 000** |
| **Total** | **1 286** | **1 191 273** | **92 974** | **88 095** | **150 000** | **113 518** | **39 228** | **123 000** | **1 799 374** |
| **%** | **0%** | **66%** | **5%** | **5%** | **8%** | **6%** | **2%** | **7%** | **100%** |

Le critère de choix des thématiques d'intervention a fait l'objet d'analyses approfondies, tenant compte d'une part, du potentiel (quantitatif et qualitatif) en ressources disponibles et, d'autre part, des priorités nationales, régionales voire locales.

### 4.1.2. Actions de réhabilitation écologique

Selon l'étude sur l'Etat de vulnérabilité des ressources naturelles (CNEDD, 1999) et l'étude sur l'Etat de l'Environnement au Niger (ME/LCD, 2007), il existe une corrélation entre le zonage des aires à risque et le zonage de terres dégradées. Ainsi, les zones de fortes pressions agricoles, forestières et pastorales peuvent correspondre aux zones où les sols sont plus exposés à la dégradation et celles de faibles pressions correspondent aux sols les moins exposées. Les différentes zones de réhabilitation peuvent être subdivisées en fonction de l'importance de la dégradation en :

- ***Zones très exposées à la dégradation des terres*** : Il s'agit de la région de Tahoua (départements de Tahoua, Keita, Konni, Illéla et Bouza), la région de Tillabéry (départements de Téra, Tillabéry, Filingué et Ouallam) ; Ces zones, très anciennement occupées, couvrent une faible portion de l'espace agricole et présentent des fortes densités humaines comparativement aux autres zones du Niger. L'élevage y est pratiqué de même que les cultures secondaires notamment irriguées. La présence de plusieurs pratiques sur des espaces réduits expliquerait en partie ce fort risque de dégradation des terres.
- ***Zones très exposées à la désertification et à l'ensablement*** : Il s'agit des régions de Diffa, d'Agadez, de Zinder (départements Kantché, Gouré et nord Tanout), de Maradi (nord Dakoro et de Mayayi) et de Tillabéry (nord Filingué et le long du fleuve Niger) ;
- ***Zones moyennement exposées à la dégradation des terres*** : Il s'agit des régions de Diffa et d'Agadez (partie sud ouest), de la région de Maradi (partie ouest), de la région de Tahoua (département de Tchintabaraden), de la région de Zinder (départements Magaria, Mirriah et Kantché) et la région de Tillabéry (départements de Tera ) ;
- ***Zones faiblement exposées à la dégradation des terres*** : Elles se retrouvent dans les régions sud de Dosso et de Tillabéry. Dans la région de Dosso, le département de Gaya présente dans sa totalité un risque faible de dégradation des terres bien que dans l'extrême sud du département et en bordure des axes routiers, des défrichements à des fins agricoles sont importants. Dans la région de Tillabéry, c'est le département de Say qui présente des risques faibles en matière de dégradation des terres. La

faiblesse des risques liés à la dégradation des terres dans ces zones peut s'expliquer la densité du couvert végétal et la faible densité humaine.

Le tableau n°14 suivant donne les types d'actions de réhabilitation écologique à mener dans les différentes régions du pays.

***Tableau n°5*** **:** Actions de réhabilitation écologique par région

| Régions | Restauration des terres dégradées (ha) | Fixation des dunes (ha) | Ensemencement des herbacées (ha) | Reboisement spécifique (ha) | Réalisation de pare feu (km) |
|---|---|---|---|---|---|
| **Agadez** | x | x | x | | x |
| **Diffa** | | x | x | | x |
| **Dosso** | x | | x | x | |
| **Maradi** | | | x | x | x |
| **Tahoua** | x | | x | x | x |
| **Tillabéry** | x | x | x | x | x |
| **Zinder** | x | x | x | x | x |
| **Total réalisation** | **220.000** | **50.000** | **60.000** | **200.000** | **180.000** |

### 4.1.3. Actions de valorisation de Produits forestiers non ligneux

Les plantes pourvoyeuses des PFNL contribuent largement à la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés locales, la santé des populations, le développement de l'artisanat et de l'économie locale ainsi que l'amélioration du potentiel agronomique des sols. Ainsi, plus de 80% des populations des communautés locales font recours aux plantes médicinales pour leurs premiers soins de santé primaire, tandis que l'exploitation d'autres sous produits forestiers comme les résines, les feuilles, les fruits, le miel et la faune sauvage, constitue un appoint des revenus substantiels pour ces communautés locales riveraines des massifs forestiers.

Plusieurs localités se distinguent au Niger pour répondre à ces préoccupations en termes de valorisation des PFNL. Il s'agit entre autres des régions de Dosso, Maradi et Tillabéry pour les fruits forestiers, de la région de Diffa pour les résines et du département de Gaya pour les produits du rônier.

Face aux défis des changements climatiques, les efforts d'amélioration de la production et de la conservation des espèces d'arbres producteurs des PFNL à valeur alimentaire, pourrait constituer une option stratégique importante dans la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier dans ces localités. Il s'agit à ce niveau de :

- Encourager les techniques d'enrichissement des arbres à fort potentiel en PFNL
- Promouvoir les techniques culturales et les bonnes pratiques de conservation, de défense et de restauration des sols, de la gestion de fertilité qui puissent concilier l'amélioration des productions agricoles et la diversification des revenus consécutive à la récolte et la cueillette des PFNL ;
- Inciter les producteurs à la restauration des terres dégradées avec des espèces productrices des PFLN, à la conservation in situ de la biodiversité des plantes pourvoyeuses des PFNL d'importance économique majeure ;
- Enfin, promouvoir le partage des connaissances et des bonnes pratiques dans les techniques culturales privilégiant les systèmes agroforestiers intégrés, assurant une bonne gestion de la fertilité avec des espèces ligneuses améliorantes et conservatrices des sols.

## 4.2 Actions Nationales et transversales

### 4.2.1. Production des plants

- Identifier les principales contraintes à la production des plants et les solutions appropriées ;
- Orienter et canaliser les pépinières centrales étatiques qui ont tendance à inhiber les initiatives privées de production de plants ;
- Répertorier, organiser et équiper les structures privées de production de plants ;
- Former et recycler les pépiniéristes privés dans les domaines variés tels que la gestion des exploitations, la programmation, la conduite des pépinières, la production du compost, les études de marché et le choix des semenciers ainsi que la conservation et les méthodes de traitement des graines ;
- Conférer aux structures privées un statut particulier leur permettant d'exercer librement leur fonction faisant place à la concurrence ;
- Appuyer les producteurs dans l'identification des marchés et dans l'écoulement de leur production ;
- Identifier les groupes d'usagers dans toute la filière de production des plants et favoriser une entente mutuelle.

### 4.2.2. Plantation

- Définir clairement les statuts fonciers des sites à reboiser et/ou à restaurer ;
- Identifier les différents usagers des ressources (foncier, plantations) avant toute intervention ;
- Définir avec les populations les vocations des sites ou des plantations à effectuer ;
- Définir les règles consensuelles de gestion des plantations et sites récupérés en collaboration avec tous les acteurs et appuyer l'établissement des contrats de gestion entre les propriétaires des terres déjà plantées ou récupérées et les autres usagers ;
- Elaborer des plans de gestion des plantations et sites récupérés avec les populations ;
- Transférer la responsabilité de gestion des plantations aux populations riveraines ;
- Assurer un suivi régulier et l'entretien des espaces plantés ou restaurés ;
- Promouvoir le développement des bois privés.

### 4.2.3. Aménagement des forêts

- Redynamiser les SLG et poursuivre l'installation d'autres sur l'ensemble du pays ;
- Définir des règles consensuelles de gestion des formations forestières en collaboration avec tous les acteurs ;
- Elaborer des plans de gestion destinés aux usagers de la ressource ;
- Transcrire les plans d'aménagement et de gestion en langue locale ;
- Assurer le suivi régulier des travaux d'aménagement des ressources à tous les niveaux.

### 4.2.4. Restauration des terres dégradées

- Procéder à l'inventaire et la cartographie des terres dégradées au niveau national ;
- Procéder à l'inventaire des terres restaurées en vue de leur immatriculation au Registre des Schémas d'Aménagement Fonciers (SAF).

### 4.2.5. Renforcement des capacités

- ☞ Renforcer les capacités des services techniques en charge du suivi et de l'appui conseil en vu de s'attaquer aux grands défis nationaux dans le cadre de la préservation de l'environnement ;
- ☞ Former et spécialiser les cadres techniques ;
- ☞ Renforcer les capacités du Centre de Formation et de recyclage de Torodi et l'IPDR de Kollo ;
- ☞ Intensifier le renforcement des capacités des communautés locales pour la gestion des ressources naturelles.

### 4.2.6. Communication

- ☞ Intensifier les campagnes d'information et sensibilisation des différents usagers des ressources forestières ;
- ☞ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication permettant de mieux connaître le PFN.

### 4.2.7. Recherche forestière

- ☞ Transférer les acquis méthodologiques développés par la recherche aux services en charge de mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- ☞ Etendre les modèles d'aménagement développés par la recherche à tous les types de formations : ressources de terroirs cultivés et des jachères, formations de bas-fonds, plaines sableuses et alluviales, formations particulières comme doumeraies ou gommeraies ;
- ☞ Améliorer les conditions de prise en compte de la composante pastorale dans les aménagements forestiers ;
- ☞ Simplifier les méthodes d'inventaire et d'élaboration des quotas d'exploitation ;
- ☞ Développer des modèles d'évaluation des impacts forestiers sur la résilience et les changements climatiques.

### 4.2.8. Elaboration de cadre de gestion environnemental et social

La mise en œuvre du PFN se fera à partir de programmes majeurs spécifiques et sur la base desquels des financements seront mobilisés. Chaque programme majeur fera l'objet de l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES). Le CGES devra permettre d'évaluer, de façon large et prospective, pour chaque programme, les impacts environnementaux et sociaux des activités futures, et de prévoir une grille d'évaluation des actions menées ainsi que des mesures d'atténuation ou de compensation.

# 5. ANALYSE DU PFN

## 5.1. Dimension économique du PFN

Le sous-secteur forestier contribue sans aucun doute au développement économique et social des populations riveraines des forêts et par là-même à la réduction de la pauvreté aussi bien monétaire que psychologique. Cette contribution s'opère à travers les droits d'usage, l'emploi dans les diverses activités forestières (bûcheronnage, cueillette, vente de produits forestiers etc.), l'exploitation et la vente par les associations forestières d'intérêt collectif, mais aussi à travers les redevances et autres taxes d'infractions commises par les populations.

A travers les droits d'usage, l'une des contributions la plus importante réside dans l'accès aux ressources pastorales et la protection des espaces cultivés. A cela s'ajoute l'activité de prélèvement à titre gratuit des sous-produits à usage domestique.

A l'image de l'économie nigérienne le secteur forestier est fortement dominé par le commerce informel. Aussi, l'évaluation au Niger de la contribution du sous secteur forestier a été sous estimée. Dans cette évaluation, plusieurs valeurs non marchandes n'ont pas été considérées notamment la valeur monétaire réelle de la consommation du bois-énergie en milieu rural, les fonctions de protection des bassins versants par les forêts, certaines productions forestières non ligneuses (fourrage, feuilles et fruits alimentaires), la conservation de la biodiversité, la fixation du carbone par les forêts, la création d'emplois etc.

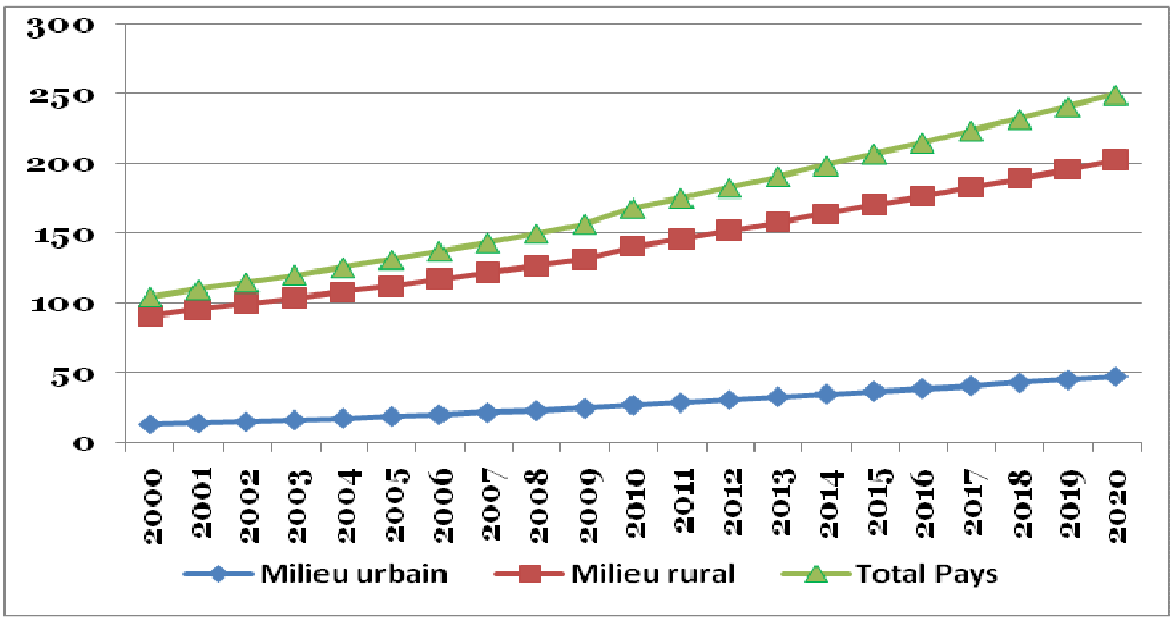


Source : Rapport prospective forêts, 2000

***Figure n°3*** **:** Evolution de la valeur monétaire (milliard Fcfa) de bois-énergie de 1990 à 2020

A titre illustratif (figure n°3), en 2000, la valeur monétaire du bois consommé était de 91 milliards en milieu rural et de 13 milliards en milieu urbain au prix fixe de 35 Fcfa le kg de bois. En 2010, cette valeur serait de 27 et 105 milliards respectivement en milieu urbain et rural. Cette valeur serait de plus de 47 milliards en milieu urbain et 203 milliards en milieu rural en terme de prévision pour 2020. Il en ressort que la contribution des ressources forestières à l'économie prend au fur et à mesure de l'importance. Compte tenu du fait que le bois demeure le principal combustible pour les ménages, cette tendance se maintiendra fort probablement pour les années à venir.

Aussi, la contribution des ressources forestières à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies et à la réduction de la pauvreté en milieu rural s'est accrue ces dernières années, avec la promotion de la gestion décentralisée des forêts dans le cadre de la Stratégie Energie Domestique (SED). Les besoins en bois-énergie au niveau national dépassent actuellement les trois (3) millions de tonnes par an. Les marchés ruraux de bois énergie qui constituent une forme de décentralisation de l'exploitation et la gestion des ressources forestières au niveau des communautés rurales ravitaillent les différents centres urbains en bois à un taux de satisfaction de leurs besoins de 20%. Le reste des besoins est couvert par le système d'exploitation incontrôlée. En effet, à travers les marchés ruraux de bois, c'est plus de 2,5 milliards de F.CFA qui sont transférés chaque année du milieu urbain en milieu rural pour l'achat du bois et plus de 10.000 emplois créés au bénéfice des ruraux. Ces revenus sont investis dans des domaines sociaux, notamment l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, l'hydraulique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PFN, des raisonnements similaires peuvent être effectués avec la formalisation des autres filières sur les produits forestiers et autres services fournis par les forêts.

Au niveau de la restauration des terres dégradées, la mise en œuvre des actions à travers le Cash for Work avait permis de créer entre 2003 et 2008 plus de 124.400 emplois temporaires d'injecter un montant de 2.145.415 000 FCFA dans l'économie rurale pour la prise en charge de la main d'œuvre locale et de payer un montant de 158.537.366 FCFA aux jeunes diplômés en quête d'emplois recrutés pour l'encadrement des chantiers. Ces résultats appréciables obtenus en si peu de temps démontrent aisément que le volet restauration des terres dégradées a gagné le pari d'une alternative porteuse en matière de lutte contre la pauvreté, le chômage, l'exode rural et l'insécurité alimentaire.

La mise sous aménagement de plus de 2 millions d'ha par les populations riveraines des forêts indique en terme de prospective à l'horizon 2020 un transfert monétaire de plus de 50 milliards de FCFA du milieu urbain au milieu rural. La création de plus d'emploi et l'injection d'un montant important de financement qui profitera à plus de 850.000 ménages, à raison de 70 jours de travail en moyenne par bénéficiaire, correspondant à un revenu par ménage de 650.000 FCFA par an. En comptant les bénéfices permanents créés la gestion des sites récupérés les apports financiers contrebalancent ainsi le coût financier du PFN.

## 5.2. Modalité de mobilisation des ressources financières

Le coût global de mise en œuvre du PFN est de **386.580.700.000 FCFA** (voir tableau n°11)**.** Ce coût sera pris en charge par les ressources internes, les ressources externes mais aussi par des ressources novatrices.

Pour la mise en œuvre du PFN, de la capacité du Niger à mobiliser les ressources internes en dépend l'atteinte des objectifs et de la durabilité des actions. La source principale interne de financement en faveur du PFN doit être le budget national, les budgets des collectivités locales, les fonds nationaux (fonds d'aménagement, fonds forestiers et fonds pour l'environnement), les investissements privés des sociétés, communautés et ménages nationaux.

Les ressources externes des Bailleurs de fonds bilatéraux/multilatéraux, banques régionales de développement, de l'Aide Publique au Développement (APD), y compris les fondations et ONG internationales viendront en appui. Dans les principes édictés par la Déclaration de Paris, les Bailleurs de fonds s'aligneront aux priorités nationales à travers le financement des programmes intégrés comme prévu dans le cadre du PFN.

Dans le cadre du PFN, il est important également de mettre en place des mécanismes pour mobiliser des ressources novatrices. Celles-ci peuvent être générées à partir des reformes du cadre législatif et politique, des incitations et reformes fiscales, de la rétribution des services environnementaux, des projets pour la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), de la gestion des bassins versants et de la protection de la biodiversité. La création des marchés et certification des produits et services écosystèmes, le commerce des produits des zones sèches et le tourisme en zones sèches, la production des biocarburants aux terres marginales, les pratiques minières, la coopération sud-sud, les mécanismes d'assurance, la reconversion de dettes pour la protection environnementale peuvent être aussi des ressources novatrices.

Pour la structuration du financement de la mise en œuvre du PFN, il est important de mettre en place un dispositif de financement adapté aux différentes situations et prendre en compte la nature des actions à réaliser :

- ☞ L'élaboration des documents de programme, des plans d'aménagement et de gestion des ressources forestières et les études complémentaires peut être financée par l'Etat et les financements extérieurs, l'apport des populations étant limité à leur force de travail ;
- ☞ Le développement des filières (dont la rentabilité financière est à rechercher à court terme) peut être fait à travers la mise en place de lignes de crédit aux quelles pourraient accéder les opérateurs des filières ;

- La mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, de production, d'aménagement sera faite dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, les Collectivités Territoriales et les autres sources de financement extérieur (ONG, Coopérations décentralisées, Fondations diverses) ;
- Les coûts d'exploitation et les réinvestissements dans la forêt seront supportés par les fonds forestiers locaux autogérés constitués à partir des prélèvements sur taxe, sur la vente des produits ou des ressources novatrices.

## 5.3. Analyse technique

Le PFN est un document de planification et d'orientation en matière d'utilisation et de gestion des ressources forestières du Niger. La mise en œuvre de ce document nécessitera la réalisation d'un inventaire forestier national qui donnera une situation de référence sur l'état et le comportement de la ressource du point de vue des potentialités disponibles, la répartition des différents peuplements forestiers et la composition floristique. Une bonne connaissance de ces caractéristiques du milieu et des potentialités est essentielle si l'on veut véritablement aider les populations à gérer durablement leur milieu naturel et améliorer leurs conditions de vie.

Au niveau technique, des connaissances existent en matière d'aménagement forestier développées grâce à l'intervention des projets de développement ; il faut les consolider et les étendre. Les systèmes d'aménagement durable et participatif de production de bois-énergie ne couvrent que 13% des possibilités forestières nigériennes en matière de superficie. Leurs mises en œuvre s'effectuent à partir des documents de planification tels les SDA, les PAMF et les PVGF. Les SDA ne couvrent que trois (3) régions du pays et même à ce niveau, ils doivent être actualisés. Les PAMF et les PVGF doivent requérir l'adhésion des populations et un renforcement des capacités des communautés locales en matière de gestion et de respect des normes techniques est indispensable avant leur mise en œuvre.

L'insuffisance de documents de planification est un des problèmes majeurs qu'il faut corriger. C'est pourquoi, les premières années du PFN seront consacrées aux études techniques pour l'élaboration des SDA, des PAMF des plans communaux et des plans d'aménagement villageois. Elle doit être fondée sur des diagnostics régionaux, communaux et villageois, opérationnels, participatifs et itératifs.

En ce qui concerne la restauration des terres, la couverture des terres dégradées n'est pas connue. Sur le plan des mesures et techniques de restauration, il existe un répertoire de bonnes pratiques de gestion durable des terres prenant en compte la gestion des domaines forestiers, agricoles et pastoraux, les ressources halieutiques, la biodiversité et les réhabilitations écologiques qui demande à être appliqué.

Au niveau des techniques de réhabilitations écologiques, la maîtrise du choix des espèces d'arbre à planter, l'importance de l'entretien, de la protection des arbres plantés ainsi que l'évaluation des taux de survie s'avère indispensables pour rendre efficace les mesures. La mise en œuvre du PFN contribuera de manière considérable, à développer une méthodologie d'élaboration participative des plans de gestion des espaces plantés, la prise de conscience de la gestion durable des ressources forestières artificielles par les populations riveraines. La valeur financière de l'arbre sera mise en évidence, et une meilleure connaissance de certaines espèces ligneuses vis-à-vis de l'aménagement (l'exploitation et la régénération) sera acquise au niveau des populations rurales. Les populations qui ont en charge la gestion et l'exploitation de ces espaces assureront le financement des travaux de restauration, la production des plants et des plantations ainsi que l'autocontrôle dans les zones d'exploitation. Elles assureront et contrôleront alors de manière directe la production des ligneux et la restauration de l'environnement après exploitation. Elles contribueront ainsi à la lutte contre la désertification, la conservation des ressources ligneuses et de la diversité biologique.

## 5.4. Analyse institutionnelle et juridique

L'arsenal juridique et le cadre institutionnel étudiés ci-haut traduisent le souci de l'Etat du Niger et de ses partenaires de réglementer autrement que par le passé la gestion de l'Environnement et des ressources naturelles. Il marque notamment la volonté longtemps affichée de transférer graduellement les compétences et les responsabilités de la gestion des ressources forestières aux communautés de base, collectivités décentralisées et au secteur privé. Une fois adoptés, l'application des nouveaux textes sera le processus le plus important, car il nécessitera des efforts soutenus de réadaptation du cadre institutionnel et des pratiques de l'administration des forêts et de ses partenaires, du renforcement en personnel de qualité, des actions d'information et de formation, ainsi que la conception et la mise en œuvre de mesures propres à optimiser la portée des dispositions retenues.

Sur le plan juridique et institutionnel, le PFN constitue un préalable à toute exploitation et un élément obligatoire du cahier des charges devant accompagner toute convention d'exploitation ou accord de gestion des ressources forestières. Il doit être perçu comme un instrument technique de référence, capable d'assurer la cohérence et l'harmonisation de l'ensemble des initiatives législatives et réglementaires relatives au secteur forestier, pouvant refléter les orientations nationales notamment la prise en compte des actions forestières dans les Plans de Développement des Communes (PDC).

Vue la diversité des textes nationaux et internationaux qui caractérise le secteur forestier nigérien, il est nécessaire que le document du PFN soit adopté, popularisé et vulgarisé par le Gouvernement. Il est du devoir du ministère en charge des forêts de veiller à l'aboutissement de ce processus d'adoption.

Du point de vue structurel, à la faveur des processus de démocratisation et de la décentralisation, le paysage institutionnel en matière de gestion des ressources forestières se dirige vers une responsabilisation grandissante des organisations de la société civile, des communautés locales et des privés. Cela constitue une force en faveur d'une gestion durable des ressources forestières.

## 5.5. Analyse sociale

Le Plan Forestier National, à travers les actions qui seront mises en œuvre sera à l'origine d'une nouvelle perception du travail du forestier. En effet, avec l'augmentation des revenus des exploitants forestiers, une meilleure organisation des filières à tous les niveaux et un système fiscal plus souple et motivant, les fonctions en foresterie (bucherons, concessionnaires ou agent des eaux et forêts) deviendront des professions plus nobles et rentables.

L'exemple de la mise en œuvre de la Stratégie Énergie Domestique a permis l'instauration d'une concertation à la base en organisant les populations rurales en structures locales de gestion des marchés ruraux de bois-énergie. En effet, à la création des marchés ruraux, les communautés se sont organisées en structures autogérées de gestion et d'exploitation des ressources forestières. Le processus de mise en place de ces structures obéit au principe démocratie participative et de transparence à travers la convocation des assemblées générales, l'adoption de textes réglementaires, l'élection des membres, la gestion des fonds et l'autocontrôle. La mise en place de ces structures a favorisé l'instauration d'un dialogue à travers la tenue régulière de réunions où chaque composante de la société est appelée à donner son avis sur la gestion des affaires de la communauté. Cela a permis de faire baisser certaines tensions, de régler certains différends (d'ordre social et foncier) et d'instaurer un climat de coexistence pacifique, voire de confiance entre les membres de la communauté. Cette autogestion constitue la concrétisation de la prise de responsabilités des populations rurales dans la gestion leurs propres affaires, et cela augure déjà du processus de décentralisation souhaité par les autorités et les populations nigériennes. La responsabilisation des communautés locales dans la gestion des ressources forestières et la protection de l'environnement prônée par la Stratégie Énergie Domestique a favorisé

l'application de la discipline et le respect de règles de conduite élaborées et adoptées par les populations rurales. Pour les femmes, la création des marchés a permis l'amélioration de leurs conditions de vie par l'augmentation des revenus, une meilleure prise en compte de leurs préoccupations, une plus grande ouverture d'esprit et l'accès à la formation. Pour environ 50% des Marchés Ruraux, l'amélioration des conditions de vie des femmes s'est trouvée renforcée par l'octroi de crédits, l'exercice de petits commerces et la réalisation d'infrastructures d'allègement des travaux domestiques. Ces organisations sont actuellement structurées en unions régionales et fédération nationale et représentent un système de dialogue franc entre les différentes composantes de la communauté riveraine des forêts, même s'il persiste encore quelques difficultés évidentes. Pour l'instant, ces différentes organisations n'occupent que 13% du potentiel forestier national. L'extension de ce processus dans le cadre du PFN permettra de consolider cette initiative et de créer un contre pouvoir à la gestion anarchique de l'exploitation du bois.

Au niveau de la gestion des espaces forestiers, il est aussi envisagé la promotion du secteur privé. Cette hypothèse ouvre de nouveaux partenariats, des champs de réflexion et d'interventions sur l'action publique aux échelles locale, communale, départementale et nationale. En effet, l'extension du domaine de la foresterie aux privés engendrera plus d'investissement dans le domaine et une plus grande attention dans la gestion durable des ressources.

## 5.6. Analyse environnementale

Il est de nos jours presque superflu de rappeler que le développement d'un sous-secteur d'activité donné ne peut se réaliser, avec l'efficacité et l'efficience requises, que dans la mesure où il a été initié et conduit selon une approche intégrée par rapport aux autres secteurs avec lesquels il est en interaction, dans le cadre d'une politique globale et cohérente. Il n'est pas aussi de trop de rappeler, notamment, que le développement des productions d'élevage, de pâturage, culturales, l'aménagement des terres agricoles, mais aussi les secteurs comme l'industrie, les infrastructures, l'artisanat, le tourisme écologique et de loisirs sont liés au développement du sous secteur forestier.

La mise en œuvre du PFN contribuera à sécuriser plus de 1.742.200 ha de forêts à l'horizon 2015 et plus de 2.000.000 ha en 2020. De se fait, du point de vue environnemental, la sécurisation des ressources forestières contribuera à la protection des sols contre l'érosion, à la conservation des ressources en eau dans les bassins versants et à la protection des infrastructures et de l'habitat, donc au développement des sous secteurs précédemment cités. En plus, la protection de la nature, la mise en œuvre du PFN contribuera à un ralentissement général des défrichements, à la préservation de la biodiversité qui constitue un bénéfice environnemental de nature à consolider la richesse en ressources naturelles.

Au total, on estime que plus de 2 millions de tonnes équivalent $CO_2$ seront absorbées entre 2011 et 2020 avec la réalisation du PFN dans le cadre des mesures d'atténuation des effets du changement climatique.

# 6. EVALUATION FINANCIERE DU PFN

Le coût global du PFN est de Trois Cent quatre-vingt-six milliards Cinq Cent quatre-vingt millions Sept Cent mille (**386.580.700.000**) de FCFA dont **116.694.828.000** de FCFA sont acquis et **269.885.872.000** de FCFA à rechercher.

***Tableau n°6*** **:** Répartition des coûts par composante et par programme du PFN

| Composantes du PFN | Programmes majeurs | Coût global x 1000 Fcfa | Financement acquis x 1000 Fcfa | Financement recherché x 1000 Fcfa |
|---|---|---|---|---|
| **1. Sauvegarde et sécurisation des forêts classées, parcs et réserves** | Aménagement et gestion des forets classées | 50 000 000 | 0 | **50 000 000** |
| **2. Aménagement et valorisation des ressources productives** | Programme de reboisement et de développement de l'agroforesterie | 36 719 680 | 11 500 000 | **25 219 680** |
| | Programme d'aménagement et de valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux | 9 280 320 | 8 262 657 | **1 017 663** |
| | Programme d'aménagement et de valorisation de la faune sauvage | 8 000 000 | 750 000 | **7 250 000** |
| | Programme national pour l'énergie domestique (PNED) | 19 809 000 | 0 | **19 809 000** |
| **3. Conservation des sols et lutte contre l'érosion** | Programme d'aménagement et de gestion des bassins versants | 199 771 700 | 83 170 081 | **116 601 619** |
| | Programmes de lutte contre l'ensablement | 15 000 000 | 1 200 000 | **13 800 000** |
| | Programme de lutte contre les feux de brousse et les plantes envahissantes | 9 000 000 | 1 000 000 | **8 000 000** |
| **4. Préservation et valorisation de la biodiversité des milieux naturels** | Programme de gestion des parcs et réserves | 15 000 000 | 4 312 090 | **10 687 910** |
| | Programme de gestion des zones humides et à espèces sensibles | 5 000 000 | 4 750 000 | **250 000** |
| **5. Promotion et développement de la foresterie urbaine et périurbaine** | Programme de développement de la foresterie urbaine et périurbaine | 1 500 000 | 250 000 | **1 250 000** |
| | Programme de gestion des plantations artificielles | 2 500 000 | 1 500 000 | **1 000 000** |
| **6. Renforcement des capacités nationales** | Programme de renforcement des capacités | 12 000 000 | 0 | **12 000 000** |
| **7. Recherche forestière** | Programme de recherche forestière | 3 000 000 | 0 | **3 000 000** |
| **TOTAL FINANCEMENT** | | **386 580 700** | **116 694 828** | **269 885 872** |
| **Pourcentage** | | **100%** | **30%** | **70%** |

***Tableau n°7*** **:** Perspective budgétaire du PFN

| Composantes du PFN | Montant x 1000 Fcfa | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **2012** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** | **Total** |
| **1. Sauvegarde et sécurisation des forêts classées, parcs et réserves** | 0 | 20 000 | 500 000 | 7 068 571 | 7 068 571 | 7 068 571 | 7 068 571 | 7 068 571 | 7 068 571 | 7 068 571 | **50 000 000** |
| **2. Aménagement et valorisation des ressources productives** | 6 837 552 | 6 837 552 | 13 499 595 | 6 662 043 | 6 662 043 | 6 662 043 | 6 662 043 | 6 662 043 | 6 662 043 | 6 662 043 | **73 809 000** |
| **3. Conservation des sols et lutte contre l'érosion** | 21 342 520 | 21 342 520 | 21 342 520 | 41 114 180 | 19 771 660 | 19 771 660 | 19 771 660 | 19 771 660 | 19 771 660 | 19 771 660 | **223 771 700** |
| **4. Préservation et valorisation de la biodiversité des milieux naturels** | 3 020 697 | 3 020 697 | 4 387 935 | 1 367 239 | 1 367 239 | 1 367 239 | 1 367 239 | 1 367 239 | 1 367 239 | 1 367 239 | **20 000 000** |
| **5. Promotion et développement de la foresterie urbaine et périurbaine** | 583 333 | 583 333 | 864 583 | 281 250 | 281 250 | 281 250 | 281 250 | 281 250 | 281 250 | 281 250 | **4 000 000** |
| **6. Renforcement des capacités nationales** | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | **12 000 000** |
| **7. Recherche forestière** | 300 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | 300 000 | **3 000 000** |
| **TOTAL FINANCEMENT** | **33 284 103** | **33 304 103** | **42 094 634** | **57 993 283** | **36 650 763** | **36 650 763** | **36 650 763** | **36 650 763** | **36 650 763** | **36 650 763** | **386 580 700** |

# 7. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du PFN requiert la mobilisation et la participation de tous les acteurs à tous les niveaux. Elle sera réalisée en fonction des actions stratégiques ci-après :

- Diversification des productions forestières et extension de la gestion décentralisée des ressources forestières ;
- Promotion et encouragement d'un partenariat avec les initiatives et les investissements privés ;
- Réduction de la part du bois dans la satisfaction des besoins énergétiques des populations ;
- Préservation de la diversité biologique ;
- Restauration des sites dégradés ;
- Renforcement des capacités d'intervention des différents acteurs grâce à un dispositif d'appui- formation-conseil qui sera mis en place.

## 7.1. Diversification des productions forestières et extension de la gestion décentralisée des ressources forestières

La réussite d'une gestion durable des ressources forestières dans le cadre du PFN dépendra des possibilités qui existent en matière de diversification des productions forestières et de la prise en compte du processus de décentralisation de la gestion des ressources forestières en cours actuellement.

Pour diversifier les production, il est nécessaire de promouvoir des activités rentables dont le coût d'opportunité génère des revenus tirés des investissements sociaux et environnementaux (plantes médicinales, produits non dérivés du bois, création de petites entreprises communautaires de produits forestiers non ligneux, unités de transformation des produits forestier, intensification des plantations d'arbres et/ou de productions individuelles, agroforesterie, *game farming*, écotourisme, photos safari, tourisme de vision, etc. A ce niveau, la mise en place d'un système de taxation motivant et novateur peut contribuer efficacement à l'adoption de cette diversification des productions.

Au niveau de la responsabilisation, le transfert de compétence en matière de gestion des ressources forestières, fauniques et aquatiques aux collectivités territoriales est une des composantes de la traduction concrète de la décentralisation. Ce transfert exige non seulement que soient élaborés des textes complémentaires appropriés mais aussi que soient définis un concept et des outils techniques de gestion participative. Dans le cadre de la mise en œuvre du PFN, il est nécessaire de mettre exergue les acquis des expériences antérieures notamment :

- ☞ La capitalisation et la valorisation de l'expérience acquise pendant les phases des projets (PE II – ED, PED, PAFN) ;
- ☞ L'adaptation des expériences acquises au niveau des contrats avec les communes pour les plantations bio-carbones ;
- ☞ La mise en œuvre de plans régionaux d'aménagement forestier reposant sur les schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie des centres urbains (SDA) ;
- ☞ La mise en œuvre d'actions d'accompagnement pour renforcer les activités de gestion des ressources naturelles ;
- ☞ La poursuite des efforts de formation et de communication à travers les acteurs de base et le renforcement de l'expertise nationale (administrations et prestataires) pour améliorer et étendre les acquis des projets. Les stratégies de formation et de communication en matière de diversification élaborées seront revisitées et validées pour tenir compte des dernières évolutions du contexte national;
- ☞ Le renforcement du cadre de la gestion forestière à travers la modernisation des dispositifs de planification et de gestion des administrations forestières.

## 7.2. Promotion et encouragement de partenariat

La promotion des initiatives privées repose sur la responsabilisation des différents acteurs de gestion des ressources de la forêt. Elle nécessite des capacités endogènes d'intensification et de diversification des systèmes de productions ainsi que la commercialisation et la transformation/valorisation des produits forestiers. Pour ce faire, l'accent sera mis à la fois sur l'amélioration du cadre institutionnel et juridique et sur les approches de mise en œuvre.

Au niveau institutionnel et juridique, les textes organiques prévoyant d'ores et déjà l'accès équitable de tous aux ressources, il suffit de les mettre en application. Au niveau des approches, il est nécessaire de créer les compétences et de prévoir un système de motivation pour des activités pilotes individuelles.

Le développement de l'initiative privée et des investissements vise aussi à améliorer la gestion et l'exploitation des ressources de la forêt notamment au niveau de certaines filières de PFNL et du foncier.

L'investissement sur le foncier peut être favorisé par la mise en œuvre des mesures incitatives et en allégeant les procédures d'accès aux différentes ressources en vue de permettre la valorisation de terres marginales par des opérateurs privés et d'autres investisseurs qui sauront profiter à terme de leurs investissements par des plantations utilitaires et/ou des réalisations d'infrastructures diverses (parc à bois communautaire, plantations urbaines et périurbaines, etc.). Cette sécurité foncière reste liée à la reconnaissance des droits fonciers/forestiers sur les ressources et encourage les investissements en amont et en aval des filières forestières.

## 7.3. Réduction de la part du bois dans la satisfaction des besoins énergétiques des populations

Le bois constitue actuellement la principale ressource énergétique consommée au niveau national (87%), et demeurera probablement pendant encore longtemps. Au niveau des ménages, il représente 98% de la consommation énergétique et cette consommation varie en fonction des ménages de 0,7 à 3 kg par personne et par jour dans une famille de taille moyenne et en fonction du milieu (urbain ou rural). Cependant la part des familles utilisant les combustibles d'appoint tels que le gaz butane et le charbon minéral est très faible.

Pour renverser cette tendance, la mise en œuvre du PFN doit utiliser une approche favorisant une adoption rapide des combustibles et équipements de substitution, modifier la structure des prix des combustibles ligneux et mettre en œuvre les orientations contenues dans le Programme National de l'Energie Domestique notamment :

- ☞ Appuyer les investissements au niveau des collectivités locales et des privés pour la promotion et l'usage des foyers améliorés ;
- ☞ Réaliser des enquêtes et des études de marché, de suivi évaluation ;
- ☞ Former et accompagner la promotion des réseaux de distribution ;
- ☞ Réaliser des campagnes de communication en direction du grand public, animations et communication de proximité ;
- ☞ Appuyer la distribution du gaz butane et du charbon minéral à travers les actions visant à renforcer les capacités des opérateurs privés, la production d'équipements adaptés et l'incitation à une consommation plus optimale ;

Il est également nécessaire de fournir aux entreprises privées locales intéressées le soutien institutionnel et administratif pour leur permettre de prêter aux communautés rurales le concours nécessaire à l'adoption des technologies propres en matière énergétique.

## 7.4. Préservation de la diversité biologique

A l'origine, le classement des forêts par l'Etat et la création des parcs nationaux et réserves était avant tout motivé par la conservation de la biodiversité. La stratégie nationale de

conservation de la biodiversité et son plan d'action ont déjà défini les conditions et les approches pour la protection des écosystèmes en identifiant des aires de conservation dans chacune des principales zones écologiques. Ces documents sont actuellement en cours de révision.

L'option retenue par la PFN est l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme global de gestion des parcs et réserves et d'un Programme de gestion des zones humides et à espèces sensibles. Il est possible à travers ces programmes d'étendre les superficies destinées à la conservation de la biodiversité.

## 7.5. Restauration des sites dégradés

Il s'agit de récupérer les terres forestières, agricoles et pastorales devenues inutilisables en raison du préjudice climatique ou humain à travers des actions de restauration de terres et de lutte contre l'érosion. Pour se faire, il sera mis en valeur l'approche bassin versant. Qui dit « approche bassin versant » dit vision interdisciplinaire et holistique qui reconnaît les interconnexions entre les composantes des écosystèmes du bassin versant. Le bassin versant étant subdivisé en trois parties : plateau (ou haut de pente), versant (talus), vallée (ou bas de pente), la démarche suppose de comprendre le fonctionnement et la dynamique de chacune des unités naturelles ainsi que sa capacité biotique, de résilience et de durabilité avant de restaurer le milieu.

Dans l'optique de conserver et d'utiliser durablement les terres dégradées ou en voie de dégradation, il est donc indispensable de raisonner à l'échelle du bassin versant, planifier des activités de restauration in situ, supportées par des actions ex situ, le long de la pente où la dynamique se produit. Cela nécessite une adhésion pour le concept biorégional du bassin versant et aussi de se focaliser sur le rôle des hommes dans l'environnement pour une incitation dans un cadre de gestion intégré : restauration, conservation et mise en valeur.

Ainsi, les actions seront menées en concertation avec tous les acteurs et avec la participation des populations riveraines des terres dégradées. La prise en compte des connaissances et l'utilisation des compétences et bonnes volontés locales dans la réalisation des techniques de restauration des terres, sont essentielles. C'est pour cette raison que les actions d'information, de sensibilisation et surtout de formation seront développées en direction des partenaires ruraux et seront un cheval de bataille de la mise en œuvre de ces techniques. Dans ce cadre, il faut former, doter de petits matériels, conseiller et engager dans les travaux de récupération des terres, les populations locales qui sont les maîtres d'œuvre des actions. Les appuis en Food for work et surtout en cash work seront utilisés pour la mobilisation populaire.

Les actions qui seront au dessus des possibilités d'une communauté seront entreprises avec un appui des pouvoirs publics (Etat et Collectivités) en partenariat avec les ONG et autres acteurs privés dans le cadre du développement du partenariat public-privé. Les zones et sites ainsi récupérés seront redistribués aux populations qui en feront la demande lorsque des modalités de gestion et d'exploitation durable sont établies.

## 7.6. Renforcement des capacités d'intervention des différents acteurs

La formation et la communication constituent le socle de toute activité de développement et surtout en matière de Gestion Durable des Ressources Naturelles, car elles permettent d'acquérir le Savoir, le savoir-faire et le Savoir Etre.

La Décentralisation est un atout pour la formation et la communication même si l'on n'en est encore qu'aux premières étapes de sa réalisation, on peut affirmer qu'il s'agit là d'un chantier majeur pour le pays. Le transfert de certaines responsabilités et taches de l'état aux collectivités décentralisées, aux associations et au secteur privé, la gestion des ressources naturelles s'appuiera nécessairement sur le renforcement des capacités de tous les acteurs.

C'est un rôle nouveau que l'état et son administration doivent se préparer à assurer, en vue de l'émergence d'un monde rural mieux organisé et structuré, acteur politique et économique à part entière du développement actuel et futur du pays.

# 8. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

Les acteurs de mise en œuvre du PFN sont assez nombreux et diversifiés et concernent le niveau central, déconcentré que décentralisé. Une typologie des acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles du sous secteur forestier est nécessaire afin de clarifier leurs fonctions et leurs attributions.

## 8.1. Communautés rurales

II faut entendre par ruraux tous les agriculteurs, agro - pasteurs, pasteurs, hommes, femmes, jeunes, villageois sédentaires, transhumants ou nomades etc., dont les revenus sont directement liés à la gestion locale des ressources naturelles (production, conservation, commercialisation). Dans la pratique tous ceux qui vivent en milieu rural riverains des forêts ou pas sont concernés, de près ou de loin, dans la gestion des ressources forestières. Au delà des individus et des familles, il y a les organisations traditionnelles comme la chefferie traditionnelle dont l'autorité reste encore forte en matière d'attribution des terres, de prise de décision dans la gestion des ressources naturelle. Il y aussi les organisations professionnelles, formelles ou informelles, mises en place par les projets de développement initiées autour d'activités économiques ou sociales. Elles évoluent en fonction des politiques du moment et des situations : Association Villageoise, Structures Locales de Gestion, coopératives, groupements, Comités de Gestion, Associations professionnelles diverses, fédérations d'unions, Syndicats de producteurs ruraux, tontines, Caisses locales d'épargne et de crédit de type mutualiste.

## 8.2. Institutions publiques et parapubliques

L'Etat est structuré autour de l'Administration, ses démembrements et les Collectivités Territoriales Décentralisées :

- ***Les Directions techniques du ministère en charge des forêts*** : La Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts a la maîtrise d'œuvre du PFN. Ses Directions Techniques auront en charge l'élaboration et la mise en œuvre des différents programmes majeurs en fonction de leur domaine de compétence.

- ***Les Services rattachés au ministère en charge des forêts*** : Les services rattachés au ministère en charge des forêts (BEEEI, CNSF, CNSEE) apporteront, chacun selon sa spécialité, leurs contributions dans la mise en œuvre des actions du PFN.

- ***Les collectivités territoriales*** : Suivant le schéma organisationnel de la décentralisation, les régions et les communes sont reconnus comme collectivités territoriales jouissant d'un statut juridique. Les collectivités Territoriales disposant des forêts sont des acteurs incontournables notamment dans la mise en œuvre des accords de collaboration sur la gestion durable des ressources naturelles.

- ***Les services techniques déconcentrés*** : Les services techniques centraux, décentralisés et déconcentrés doivent apporter un appui conseil aux communautés rurales. Au niveau déconcentré, ils sont placés sous la tutelle de l'autorité administrative. Les services en charge des forêts et de l'agriculture sont représentés au niveau de certains villages par des postes forestiers et des districts agricoles. Ce sont les échelons de proximité pour assurer l'encadrement des producteurs et la police rurale. Cette présence est un atout majeur pour la conduite des activités

opérationnelles du PFN. Divers groupements et associations des producteurs ainsi que les conseils communaux font recours à leur compétence soit pour la conduite des travaux ou pour l'élaboration de dossiers en vue de la recherche des financements.

- ***Les institutions de recherche et de formation*** : Il s'agit principalement des Universités et Instituts Universitaires de Technologie (IUT), de l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) et de l'Institut Pratique de Développement Rural Kollo (IPDR). Ces différents établissements interviennent pour l'amélioration des connaissances sur les forêts à travers la réalisation de plusieurs études thématiques, l'élaboration des mémoires et des thèses et le développement de modules de formation. Il constituent également des partenaires techniques indispensables, dont certaines sont membres des comités et organes de réflexion sur la gestion des ressources forestières.

## 8.4. Partenaires au Développement

Les interventions des partenaires ont toutes des impacts positifs sur le PFN. Cependant la synergie dans la planification et la mise en œuvre des activités restent à parfaire en fonctions des différents programmes définis dans le cadre du PFN. Le dispositif mis en place dans le cadre de la SDR est une référence pour la mise en œuvre du PFN. Les résultats doivent toutefois être améliorés.

## 8.5. Opérateurs privés

Les opérateurs qui apportent des appuis et des services aux ruraux sont de nature très diverse. Des confusions existent à ce niveau et il est utile de préciser ici la nature différente de ces opérateurs.

- ***Les opérateurs privés à caractère commercial*** : Ce sont des commerçants, des prestataires de service en matière de développement rural (Bureaux d'Etudes, Structure de mise en œuvre et gestion des projets, de conseil en matière d'aménagement ou de commercialisation), des banques privées de micro crédits, des institutions de formation, divers types d'entreprises à caractère technique. Ces opérateurs sont nationaux ou étrangers et chacun d'eux vend des services spécifiques liés à l'exploitation et le développement des ressources forestières.

- ***Les opérateurs privés à but non lucratif*** : ce sont les ONG et Associations de développement nationales et étrangères. Les ONG nationales travaillent souvent en partenariat avec des ONG étrangères. Elles sont généralement animées d'un esprit de volontariat, leur action est théoriquement basée sur une participation volontaire de leurs membres. Toute fois, certaines ONG (surtout étrangères) représentent aussi des sources de financement qui apportent des fonds de développement. Elles engagent des salariés et deviennent alors de véritables entreprises prestataires de service au même titre que des opérateurs de même compétence mais à caractère commercial. Les appuis apportés par les ONG peuvent être divers allant d l'appui conseil au renforcement des capacités, l'appui technique et les conseils en gestion.

- ***Les Chambres d'Agriculture (nationale et régionales)*** : Ce sont des établissements publics à caractère professionnel dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles sont :

  - l'expression de l'universalité et le symbole du monde rural qu'elles représentent ;
  - un corps intermédiaire de type horizontal qui exerce sa mission dans l'intérêt général du monde rural ;
  - un lieu de concertation et de négociation pour les producteurs ruraux et leurs organisations professionnelles
  - une force de propositions par rapport aux pouvoirs publics ;
  - un outil d'intervention directe pour les ruraux.

# 9. MECANISME DE FINANCEMENT

La nécessité de péréniser le patrimoine forestier national passe par la mise en place d'un mécanisme de financement des différents programmes du PFN. Dans cette optique, plusieurs sources de financement peuvent être explorées :

- ☞ les redevances de vente des produits de l'exploitation du domaine forestier de l'Etat et celles transférées aux collectivités territoriales et éventuellement aux particuliers;
- ☞ la mise en œuvre du Fonds national de l'Environnement créé par la loi cadre sur la gestion de l'environnement ;
- ☞ les subventions de l'Etat, des institutions de coopération internationale bilatérale ou multilatérale et des ONG ;
- ☞ le produit de la vente des matériels, moyens et objets saisis et confisqués, les amendes perçues et les recettes diverses.

**Concernant la mobilisation des ressources internes**, elle incombe à toutes les parties prenantes nationales intervenant dans la gestion des forêts. Il s'agit principalement :

- ☞ du Ministère chargé du budget à travers une dotation substantielle au secteur des forêts (budget d'investissement, loi de programmation forestière etc.) ;
- ☞ du Ministère en charge des forêts et de l'environnement qui doit d'abord convaincre le gouvernement, à travers un plaidoyer, afin d'intégrer le PFN et les stratégies connexes de financement dans les politiques et plans nationaux de développement. A ce titre, il convient d'élaborer un document qui dégage les contributions potentielles des forêts à la réalisation des objectifs de développement national. En plus des taxes et redevances existantes, il pourra plaider pour l'institution d'une autre taxation appelée «Taxe pour les Services Environnementaux (TSE)». Par ailleurs, le Ministère peut instituer des reboisements compensatoires à certaines catégories d'acteurs notamment les sociétés et les promoteurs des grands travaux auprès desquels l'Etat exige des études d'impacts environnementales et les exploitants forestiers ;
- ☞ des collectivités territoriales qui dans le cadre de la coopération décentralisée peuvent mobiliser des ressources additionnelles au profit des forêts en initiant au niveau local des projets rentables à moyen et à long termes pour les forêts communautaires ;
- ☞ des ONG qui constituent une force de financement substantiel dans la gestion des forêts car elles sont capables de mobiliser des fonds auxquels les autres acteurs ont souvent des difficultés pour y accéder ;
- ☞ des particuliers qui, à partir de l'ouverture du secteur forestier aux investissements privés nationaux ou étrangers, apporteront un capital important dans le secteur.

**Quant à la mobilisation de ressources externes,** le Niger peut mener des offensives auprès des différentes partenaires techniques et financiers pour le financement des programmes en faveur des forêts. Les sources de financement possibles sont les suivantes :

- ☞ Aide bilatérale en faveur des Forêts : le ministère en charge des forêts et de l'environnement doit inciter le gouvernement à faire un plaidoyer auprès de la coopération bilatérale dans le sens de la sauvegarde des ressources forestières afin de lutter contre les changements climatiques. A ce titre, des sollicitations devront être lancées vers les pays comme le Japon, l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, la Suisse, la Suède, le Royaume-Uni, la France et la Finlande qui représentent à l'échelle mondiale 95% de l'Aide Publique au Développement en faveur des forêts. Des contacts doivent également être pris auprès de l'Australie et de la Norvège qui ont amorcé de nouvelles initiatives de financement d'activités réductrices des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Enfin, à ces pays, il faut ajouter ceux ne faisant pas partie des donateurs traditionnels tels que le Canada et les pays du Golfe ;
- ☞ Aide multilatérale : pour la mise en œuvre du PFN, le gouvernement doit plaider auprès des partenaires multilatéraux comme l'UE, le PNUD, la FAO, le FEM, la BM, la BAD, la BID, la BOAD, la CEDEAO, l'UEMOA, la BADEA, etc. pour une augmentation

substantielle des aides.

**Enfin, en ce qui concerne les mécanismes issus des nouveaux paradigmes forestiers,** l'avenir du financement forestier réside dans la bourse des valeurs forestières à travers les instruments émergents que sont :

- ✓ l'écotourisme ;
- ✓ l'assurance et la réassurance des forêts ;
- ✓ les marchés ruraux ;
- ✓ les marchés de la contrepartie de la fixation du carbone.

Pour le Niger, ces outils qui viennent innover le système de paiement des services environnementaux faciliteront à moyen terme le financement initial des investissements forestiers et la gestion des risques liés notamment aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

# 10. MECANISME DE PILOTAGE ET DE SUIVI-EVALUATION

Le ministère en charge des forêts assurera la maîtrise d'ouvrage du PFN. Les Directions techniques de ce ministère seront chargées de la maîtrise d'œuvre des différentes actions majeures concourant à l'atteinte des résultats du PFN. Par ailleurs le maître d'œuvre devra impliquer l'ensemble des institutions, services administratifs et structures privées concernées par les actions dont il aura la charge afin de coordonner les efforts nationaux dans ces domaines. Comme dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la SDR, une telle coordination permettra d'éviter les duplications et le manque de cohérence parfois constaté dans l'action publique.

La structure maître d'œuvre sera dotée d'un budget spécifique où sera inscrit l'ensemble des ressources correspondantes à la mise en œuvre des actions liés à l'objectif spécifique, c'est à dire les coûts de fonctionnement, les investissements dont elle assurera la mise en œuvre directe et les investissements délégués à une autre structure dans le cadre de conventions (projets, prestataires publics ou privés).

Le suivi-évaluation du PFN se fera à travers un comité technique, créé par arrêté ministériel, qui veillera à la cohérence globale de mise en œuvre du plan d'action.

# 11. CONDITIONS DE SUCCES ET RISQUES

## 11.1. Conditions de succès

L'économie nationale est caractérisée par une forte influence du secteur rural notamment l'agriculture, l'élevage et les forêts qui se pratiquent sous des modes de production extensifs et qui restent toujours vulnérables aux aléas climatiques. L'indice de pauvreté monétaire est de 62,1% et l'espérance de vie est de 46 ans. L'accès aux services sociaux de base est très limité ce qui se traduit par un indice de développement humain très faible.

Ce contexte de développement contraignant subit des fréquents chocs externes résultant des catastrophes naturelles et des conflits, ce qui maintient le pays dans un cercle vicieux. Il rend en effet le pays très vulnérable aux crises dont la survenance compromet davantage ses chances de développement. En effet, le Niger est confronté à des crises alimentaires répétitives qui affectent surtout les populations les plus vulnérables particulièrement les enfants et les femmes. Les crises alimentaires peuvent intervenir dans un contexte national caractérisé par des tensions politiques, foncières et sociales. Ces tensions peuvent dégénérer en conflit et rendre réversibles les situations dans lesquelles la paix semblait être définitivement acquise pour la mise en œuvre du PFN. Ainsi on peut citer entre autres controverses :

- ☞ Les insuffisances des textes sur la décentralisation qui créent des conflits de

compétences, des difficultés de cohabitation entre certaines communautés nomades et leurs communes de résidence, ainsi que des problèmes de mobilisation des ressources locales pour la réalisation des actions complémentaires ;

- ☞ Les insuffisances des principes d'orientation du Code rural et de leurs textes complémentaires, l'absence des textes complémentaires dans certains domaines ;
- ☞ De nombreux textes existent en matière de prévention des crises mais sont peu effectifs ;
- ☞ La non élaboration des documents de planification forestières (SAF) et des politiques complémentaires ne garantit pas une cohabitation pacifique des différents groupes d'opérateurs ruraux ;
- ☞ Du fait de la pauvreté, les ressources forestières et la terre sont considérées comme les richesses communautaires. Dans ces conditions, leur accès peut susciter des compétitions qui dégénèrent en conflits entre les différents groupes d'opérateurs ruraux en particulier lors des périodes d'insécurité alimentaire ;
- ☞ La généralisation de la pauvreté monétaire compromet la satisfaction des besoins alimentaires des pauvres sous l'angle de l'accessibilité et de la qualité ;
- ☞ L'absence de dispositif de soutien à la production ne permet pas aux producteurs ruraux d'intensifier leur système de production donc d'épargner les ressources de la forêt ;
- ☞ La faible diversification de la base économique, le caractère très volatile des prix et les effets pervers de l'intégration régionale compromettent l'accès des populations aux denrées alimentaires ;
- ☞ L'accroissement rapide de la population dans un contexte de pratiques agricoles extensives et de faible sécurisation des droits fonciers engendre une diminution significative et un morcellement des terres disponibles, une disparition progressive de la jachère ainsi qu'une colonisation des espaces pastoraux par l'agriculture ;
- ☞ Les mauvaises pratiques pastorales en dégradant l'environnement favorisent la survenance des conflits entre les communautés autochtones et étrangères ;
- ☞ L'insuffisance du suivi administratif par les agents de l'Etat.

Dans ces conditions, le Niger doit d'abord compter sur ces propres ressources. Les mécanismes de mobilisation de ces fonds propres existent notamment à travers l'institutionnalisation du Fonds National de l'Environnement qui est constitué par les différents fonds d'aménagement des forêts, les ventes de crédit carbone, les contributions du budget d'investissement de l'Etat et les fonds des collectivités. L'appui des partenaires extérieurs sera sous forme d'appoint et complémentaire pour le développement du secteur forestier au Niger. Des engagements et obligations, des opportunités et des avantages tels que des ressources financières nouvelles, le transfert de technologie et la coopération technique sont offertes aux pays dont le Niger pour faciliter la mise en œuvre des différents programmes thématiques et entre autres les programmes forestiers. Ceci constitue une opportunité pour la mise en œuvre future du PFN. Parmi ces facilités il y a :

- ☞ Le Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) : C'est un Fonds multilatéral qui assure en majeure partie le financement des programmes entrant dans le cadre de la mise en œuvre des trois conventions (CDB, CLCD, CCCC).
- ☞ Le Mécanisme de développement propre (MDP) - Protocole de Kyoto : Il autorise les pays industrialisés à utiliser des crédits de droits d'émission de carbone en échange de financement de projets «séquestration de carbone» dans les pays en voie de développement.

Par ailleurs, le PFN a identifié plusieurs programmes à travers lesquels l'accent devait être mis sur la connaissance de la ressource et le partenariat à créer pour la mise en œuvre de ces programmes. La mise en œuvre du PFN dépendra donc de la réalisation de préalables qui

sont indispensables à la réussite optimale des différentes options notamment des réformes institutionnelles et législatives, le renforcement des structures chargées de la mise en œuvre, notamment, le service forestier et les mesures d'accompagnement des populations.

## 11.2. Principaux risques

Les principaux risques de mise en œuvre du PFN sont à plusieurs niveaux : climatique, technique et social.

**Sur le plan climatique** on ne peut pas exclure que de nouveaux épisodes de sécheresse sévère se reproduisent. Cela pourrait conduire les populations rurales sous l'emprise de la nécessité immédiate à délaisser le respect des règles de gestion forestière locale et d'aménagement des forêts. Pour compenser l'insuffisance des revenus agricoles au cours de toute la saison sèche de l'année et pendant les périodes de disette, toute la population se transforme en bûcheron pour acquérir un minimum de subsistance. Aussi, les effets de la sécheresse conduisent souvent à un dépérissement de plusieurs peuplements rendant ainsi obsolète la planification de gestion durable élaborée. Les ressources naturelles étant les plus disponibles et les plus accessibles subissent, souvent à juste titre, une exploitation démesurée au-delà du potentiel d'accroissement qu'elles peuvent offrir dans l'année.

**Du point de vue technique**, il faut réussir à intéresser le secteur privé à la diversification, à la commercialisation des produits forestiers non ligneux et des produits de substitution (équipements et combustibles). Dans ce cadre, les techniques d'aménagement et l'organisation des populations et du secteur privé sont des opérations à conduire avec minutie pour éviter des coûts supplémentaires imputables au choix de méthodes non adaptées. En ce qui concerne la mise en place de nouvelles mesures (taxation, fiscalités et normes et règlements divers), il faut s'assurer de bien contrôler les contournements que cela peut engendrer. En s'appuyant sur l'approche participative décrite dans le cadre de la gestion des ressources en bois-énergie, les obstacles techniques pourraient être minimisés.

**Au plan social**, il s'agit dans le cadre du PFN de susciter de changements de comportements des différents acteurs (communautés locales, services étatiques, collectivités territoriales, privés etc.) étant donné la nécessité du respect des prescriptions des orientations données par les différents programmes. De ce point de vue le volet communication devient extrêmement important, de son efficacité dépend le succès du PFN.

# DOCUMENTS CONSULTES


1 ABN ; février 2008 "Synthèse du Programme d'Investissement du Plan d'Action de Développement Durable du Bassin du Niger".
2 ABN ; juillet 2007 "Synthèse du rapport du Plan d'Action de Développement Durable du Bassin du Niger".
3 ABN ; octobre 2006 "Rapport final Niger sur l'évaluation des données environnementales et socioéconomiques nationales et leur qualité".
4 ABN ; octobre 2007 ; Programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin, rapport de schéma directeur : Niger, version finale.
5 AMBOUTA J. M. K. ; 1994 "Etude des facteurs de formation d'une croûte d'érosion et de ses relations avec les propriétés internes d'un sol sableux fin au Sahel".
6 Banque Mondiale ; Février 2009 "Impacts des Programmes de Gestion Durable des Terres sur la Pauvreté au Niger".
7 CILSS, Aout 2008 : Plan d'Action National des Energies Domestiques (PNED) ;
8 CNEDD /PRIPAN ; Evaluation des actions menées au Niger dans le domaine de l'environnement pendant les vingt dernières années, Niamey, 2004.
9 CNEDD ; Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), Juillet 1998.
10 CNEDD ; Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques PANA Niger, version final, Février 2006
11 CNEDD ; Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion de Ressources naturelles (PAN/LCD-GRN), 2000.
12 CNEDD ; Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière Diversité Biologique (SNPA/DB), 1998
13 CNEDD ; Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC), avril 2003.
14 CNEDD ; 2005 "Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Niger"
15 CNEDD, Février 2011 : Bilans d'Activités 2000-2010 ;
16 CNEDD, Janvier 2012 ; Etude Institutionnelle cadre AAP ;
17 DRE/LCD Tillabéry ; février 2009 "Rapport annuel d'activités 2008 ; Région de Tillabéry".
18 FAO, 2000 ; Etude sur les produits forestiers non ligneux au Niger ;
19 FAO, Mai 2011 ; Projet de Promotion de la Foresterie urbaine et Périurbaine ;
20 GESFERCOM ; Juin 2007 "Etude sur les marchés ruraux dans le bassin de la Sirba".
21 GESFERCOM ; Septembre 2008 "Schéma d'Aménagement Forestier de la Commune rurale de Torodi".
22 GUERO. Y ; 2004 "Rapport pédologique. Etude de faisabilité du programme d'aménagement prioritaire".
23 HAMIDIL, A ; 2004 "Etat des lieux de la stratégie énergie domestique au Niger".
24 HCCT ; Mai 2009 "Rapport National d'Evaluation de la Mise en œuvre de la Décentralisation au Niger".
25 ICHAOU B ; 2000 "Etude sur l'aménagement des formations forestières contractées de plateau".
26 INS, 2011 ; Statistiques nationales sur les indices de développement au Niger ;
27 ME/LCD ; Décembre 2008 "Programme sur la Restauration des Ecosystèmes et mise en valeur du potentiel d'Ecodéveloppement du bassin versant du Dallol Maouri".
28 ME/LCD ; Septembre 2008 "Etude de faisabilité de projet d'aménagement et de gestion du bassin versant de Badaguichiri".
29 ME/LCD, 2010 : Rapport Annuel portant sur les Superficies plantées entre 1985 et 2010 ;
30 ME/LCD, Janvier 2008 : Document de capitalisation sur la conservation et valorisation des espèces forestières alimentaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger ;
31 MH/E ; 2000 "Etude sur l'état des Ressources Naturelles du Niger".

**32** MH/E, 2006 : Note sur les programmes forestiers nationaux du Mécanisme de la FAO.
**33** MH/E, Avril 2006 ; Etude sur les aspects techniques des activités forestières.
**34** MH/E, Juin 2006 : Etude des aspects institutionnel et juridique du secteur forestier.
**35** MH/E, Mai 2005 ; Etude socio-économique et financier du Programme Forestier.
**36** MHE ; Mars 1999 "Etude dur le plan de lutte contre la désertification dans le département de Tillabéry en République du Niger".
**37** MHE/LCD, 1999a ; Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau du Niger.
**38** MHE/LCD, 1999b ; Politique et stratégies du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Niger.
**39** MME ; Rapport 2007 du SIE – Niger.
**40** NATIONS UNIES ; Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ,1992.
**41** NATIONS UNIES ; Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB), 1992.
**42** NATIONS UNIES ; Convention des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CCD), 1992
**43** PAFN ; 2003 "Bilan des marchés ruraux de bois énergie".
**44** PAFN ; 2007 "Document de Projet d'Appui aux Collectivités Locales pour la Gestion Durable des Forêts Naturelles, PACL/GD/FN".
**45** PNUD ; 2003 "Rapport National sur le Progrès vers les objectifs du Millénaire pour le Développement".
**46** République du Niger ; Initiatives 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » Aout 2011.
**47** République du Niger ; MME ; Stratégie révisée et plan d'actions sur les énergies renouvelables ;
**48** République du Niger ; Politique Nationale des zones humides du Niger, 2010, 59p.
**49** République du Niger, , Mars 2012 ; Initiative 3 N : Cadre Stratégique et Plan d'Action 2011-2015.
**50** République du Niger, 1997 : Etude sur le défrichement au Niger.
**51** République du Niger, 2007 ; Stratégie du développement de la pêche et de l'aquaculture (SDPA). ME/LCD. 50P.
**52** République du Niger, Aout 205 ; Consultation Sectorielle sur l'Environnement et la lutte contre la Désertification.
**53** République du Niger, Juillet 2011 : Déclaration de Politique Générale du PM.
**54** République du Niger, Mars 2012 ; Initiative Grande Muraille Verte.
**55** République du Niger, Septembre 2011 : Programme Urgence 2011-2012.
**56** SDR ; Atlas des Programmes et projets, juillet 2011, SDR, Niger.
**57** SDR ; Etude sur la mise en place d'un dispositif intégré d'appui conseil pour le développement rural au Niger, décembre 2010.
**58** SDR ; Octobre 2004 "Etude sur l'approfondissement du diagnostic et l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux".
**59** SDR ; Nov. 2006 "Document de Stratégie de Développement Rural".
**60** SDRP ; Août 2008 "Document de Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté".
**61** SE/SDR ; Stratégie de Développement Rural au Niger, octobre 2003.
**62** SE/SDR, 2006 : Stratégie de développement rural (version révisée).
**63** SRP ; Rapport de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) 2007.
**64** SRP ; Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Niger (SRP), janvier 2002.

# ANNEXES

# Annexe n°1 : Situation des forêts au Niger

## 1.1/ Région d'Agadez

| Département | Communes | Dénomination | Types de formations forestières | Superficie (ha) | Action en cours | Statut |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Tchirozérine | Ingal | Ikilfi Wannéram | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 750 | Aucune | Protégée |
| | | Agabargabar | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 250 | Aucune | Protégée |
| | | Amataltal | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 800 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Tafadot | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 50 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Libilibène | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 1 000 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Soucoumouk | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 600 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Inzaran | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 2 250 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Gardambo | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 90 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Injagaran | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 200 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Amandarahamane | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 200 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Ekwel | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 500 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Tanout | Formation de bas-fonds à Acacia sp | 1 400 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Wourzadan | Formation de bas-fonds à Acacia | 500 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Tchikadawene | Formation de bas-fonds à Acacia | 140 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Elmelgui | Formation de bas-fonds à Acacia | 100 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Amazagane | Formation de bas-fonds à Acacia | 4 400 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Mazababou | Formation de bas-fonds à Acacia | 700 | - | Protégée |
| | | Amzagrin | Formation de bas-fonds à Acacia | 750 | - | Protégée |
| | | Foudouk | Formation de bas-fonds à Acacia | 400 | - | Protégée |
| | | Gadambo | Formation de bas-fonds à Acacia | 50 | - | Protégée |
| | | Izerane | Formation de bas-fonds à Acacia | 150 | - | Protégée |
| | | Ingigria | Formation de bas-fonds à Acacia | 350 | - | Protégée |
| | | Abuda | Formation de bas-fonds à Acacia | 200 | Diagnostic participatif dans le cadre du PAC | Protégée |
| | | Tirzimassour | Formation de bas-fonds à Acacia | ND | | Protégée |
| | Aderbissanat | Intchilit | Formation de bas-fonds à Acacia | ND | Aucune | Protégée |
| | | Efenatess | Formation de bas-fonds à Acacia | 1500 | Aucune | Protégée |
| | | Tankanziguit | Formation de bas-fonds à Acacia | 1500 | Aucune | Protégée |
| | | Fouta | Formation de bas-fonds à Acacia | 1000 | Aucune | Protégée |
| | | Garmaga | Formation de bas-fonds à Acacia | 120 | Aucune | Protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Tchintabarak | Formation de bas-fonds à Acacia | 2 000 | Aucune | Protégée |
| | | Aghal N'Garen | Formation de bas-fonds à Acacia | | Aucune | |
| | **Agadez** | Kori Telwa | Galerie forestière | 2255 | - | Protégée |
| | | Tassakantalam | - | - | - | Protégée |
| | | Ceinture verte | Bas fond | 2 445 | - | Protégée |
| | | Formation du Sud-Ouest | Formation à Acacia | - | - | Protégée |
| | **Dabaga** | Tamazalak | Doumeraie | 90 000 | Etude de base réalisée par DED Diagnostic participatif dans le cadre du PAFN | Protégée |
| | | Tchilizdag | Doumeraie | 150 | Aucune | Protégée |
| | | Egandawel | Doumeraie | 206 | Levé réalisé par le PAFN | Protégée |
| | | Dabaga | Doumeraie | 1 050 | Aucune | classée |
| | | Aoudarass | Doumeraie | 250 | Aucune | Protégée |
| | | Indoudou | Doumeraie | 968 | Haie vive réalisée par DED | Protégée |
| | | Tamidé | Doumeraie | 260 | Mise en défens conduite par les femmes | Protégée |
| | | Amdigira | Doumeraie | 1 876 | Aucune | Protégée |
| | | Tchintaborak | Doumeraie | 850 | Aucune | Protégée |
| | | Forêt de Boughel | Formation de bas fonds à Acacia | 1 940 | Aucune | |
| | | Elmelki | Formation de bas fonds à Acacia | ND | | |
| | | Guissat | Formation de bas fonds à Acacia | ND | | |
| | **Tabelot** | Tabelot | Doumeraie | 5228 | Mise en défens réalisée par un habitant et haie vive | Protégée |
| | | Abardak | Doumeraie | 2 785 | Aucune | Protégée |
| | | Afassass | | ND | | |
| | **Tirozérine** | Kourboubou | Formation de bas fonds à Acacia | 30 000 | Aucune | Protégée |
| | | Attri | Doumeraie | 115 | Aucune | Protégée |
| | | Tiden | Doumeraie | 827 | Aucune | Protégée |
| | | Tchintabizguine | Doumeraie | 725 | Aucune | Protégée |
| | | Annou araren | Formation de bas fonds à Acacia | 600 | Aucune | Protégée |
| | | Boudaye | Formation de bas fonds à Acacia | 270 | Aucune | Protégée |
| | | Afara | Formation de bas fonds à Acacia | 175 | Aucune | Protégée |
| | | Tafadek | Doumeraie | 20 | Aucune | Protégée |
| | | Sakaffat | Formation de bas fonds à Acacia | 150 | Aucune | Protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Bilma** | **Bilma** | Bilma | Formation de bas-fonds sous forme d'oasis | 349 | | Protégée |
| | **Fachi** | Fachi | Formation de bas-fonds sous forme d'oasis | 2115 | | Protégée |
| | **Dirkou** | Dirkou | Formation de bas-fonds sous forme d'oasis | 22900 | | Protégée |
| | **Djado** | Djado | Formation de bas-fonds sous forme d'oasis | 753 | | Protégée |
| **Arlit** | **Arlit** | Agatara | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | 150 | | Protégée |
| | | Téfarou | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | | Protégée |
| | **Timia** | Tefaraout | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | 150 | - | Protégée |
| | | Essédé | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | | Protégée |
| | | Ajirou | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | | Protégée |
| | | Egalak | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | | Protégée |
| | **Danmet** | Anou Makren | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | 5 000 | | Protégée |
| | | Egatran | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | | |
| | | Forêt Anou Makarane (2) | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | - | Protégée |
| | **Iférouane** | Tadek | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | - | Protégée |
| | | Etagass | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | 670 | - | Protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Tola | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | - | Protégée |
| | | Tchintchoulouss | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | | Protégée |
| | | Agalal | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | | Protégée |
| | **Gougaram** | Erough | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | - | Protégée |
| | | Zilalet | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | | Protégée |
| | | Takriza | Formation de bas-fonds sous forme de galerie forestière dont on peut classer parmi les Steppes arbustives à Acacia | ND | | Protégée |

## 1.2/ Région de Diffa

| Département | Communes | Dénomination | Types de formations forestières | Superficie (ha) | Action en cours | Statut |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **N'Guigmi** | **N'Guigmi** | Toboro | Formation spécifique du lac Tchad | 100 000 | - | protégée |
| | | Yambal | Formation de plaine (steppe arbustive) | ND | - | protégée |
| | | Lari | Formation de plaine (steppe arbustive) | 1 500 | - | protégée |
| | | Bonégral | Formation spécifique du lac | ND | - | protégée |
| | | Kouliram | Formation spécifique du lac Tchad | ND | - | protégée |
| | | N'guigmi | Formation artificielle de fixation de dunes | 430 | - | protégée |
| | | Mour-tchadi | Acacias | 10 800 | - | protégée |
| | | Karagi | Acacias | 270 | - | protégée |
| **Diffa** | **Bosso** | Abadam | doumeraie | 190 | - | protégée |
| | | Bandi | doumeraie | 175 | - | protégée |
| | | Dagaya | doumeraie | 340 | - | protégée |
| | | Lamana | doumeraie | 370 | - | protégée |
| | | Rillé | doumeraie | 210 | - | protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Boulangou Yaskou | Steppe arborée | 15 | - | protégée |
| | | Boulayi | Steppe arborée | 240 | - | protégée |
| | | Bosso (2 blocs) | Steppe arborée | 782 | - | protégée |
| | | Mamouri | prosopis | 6 100 | - | protégée |
| | | Toumour | Parc agro-forestier | 1 500 | - | protégée |
| | | Kandillam | Steppe arborée | 555 | - | protégée |
| | | Karagé | Steppe arborée | 175 | - | protégée |
| | **Chétimari** | N'Guel-Kolo | Gommeraie | 1 894 | - | protégée |
| | | Malam Minari | Gommeraie | 896 | - | classée |
| | | Afofo | Rupicole | 120 | - | protégée |
| | | Gadjadji Mastapha | rupicole | 170 | - | |
| | | Zarwaram | rupicole | 70 | - | protégée |
| | | Kalgounam | Gommeraie | 605 | - | classée |
| | | Maïganari | Gommeraie | 285 | - | classée |
| | | Gagamari | Gommeraie | 190 | - | classée |
| | **Diffa** | Gréma-Artori-Chétimari | doumeraie | 600 | - | protégée |
| | | Tchiro-Lao | rupicole | 4 | - | Protégée |
| | | Bois de village Bagara | artificielle | 2 | - | protégée |
| | **Gueskérou** | Assaga | doumeraie | 740 | - | protégée |
| | | Alla | doumeraie | 220 | - | protégée |
| | | Déwa | doumeraie | 270 | - | protégée |
| | | Dyougoulou | Formation de plaine | 70 | - | protégée |
| **Maïné Soroa** | **Mainé Soroa** | Goijoi | doumeraie | 10 | - | protégée |
| | | Kamtata | Doumeraie | 44 | - | protégée |
| | | Tchagamari | Doumeraie | 153 | - | protégée |
| | | Kayatawa | Gommeraie | 795 | - | protégée |
| | | Gréma Boukardi | Gommeraie | 2 300 | - | protégée |
| | | Mallam Blamari | Gommeraie | 1 424 | - | protégée |
| | | Mariri | Gommeraie | 487 | - | protégée |
| | | Iguir | Gommeraie | 1 549 | - | protégée |
| | | Adébour | Gommeraie | 634 | - | protégée |
| | | Bara | Gommeraie | | - | protégée |
| | **Goudoumaria** | Kojiméri classée | Gommeraie | 465 | - | classée |
| | | Kojiméri hors classement | Gommeraie | 439 | - | protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Wakaji | Doumeraie | 93 | - | protégée |
| | | Karagou I et II | Doumeraie | 155 | - | protégée |
| | | Kojimérie | Gommeraie | 143 | - | protégée |
| | | Latouaram | Gommeraie | 33 | - | protégée |
| | | Kanguéro | Gommeraie | 54 | - | protégée |
| | | Bitoua AbdoulKaderr | Gommeraie | 33 | - | protégée |
| | | karagou | Gommeraie | 631 | - | protégée |
| | | Maïna Cridi | Gommeraie | 84 | - | protégée |
| | | Kaoméram | Gommeraie | 360 | - | protégée |
| | | Toubaram | Gommeraie | 101 | - | protégée |
| | | Faya toulotoulo | Gommeraie | 255 | - | protégée |
| | | . Miskindi | Gommeraie | 125 | - | protégée |
| | | Issoufouri | Acacia | 25 | - | protégée |
| | | Goudoumaria | Ac acias divers | 204 | - | protégée |
| | | Jajiri | Ac acias divers | 48 | - | protégée |
| | | Kilakam | Ac acias divers | 70 | - | protégée |
| | | M'Boo | Acacia | 68 | - | protégée |
| | | Abaram | Acacia divers | 210 | - | protégée |
| | | Koula Koula | Gommeraie | 241 | - | protégée |
| | | Dakorandi | Gommeraie | 249 | - | protégée |

## 1.3/ Région de Dosso

| Département | Communes | Dénomination | Types de formations forestières | Superficie (ha) | Action en cours | Statut |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Dosso** | **Sambéra** | Koulou | Combretacées | 2 060 | - | Classée |
| | **Sambéra - Golle - Farey** | Margouna - Bella | Combretacées | 57 194 | sous aménagement | protégée |
| | **Sambéra - Tounga - Tombokoirey- Goroubankassam** | Tounga | Combretacées | 25 806 | sous aménagement | protégée |
| | **Sambéra** | Rôneraie de Dosso | Rôneraie | 2 689 | sous aménagement | protégée |
| **Boboye** | **-** | Forêt classée de,… | Combretacées | 645 | - | Classée |
| | **-** | Réserve de faune de, | - | 306 500 | - | Classée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Kobodey** | Toudou - Guidel | Combretacées | 30 000 | sous aménagement | protégée |
| **Dongondoutchi** | **Dogonkiria** | Dogonkiria | gommeraie | 25 | - | protégée |
| **Gaya** | **Bana** | Bana | Rôneraie et combretacées | 751 | - | Classée |
| | **-** | Fogha béri | Combretacées | 792 | - | Classée |
| | **Tanda** | Goroubansounga | Combretacées | 8 832 | sous aménagement | Classée |
| | **Gaya - Bana** | Rôneraie deGaya | Rôniers | 26 856 | sous aménagement | protégée |
| | **-** | Rôneraie du dallol maouri | Rôniers | 28 274 | sous aménagement | protégée |
| | **Tounouga -Gaya - Tanda** | Rôneraie du fleuve | Rôniers | 3 000 | sous aménagement | protégée |
| | **Tounouga** | Doumeraie de Tounouga | Doumeraie | 9 000 | - | protégée |
| | **Sabongari** | Doumeraie de Sabongari | Doumeraie | 2 100 | - | protégée |
| | **Dioundiou** | Doumeraie de Takalahia | Doumeraie | 8 000 | - | protégée |

## 1.4/ Région de Maradi

| Département | Communes | Dénomination | Types de formations forestières | Superficie (ha) | Action en cours | Statut |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Guidan-Roumdji** | **Guidan-Roumdji** | Guidan-roumdji | Mixte | 2100 | - | classée |
| | | Dan-Doutchi | Mixte | 650 | - | classée |
| | | Dan-Gado, Karazomé | Mixte | 138,4 | - | classée |
| | **Guidan-Sori** | Guidan-Sori | Combretacées | 1695 | - | protégée |
| | | Kouroungoussao | Combretacées | 2300 | - | classée |
| | | Baban Rafi nord | Combretacées | 24904 | - | protégée |
| | | - | Combretacées | - | - | - |
| **Madarounfa** | **Gabi, Sarkin Yamma, Safo** | Baban Rafi | plaine | 12000 | - | protégée |
| | **Dan Issa** | Dan Issa | steppe | 25,6 | - | classée |
| | | Kandamao | plaine | 4928 | - | classée |
| | | Tapkin Guiwa | plaine | 5820 | - | protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Gabi** | Gabi Nord | bas-fond | 560 | - | classée |
| | | Gabi Sud | bas-fond | 400 | - | classée |
| | **Madarounfa** | Madarounfa | bas-fond | 200 | - | classée |
| | **Maireyrey** | Maireyrey | gommeraie | 300 | - | - |
| **Dakoro** | **Gadabédji** | Gadabédji | - | 76000 | - | classée |
| | **Birni Lallé** | Birni Lallé | - | 48 | - | classée |
| | | Motoya et G. Moussa | gommeraie | 439 | - | - |
| | **Bader Goula** | Bader Goula | gommeraie | 82 | - | - |
| | **Dakoro** | Intouila | gommeraie | 454 | - | - |
| | **Sabon Machi,Dan Goulbi** | Goulbin kaba | - | - | - | - |

## 1.5/ Région de Tahoua

| Département | Communes | Dénomination | Types de formations forestières | Superficie (ha) | Action en cours | Statut |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Abalak | Abalak | Afenates | Acacia | 60 | - | protégée |
| | | Kijigari | Forêt de bas fond | 300 | - | protégée |
| | | Inwissili | Forêt de bas fond | 200 | - | protégée |
| | | Abalak | Forêt de bas fond | 100 | - | protégée |
| | | Assaragar | Forêt de bas fond | 100 | - | protégée |
| | Akoubounou | Taritarkane | Forêt de bas fond | 80 | - | protégée |
| | | Tidaf | Forêt de bas fond | 60 | - | protégée |
| | | Bakre | Forêt de bas fond | 170 | - | protégée |
| | Azèye | Azèye | Gommeraie | 15 064 | - | protégée |
| | Tabalak | Chimozazarine | Forêt de bas fond | 120 | - | protégée |
| | | Tchima - zozarine | Acacia | 3000 | - | protégée |
| | Tamaya | Tagaran-garamat | Acacia | 130 | - | - |
| | | Tagarangaramat | Forêt de bas fond | 180 | - | protégée |
| | | Janjaloti | Forêt de bas fond | 140 | - | protégée |
| | | Tanaljanet | Forêt de bas fond | 100 | - | protégée |
| Bouza | Baba-Katami | Abankor | Gommeraie | 3 810 | - | classée |
| | Karofane | Karofane | bas-fond | 3 020 | - | classée |
| | Baban-Katami | Souraka | - | 100 | - | aire de pâturage |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Tabotaki | Tabotaki | Gommeraie | 200 | - | - |
| | Tama et Bouza | - | Brise vent | 620 | - | protégée |
| | Daoulé, Bouza Tama, Allakaye Tabotaki | Site récupéré | Acacia | 12 851 | - | protégée |
| | Korofane B.Katami Tabotaki | Site agroforestier | Parcs agroforestiers | 3 500 | - | protégée |
| | Bouza Tama | Site agroforestier | Parcs agroforestiers | 60 400 | - | protégée |
| | Korofane - Bouza | Plantation artificielle | Prosopis | 4 000 | - | protégée |
| | Deoulé - Tabotaki | Plantation artificielle | Plateau | 1 000 | - | protégée |
| | Tama | Plantation artificielle | Plateau | 41 | - | protégée |
| | Tabotaki | Plantation artificielle | Plateau | 27 | - | protégée |
| | Deoulé | Plantation artificielle | Plateau | 584 | - | protégée |
| | Bouza | Plantation artificielle | Plateau | 538 | - | protégée |
| | Allakay | Plantation artificielle | Plateau | 312 | - | protégée |
| | Allakay Déoulé, Bouza | Site récupéré | Plateau | 50 | - | protégée |
| | Déoulé, Tama, Allakaye, Tabotaki | Site récupéré | Plateau | 157 | - | protégée |
| Illéla | Illéla | Majia | Ceinture verte | 1 400 | - | protégée |
| | | Agé Mouraba | Acacia | 1 749 | - | protégée |
| | | Nadara | Acacia | 100 | - | protégée |
| | Badaguichiri | Moujia | espèces exotiques | 26 | - | protégée |
| | | Kaoura | Mixte (Acacia et Prosopis) | 180 000 | - | protégée |
| | | Nagaro | Mixte (Acacia et Prosopis) | 121 000 | - | protégée |
| | | Karoua Badaguichiri | Mixte (Acacia et Prosopis) | ND | - | protégée |
| | | Dabnou | Ceinture verte | 2 000 | - | protégée |
| | | Koutoutourou | Agroforestier | 50 | - | protégée |
| | | Lalamna | Parcours | 400 | - | protégée |
| | Tadjaé | Zouraré | Plateau | 60 000 | - | protégée |
| | | Folloa | Parcours | 500 | - | protégée |
| | Bagaroua | Dandoutchi | Parc agroforestier | ND | - | protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Gougouhema | Plateau | 100 | - | protégée |
| | | Chanyassou | Plateau | 1 299 | - | protégée |
| | | Awanchala | Plateau | 998 | - | protégée |
| | | Tsamia | Plateau | 2 751 | - | protégée |
| Keïta | Bazaga | Korap | bas-fond | 106 | - | protégée |
| | Doguérawa | Nobi | Plateau | 150 | - | protégée |
| | Keita | Keita | Plateau | 20 000 | - | protégée |
| | Garhanga | Garhanga | Mixtes (Acacia et autres | 22 300 | - | protégée |
| | Ibohamane | Ibohamane | Mixtes (Acacia et autres | 50 | - | protégée |
| | | Lbohamane | Vallée | 1 550 | - | protégée |
| | | Gommeraie de jeji | Gommeraie | 50 | - | protégée |
| | Tamaské | Aboulboul | Acacia | 72 | - | Classée |
| | | Massouki | Mixtes (Acacia et autres | 60 | - | Classée |
| | | Plateau de Tamaské | Mixtes (Acacia et autres | 200 | - | protégée |
| | | Vallée de Tamaské | Mixtes (Acacia et autres | 632 | - | Bois et pâturage |
| Konni | Bazaga | Korap | Epineux | 106 | Exploitation contrôlée | protégée |
| | Tsernaoua | Tsernaoua | Plateau | 1 260 | - | protégée |
| | Doguérawa | Nobi | Gommeraie | 150 | - | protégée |
| | | Garin Foulani – Malbaza | Parc agroforestier | 420 | - | protégée |
| | | Doguérawa | Douméraie | 160 | - | protégée |
| | Alléla | Alléla | Aire de pâturage | 250 | - | protégée |
| Madaoua | Bangui | Bangui | doumeraie | 3 275 | - | classée |
| | | Kodago | Mise en défens | 2 945 | - | Mise en défens |
| | | Malley | parcours | 3 048 | - | Sylvo-pastorale |
| | | Korama Lamso | - | ND | - | protégée |
| | Madaoua | Kaba | Gommeraie | 100 | - | protégée |
| | | Mallamawa | Ceinture verte | 22 | - | protégée |
| | | Téké | Ceinture verte | 17 | - | protégée |
| | | El Dama Guidan Kalgo | Parc agro | 21 175 | - | protégée |
| | | Jaou | Gommeraie | ND | - | protégée |
| | Sabon Guida | Sabon Guida | Parc agroforestier | ND | - | protégée |
| | | Magaria | Parc agroforestier | 484 | - | protégée |
| | Azorori | Azorori | Combretacées | 72 008 | - | protégée |
| | Madaoua | Madaoua | Bas fond | 36 000 | - | protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Tahaoua | Takanamat | Inawaran | bas-fond | 46 930 | - | protégée |
| | Afala | Injinjira | bas-fond | 4 170 | - | protégée |
| | Bambey | Danfan | bas-fond | 540 | - | protégée |
| | Takanamat | Tapkin Zaki | bas-fond | 1 070 | - | protégée |
| | Kalfou | Guidan Ouhoumoudou | bas-fond | 1 000 | - | protégée |
| | Affala | Ouri-hamiza | bas-fond | 1 000 | - | protégée |
| | Kaou | Injinjira | bas-fond | 3 500 | - | protégée |
| Tchintabaraden | Kaou | Kaou | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | | Idouk | bas-fond | 3 000 | - | protégée |
| | | Droum | bas-fond | 5 000 | - | protégée |
| | | Bagaré | bas-fond | 3 000 | - | protégée |
| | | Eghadé | bas-fond | 2 500 | - | protégée |
| | | Intanagawat | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | | Chinsakan | bas-fond | 3 000 | - | protégée |
| | | Inakoukou | bas-fond | 2 260 | - | protégée |
| | | Abakar | bas-fond | 1 750 | - | protégée |
| | | Toufehaket | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | Tillia | Jirket | bas-fond | 4 500 | - | protégée |
| | | Gamban | bas-fond | 4 000 | - | protégée |
| | | Iniss | bas-fond | 1 000 | - | protégée |
| | | Tamanala | bas-fond | 3 000 | - | protégée |
| | | Gawaye | bas-fond | 3 000 | - | protégée |
| | | Akayess | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | | Taksénénass | bas-fond | 1 000 | - | protégée |
| | | Aderzégrène | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | Tchintabaraden | Egraf | bas-fond | 1 000 | - | protégée |
| | | Amoukaye | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | | Séguet | bas-fond | 3 000 | - | protégée |
| | | Chiwiliki | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | | Azélik | bas-fond | 3 000 | - | protégée |
| | | Waizé | bas-fond | 5 000 | - | protégée |
| | | Amoulal | bas-fond | 2 500 | - | protégée |
| | | Garao | bas-fond | 2 500 | - | protégée |
| | | Infagan | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | | Tagalalt | bas-fond | 500 | - | protégée |
| | | Intiguiban | bas-fond | 400 | - | protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Wazagrene | bas-fond | 3 000 | - | protégée |
| | | Chimalkamatan | bas-fond | 1 500 | - | protégée |
| | | Magalaloum | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | | Ingagan | bas-fond | 2 500 | - | protégée |
| | | Assoumane | bas-fond | 1 500 | - | protégée |
| | | Chinbangram | bas-fond | 3 000 | - | protégée |
| | Tassara | Aeghazermakran | bas-fond | 1 500 | - | protégée |
| | | Ajimilé | bas-fond | 1 500 | - | protégée |
| | | Aoguissis | bas-fond | 1 000 | - | protégée |
| | | Targa | bas-fond | 700 | - | protégée |
| | | Issouninibigui | bas-fond | 1 500 | - | protégée |
| | | Tadok | bas-fond | 1 050 | - | protégée |
| | | Tassak | bas-fond | 1 000 | - | protégée |
| | | Inafalanjet | bas-fond | 800 | - | protégée |
| | Tillia | Azolé | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | | Intarkamat | bas-fond | 1 000 | - | protégée |
| | | Bakorat | bas-fond | 1 500 | - | protégée |
| | | Egarbagawan | bas-fond | 2 000 | - | protégée |
| | | Boragh | bas-fond | 1 000 | - | protégée |
| | | Tankadami | bas-fond | 2 500 | - | protégée |
| | | Agando | bas-fond | 1 500 | - | protégée |
| | | Tagram-gram | bas-fond | 1 500 | - | protégée |

## 1.6/ Région de Tillabéry

| Département | Communes | Dénomination | Types de formations forestières | Superficie (ha) | Action en cours | Statut |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Filinguée | Filingué | Toulloum-Damissa | Combretacées | 8 042 | - | protégée |
| | | Big Halib | Combretacées | 9 588 | - | protégée |
| | | Batamabéri | Combretacées | 10 694 | - | protégée |
| | Tondikandia | Korombol | Combretacées | 3 289 | - | protégée |
| | | Talifanta | Combretacées | 4 486 | - | protégée |
| | | Kabbi | Combretacées | 2 268 | - | protégée |
| | | Toutoufandiu | Combretacées | 3 418 | - | protégée |
| | | Moribane | Combretacées | 5 774 | - | protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Dorobobo | Combretacées | 3 740 | Coopérative forestière | protégée |
| | Chical | Taïba - Taïfa | Combretacées | 6 044 | - | protégée |
| Kollo | Kouré | Guesselbori | Combretacées | 5 000 | - | Classée |
| | Kirtachi | Say | Combretacées | 2 500 | - | Classée |
| | Kouré | Kofo | Combretacées | 9 750 | - | protégée |
| | | Kofo | Combretacées | 50 000 | Marchés ruraux | protégée |
| | Kirtachi | Kirtachi | Combretacées | 120 000 | Marchés ruraux | protégée |
| | Bitionkodji | Hamadidé | Combretacées | 37 000 | Coopérative forestière non fonctionnelle | protégée |
| Ouallam | Banibangou | Karguitondi | Combretacées | ND | - | protégée |
| | Tondikiwindi | Bondoro | Combretacées | 9 000 | - | protégée |
| | | Taeoum | Combretacées | ND | - | protégée |
| | Dingazi et Ouallam | Sabarabangou | Combretacées | 900 | - | protégée |
| Say | Torodi | Fayra | Combretacées | 9 000 | Sous aménagement | Classée |
| | Tamou | Réserve totale de Faune | Combretacées | 76 000 | - | Réserve de Faune |
| | Say | Tientiergou | Combretacées | 31 000 | sous aménagement | protégée |
| | Makalondi | Mossipaga | Combretacées | 38 000 | - | protégée |
| | | Gabikane | Combretacées | 11 196 | - | protégée |
| | Torodi | Boguel | Combretacées | 5 250 | - | protégée |
| | Say | Korogoungou | Combretacées | 4 896 | - | protégée |
| | Torodi | Dogona-Kodjoga-dioga | Combretacées | 50 000 | - | protégée |
| | | Saoura | Combretacées | 25 000 | sous aménagement | protégée |
| | | Sirba | Combretacées | 5 000 | sous aménagement | protégée |
| | Tamou | Banizoumbou-Nawfouno | Combretacées | 12 000 | - | protégée |
| Téra | Téra | Téra | Combretacées | 44 000 | - | protégée |
| | | Onsolo | Acacias | 9 000 | sous aménagement | protégée |
| | Daegol | Dargol | Acacias | ND | - | protégée |
| | Gothéye | Sirba | Combretacées | ND | sous aménagement | protégée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Goroual | Goroual | Combretacées | 2 800 | - | protégée |
| Tillabéry | Inates | Inates | Acacia | ND | - | protégée |
| | Anzourou | Sanoma-Tingra | - | 6 000 | - | protégée |
| | Tillabéry | Doumeraie de la vallée du fleuve de Tillabéry | Doumeraie | 4 000 | - | protégée |

## 1.7/ Région de Zinder

| Département | Communes | Dénomination | Types de formations forestières | Superficie (ha) | Action en cours | Statut |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Gouré | Kellé | Kellé | Steppe arbustive | 1 670 | - | classé |
| | | Kanama | Association | 960 | - | classé |
| | | Kaïgam | steppe herbeuse | 287 | - | classé |
| | | Sananaoua | Association | 9 700 | - | classé |
| | | Bariki | Steppe à épineux | 250 | - | classé |
| | | Gadabour | Association | 280 | - | classé |
| | | Guirbo | Sableux | 2 560 | - | classé |
| | | Dalkori | gommeraie | 244 | - | classé |
| | | Kaoutchouloum | Association | 395 | - | classé |
| | | Karabaouri | - | 590 | - | classé |
| | | Maja | gommeraie | 443 | - | classé |
| | Gouré | PK15 | gommeraie | 968 | - | classé |
| | | Guidio | gommeraie | 1 190 | - | classé |
| | Boumé | Kadara | Association | 2 320 | - | classé |
| | | Karguéri | Doumeraie | 1 011 | - | classé |
| | | Azjomba | Association | 675 | - | classé |
| | | Kafourka | gommeraie | 3 035 | - | classé |
| | | Balmari | gommeraie | 50 | - | protégée |
| | Gouré | Soubdou | gommeraie | 100 | - | protégée |
| | | Ceinture verte | plantation | 10 | - | protégée |
| Kantché | Kantché | Dawan Falki | Savane | ND | - | protégée |
| | | Dawan Gomnal Takeita | Savane | ND | - | classée |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Kabal Arissa | formation ripicole | 10 | - | protégée |
| | | Bois de village | boisement | 42 | - | plantation |
| | Dan Barto | Guiguinyal Dan Rakoumi | formation ripicole | 20 | - | protégée |
| | | Bois de village | Artificiel | 8 | - | plantation |
| | | Dan Barto | Savane | ND | - | Agricoles |
| | Daouché | Kabal Kadazaki | Ripicole | 5 | - | protégée |
| | | Bois de village | boisement | 6 | - | protégée |
| | | Daouché | savane | ND | - | Agricoles |
| | Doungou | Kwarin Doungou | Ripicole | ND | - | protégée |
| | | Doungou | Savane | ND | - | Agricoles |
| | Itchirnawa Tagabasse | Kabal Bossossoua | savane | 20 | - | protégée |
| | Itchirnawa Tagabasse | Itchinawa Tagabasse (bois de village) | Artificiel | 2 | - | plantation |
| | | Itchinawa Tagabasse (Parc agro forestier) | Savane | ND | - | Agricoles |
| | Kourni Kountcika | Kourni Kountchika | Savane | ND | - | Agricoles |
| | | Kourni Kountchika (bois de village) | boisement | 12 | - | plantation |
| | Matamèye | Dawan Gomnal Desga | Ripicole | 665 | - | plantation |
| | | Bois de village | boisement | 145 | - | plantation |
| | | Parc agro-forestier | Savane | ND | - | Agricoles |
| | Yaouri | Kabobin Gomba | Savane | 7 500 | - | Agricoles |
| | | Bois de village | boisement | 7 | - | plantation |
| | | Parc agro-forestier | Savane | ND | - | Agricoles |
| Magaria | Bandé | Dawan Gomna de Karbalé | Rôneraie | ND | - | classée |
| | | Parc à Gao | Savane | ND | - | protégée |
| | | Goribobin Kaba | Doumeraie | ND | - | protégée |
| | | Kawarin Bandé | bas-fonds | ND | - | protégée |
| | Dantchiao | Parc à Gao | Savane | ND | - | protégée |
| | | Karkaral Dantchiao | Savane | ND | - | jachère |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dogo-Dogo | Parc à Gao | Savane | ND | - | protégée |
| | | Dawan Gagéran Gamdji | Savane | ND | - | aire de pâturage |
| | | Dawan Birdinga | savane | ND | - | aire de pâturage |
| | | Dawan Dan Matsi | Savane | ND | - | aire de pâturage |
| | | Dawan DanTakoré | Savane | ND | - | aire de pâturage |
| | | Dawan Dan Takoré | Savane | ND | - | aire de pâturage |
| | | Dawan kino | Savane | ND | - | aire de pâturage |
| | | Dawan Maï Koumba | Savane | ND | - | aire de pâturage |
| | | Dajin Takor | savane | ND | - | jachère |
| | | Dajin Tsakoua | Savane | ND | - | aire de pâturage |
| | | Dajin Gajawara da Signal | Savane | ND | - | protégée |
| | Dungass | Parc à Gao | Savane | ND | - | aire de pâturage |
| | | Dawan Gomna de Maö samiya | Savane | ND | - | Restauration |
| | Kwaya | Parc à Gao | Savane | ND | - | protégée |
| | | Fadamal Kwaya | bas-fonds | ND | - | protégée |
| | Gouchi | Kwarin Gouchi | bas-fonds | ND | - | protégée |
| | | Kawarin Djambirdji | bas-fonds | ND | - | protégée |
| | | Kwarin Wi-Wi | bas-fonds | ND | - | protégée |
| | | Savane arbustive | steppe | ND | - | aire de pâturage |
| | Magaria | Parc à Gao | Savane | ND | - | protégée |
| | Mallawa | Savane arbustive | stepp | ND | - | aire de pâturage |
| | Sassoubroum | Savane arbustive | stepp | ND | - | aire de pâturage |
| | | Dawan Gomna de Dawanbaye | Savane | ND | - | classée |
| | | Dawan Gomna de Tchédia | Savane | ND | - | protégée |
| | Wacha | Karin Wacha | bas-fonds | ND | - | protégée |
| | | Karin Ga | bas-fonds | ND | - | protégée |
| | Yékoua | Parc à Gao | stepp | ND | - | protégée |
| Mirriah | Garagouma | Takeita | Combretacées et gommeraie | 6 720 | - | classé |
| | | Kongomé | Steppe arbustive | 1 840 | - | classé |
| | Hamdara | Kissambana | steppe à épineux | 1 880 | - | classé |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | D/Takaya | Tounfafiram Nord | steppe herbeuse | 485 | - | classé |
| | | Tounfafiram | steppe herbeuse | 285 | - | classé |
| | | Droum | Parc à Acacia albida et Khaya senegalensis | 15 | - | classé |
| | | Berberkia | Steppe arbustve à épineux | 1 275 | - | classé |
| | Dogo | Korama | Doumeraie | 900 | - | classé |
| | | Ilbaram | Steppe arbustive | 56 | - | classé |
| Tanout | Tanout | Guinia Campama | bas-fonds | 1200 | - | protégée |
| | | Fall | bas-fonds | 620 | - | protégée |
| | | Dalli | bas-fonds | 105 | - | protégée |
| | | Chirwa | bas-fonds | 335 | - | protégée |
| | | Bani Walki | bas-fonds | 207 | - | protégée |
| | Gangara | Intchilik | bas-fonds | 594 | - | protégée |
| | | Annour | bas-fonds | 700 | - | protégée |
| | | Mai Shinkafa | bas-fonds | 135 | - | protégée |
| | | Akoulma | bas-fonds | 875 | - | protégée |
| | | Dan Tahukka | bas-fonds | 725 | - | protégée |
| | | Kwarin Gagawa | bas-fonds | 225 | - | protégée |
| | Tarka | Goulbi | bas-fonds | 600 | - | protégée |
| | | Tahibal | bas-fonds | 3 750 | - | protégée |
| | | El Dawaye | bas-fonds | 625 | - | protégée |
| | | Mai Reyrey | bas-fonds | 495 | - | protégée |
| | | Tapkin Gonga | bas-fonds | 375 | - | protégée |
| | | El Ramou | galerie | 100 | - | protégée |
| | | Gadal Belbédji | galerie | 30 | - | protégée |
| | | Tendé | bas-fonds | 5 000 | - | protégée |
| | | Egadgé | bas-fonds | 125 | - | protégée |
| | | Intabanoutt | bas-fonds | 2 000 | - | protégée |
| | | Eliki | bas-fonds | 853 | - | protégée |
| | Olléléwa | Dan Biri | bas-fonds | 305 | - | protégée |
| | | Kup-kup | bas-fonds | 512 | - | protégée |
| | Tenhia | Farack | bas-fonds | 753 | - | protégée |
| | | Tiggar | bas-fonds | 502 | - | protégée |
| | | Abdounazé | bas-fonds | 318 | - | protégée |

**1.8/ Région de Niamey**

| Arrondissement | Dénomination | Types de formations forestières | Superficie (ha) | Action en cours | Statut |
|---|---|---|---|---|---|
| Niamey IV | Forêt de l'Aéroport | Combrétacées | 2000 | - | Classée |

## Annexe n°2 : Cadre logique axée sur les résultats des programmes de la SDR

(Source : Manuel des procédures de Suivi-Evaluation de la Stratégie de Développement Rural, mai 2011)

| PROGRAMME | 2 | GOUVERNANCE LOCALE DES RESSOURCES NATURELLES |
|---|---|---|
| OBJECTIF GLOBAL : | | Valoriser et gérer de manière durable les ressources naturelles |
| OBJECTIF (S) SPECIFIQUE (S) : | | OS 1 Sécurisation du foncier<br>OS 2 Connaissance, gestion et sécurisation des ressources en eau<br>OS 3 Connaissance, gestion et sécurisation des ressources pastorales<br>OS 4 Connaissance, gestion et sécurisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES /RISQUES |
|---|---|---|---|
| IMPACT | INDICATEURS D'IMPACT | | |
| **I2** : une bonne gestion et exploitation des ressources naturelles sont assurées | • Nbre de techniques d'exploitation adoptées et vulgarisées<br>• Nbre de personnes appliquant les nouvelles techniques d'exploitation des RN | • Rapport annuel MAG/EL<br>• Rapport annuel ME/E/LCD | Manque d'engagement politique<br>Manque de financement<br>Manque d'adhésion des acteurs à la base |
| EFFET | INDICATEURS D'EFFETS | | |
| **E2 1** : une bonne gestion du foncier rural est assurée | • Nbre de titres fonciers délivrés<br>• Nbre de titres ou actes fonciers délivrés ;<br>• Nbre de conflits recensés et/ou réglés | • Rapports MAG/EL | Manque d'engagement politique<br>Manque de financement<br>Manque d'adhésion des acteurs à la base |
| PRODUITS | INDICATEURS DE PRODUITS | • | |
| P2 1 1 : les structures de mise en œuvre du Code rural sont en place et fonctionnelles | • Nbre de structures du code rural (SPCR, SPR COFODEP, COFOCOM ,COFOB ) équipées et fonctionnelles<br>• Nbre de réunions du comité national du code rural<br>• Nbre de session annuelle du CN-CR tenue<br>• Nbre d'atelier biannuel des cofos tenus<br>• Nbre SPR formées équipés et fonctionnels<br>• Nbre cofodép équipées, formées et fonctionnelles<br>• Nbre Cofocom et de Cofob mises en place, formées et équipées<br>• Rapport de l'analyse organisationnelle du et mesures mises en œuvre<br>• Nbre d'atelier et voyages d'étude organisés et Nbre agents du SPCR formés<br>• Nbre de mission et rapports de suivi-évaluation | • Rapports MAG/EL | Manque d'engagement politique<br><br>Manque de financement |
| P2 1 2 3 : les textes relatifs au Code rural sont actualisés et vulgarisés | • Nb de textes relatifs au code rural actualisés et vulgarisés | • Rapports MAG/EL | Manque d'engagement politique<br>Manque de financement |
| P2 1 3 La communication entre acteurs du foncier | • Nbre de réunion du Groupe de travail | • Rapports MAG/EL | |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES /RISQUES |
|---|---|---|---|
| est améliorée | • Nbre de conférences publiques organisées | | Manque de financement |
| P2 1 4 Mise en place et gestion des dossiers ruraux | • Nbre de ressources partagées identifiées et matérialisées<br>• Nbre SPR, Cofodep et Cofocom formés sur la thématique du dossier rural<br>• Nbre SPR, Cofodep et Cofocom formés sur la thématique de la conciliation<br>• Nbre Cofodep et Cofocom équipés et appuyés<br>• Nbre de bases de données crées auprès de Cofocom pilotes | • Rapports MAG/EL | Manque de financement<br>Manque d'adhésion des acteurs à la base |
| P2 1 5 : les schémas communaux d'aménagement fonciers (SAF) sont élaborés | • Nb de schémas d'aménagement fonciers élaborés à différents niveaux<br>• Nbre et types d'amendements apportés au guide d'élaboration des PDC<br>• Arrêté ou décret consacrant les PDGDRN<br>• Guide d'élaboration des SAF et Nbre de documents diffusés<br>• Nbre des bases des données régionales SIG mises en place<br>• Nbre de SAF et de PDGDRN élaborés<br>• Nbre de PDC amendés/ou élaborés | • Rapports MAG/EL | Manque d'engagement politique<br><br>Manque de financement |
| **EFFET** | **INDICATEURS D'EFFETS** | | |
| **E2 2** : Une gestion efficace et qualitative des ressources en eau est assurée | • Nbre d'inventaires de ressources en eau réalisés et actualisés<br>• Le PANGIRE est élaboré | • Rapports Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement | Manque d'engagement politique<br><br>Manque de ressources financières |
| **PRODUITS** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | | |
| P2 2 1 : la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est effective internalisée et généralisée | • Nbre d'unités de gestion d'eau mis en place<br>• Les CREA régionales fonctionnelles<br>• La CNEA fonctionnelle<br>• Nbre d'UGE mises en place<br>• Nbre de CREA fonctionnelles<br>• Nbre de textes juridiques adoptés et vulgarisés<br>• Nbre d'agents formés (par genre) | • Rapports Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement<br>• Rapports d'activités de la CNEA et des CREA | Manque d'engagement politique<br><br>Manque de ressources financières |
| **P2 2 2 :** Les données hydrologiques et hydrogéologiques sont produites et intégrées dans les PDC, des PDGDRN et les SAF | • Nb de nouvelles stations hydrologiques installées<br>• Nb de stations hydrologiques réhabilitées<br>• Nbre de stations hydrologiques créées<br>• Nbre stations hydrologiques réhabilitées<br>• Nbre piézomètres installés<br>• Nbre piézomètres réhabilités<br>• Nbre laboratoires renforcés | • Rapports Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement<br>• Bulletins hydrologiques du Ministère chargé de l'eau<br>• Rapports de l'ABN | Manque d'engagement politique<br><br>Manque de ressources financières |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES /RISQUES |
|---|---|---|---|
| **P2 2 3** : des schémas d'aménagement hydrologiques sont élaborés | • Nb de schémas hydrologiques élaborés<br>• Nbre des modèles de simulation élaborés<br>• Nbre de points d'eau inventoriés<br>• Nbre de RH équipes | • Rapports Ministère en charge de l'eau | Manque d'engagement politique<br><br>Manque de ressources financières |
| **P2 2 4** : la base de données (IRH/SIGNER/NT) est actualisée | • Le référentiel des ouvrages hydrauliques mis à jour annuellement<br>• Nb d'atlas élaborés<br>• Nbre des modèles de simulation élaborés<br>• Nbre de points d'eau inventoriés<br>• Nbre de RH équipes<br>• Nbre d'agents formés (par genre)<br>• RH/SIGNER/NT renforcé. | • Rapports Ministère en charge de l'eau | Manque d'engagement politique<br><br>Manque de ressources financières |
| **EFFET** | **INDICATEURS D'EFFETS** | | |
| **E2 3** : une meilleure exploitation des ressources pastorales est assurée aux niveaux local, départemental et régional | • Bilan fourragers annuels établis<br>• Nb de points d'eau aménagés<br>• Recensement général de l'agriculture et du cheptel actualisé | Rapports Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage<br>Rapports Ministère chargé de l'eau<br>Ministère chargé de l'environnement | Manque d'adhésion des acteurs à la base |
| **PRODUITS** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | | |
| **P2 3 1** : les ressources pastorales sont connues et valorisées au niveau local et départemental | • Un inventaire des ressources pastorales réalisé<br>• Nb de plans de gestion des ressources pastorales élaborés<br>• Nb de comités de gestion des ressources pastorales mis en place<br>• Nb de formations organisées<br>• Nbre d'inventaires réalisés<br>• Nbre de cartes des Ressources Pastorales élaborées<br>• Nbre de PDC et PDGDRN prenant en compte les inventaires des ressources pastorales<br>• Nbre de conventions et de contrats signés et mis en œuvre<br>• Nombre d'agents communaux formés (par genre)<br>• Nombre d'opérations de suivi réalisées | Rapports Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage | Manque des ressources Financières |
| **P2 3 2** : les ressources pastorales sont connues et valorisées au niveau régional | • Nb de schémas d'aménagement intercommunaux et régionaux élaborés<br>• Nb d'agents d'encadrements en techniques d'aménagement pastoral<br>• Nbre de Schémas d'Aménagement Foncier élaborés<br>• Nbre de STD formés en matière d'aménagement pastoral | Rapports Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage | Manque des ressources Financières |
| **EFFET** | **INDICATEURS D'EFFETS** | | |
| **E2 4** : une bonne gestion et exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques sont assurées | • Plan national de gestion des ressources naturelles élaboré et mis en œuvre | Rapports Ministère chargé de l'Environnement | Manque d'engagement politique<br>Manque des ressources Financières |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES /RISQUES |
|---|---|---|---|
| **PRODUITS** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | | |
| **P2 4 1** : Les ressources forestières sont connues et valorisées aux niveaux local et régional | • Inventaire des ressources forestières réalisé<br>• Nb de plans de gestion des ressources forestières élaborés<br>• Nbre d'inventaires réalisés<br>• Nbre de cartes des Ressources forestières, fauniques, floristiques et halieutiques.<br>• Elaborées<br>• Nbre de PDC et PDGDRN prenant en compte les inventaires des ressources forestières, fauniques, floristiques et halieutiques.<br>• Nbre de conventions et de contrats signés et mis en œuvres<br>• Nombre d'agents communaux formés (par genre)<br>• Nombre de services communaux équipés<br>• Nombre d'opérations de suivi réalisées<br>• Nbre de sites écotouristiques et d'opérateurs identifiés et appuyés | Rapports Ministère chargé de l'Environnement | Manque d'engagement politique<br>Manque des ressources Financières |
| **P2 4 2** : les ressources fauniques sont connues et valorisées aux niveaux local et régional | • Inventaire des ressources fauniques réalisé<br>• Nbre de plans de gestion des ressources fauniques élaborés<br>• Nbre de Schémas d'Aménagement foncier élaborées prenant en compte les ressources forestières, fauniques, floristiques et halieutiques.<br>• Nbre de touristes enregistrés (taux de visite)<br>• Nbre des ST renforcés<br>• Nbre de modules passés | Rapports Ministère chargé de l'Environnement | Manque d'engagement politique<br>Manque des ressources Financières |
| **P2 4 3** : les ressources halieutiques sont connues et valorisées aux niveaux local et régional | • Inventaire des ressources halieutique réalisé<br>• Nb de plans de gestion des ressources halieutique élaborés | Rapports Ministère chargé de l'Environnement | Manque d'engagement politique<br>Manque des ressources Financières |

| **PROGRAMME** | **10** | **PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT** |
|---|---|---|
| **OBJECTIF GLOBAL :** | | Préserver l'environnement en vue d'une exploitation saine et durable du milieu |
| **OBJECTIF (S) SPECIFIQUE (S) :** | | OS 1 : Extension de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique<br>OS 2 : Harmonisation et mise en cohérence des politiques, stratégies, plans et programmes en matière d'environnement et de développement durable<br>OS 3 : Développement des études d'impact environnemental et social pour l'amélioration des pratiques<br>OS 4 : Développement de la surveillance écologique pour l'amélioration des pratiques<br>OS 5 : Les acteurs concernés mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées et prennent en compte les risques climatiques dans leurs activités |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES |
|---|---|---|---|
| **IMPACT** | **INDICATEURS D'IMPACT** | | |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES |
|---|---|---|---|
| **I10** : les pratiques d'une exploitation saine et d'une gestion durable de l'environnement sont développées chez tous les acteurs | • Nb de pratiques développées<br>• Pourcentage de personnes appliquant ces pratiques | • Rapport Enquête Ministère Chargé de l'Environnement | • Les Pesanteurs Sociales |
| **EFFET** | **INDICATEURS D'EFFETS** | | |
| **E10 1** : la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique est durablement assurée | - Nb de sites de conservation<br><br>- Nb d'espèces recensées périodiquement par site | • Rapport s Ministère en charge de l'Environnement | • Catastrophes Naturelles (Sécheresse, feu de brousse, invasions acridiennes, Inondations)<br>• Manque d'adhésion des communautés à la base |
| **PRODUITS** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | | |
| **P10 1 1** : la diversité biologique est conservée ou restaurée dans plusieurs zones sur le territoire national | • Nb de variétés par espèces conservée<br>• Nb d'espèces réintroduites<br>• Nb de plans de gestion élaborés et mis en œuvre | • Rapports Ministère en charge de l'Environnement | • Catastrophes naturelles<br>• Manque d'adhésion des communautés à la base<br>• Manque de financement |
| **P10 1 2** : les superficies des domaines protégés sont passées de 6,6% du territoire national en 2004 à 10% en 2015 | • Superficie d'aires protégées<br>• Nb de nouvelles aires protégées créées | • Rapports Ministère en charge de l'Environnement<br>• Journal Officiel | • Manque d'engagement politique<br>• Catastrophes naturelles*<br>• Manque de financement<br>• Manque d'adhésion des communautés à la base |
| **P10 1 3** : les phénomènes d'érosion génétique sont atténués | • Nombre de banques de gènes opérationnelles ;<br>• Nombre d'instruments harmonisés avec la CBD et le protocole de Carthagène<br>• Nb des postes de contrôle renforcé | • Rapports Ministère en charge de l'Environnement | • Manque des moyens humains et Financiers<br>• Manque d'adhésion des communautés à la base<br>• Manque d'engagement politique |
| **P10 1 4** : l'application et le respect de la législation et de la réglementation sont assurés | • Nb de textes législatifs et réglementaires popularisés et appliqués | • Rapports Ministère en charge de l'Environnement<br>• Journal Officiel | • Manque d'adhésion des communautés à la base<br>• Manque d'engagement Politique |
| **E10 2** : des actions en matière de gestion de l'environnement et de développement durable sont développées et harmonisées | • Document cadre d'harmonisation des actions élaboré<br>• Nb de projets et programmes respectant les bonnes pratiques | • Rapports Ministère en charge de l'Environnement<br>• Rapport s CNEDD<br>• | • Manque des Financements<br>• Manque d'engagement Politique |
| **PRODUITS** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | | |
| **P10 2 1** : la coordination des actions d'environnement et de développement durable est assurée | • Dispositif de suivi-évaluation opérationnel<br>• Nbre de réunions du CNEDD et des Commissions tenues | • Rapports du CNEDD | • Manque des Financements<br>• Manque d'engagement Politique |
| **P10 2 2** : **Le suivi évaluation des politiques, stratégies, plans et programmes en matière d'environnement et de développement durable est assuré** | • Dispositif de suivi-évaluation opérationnel<br>• Nbre de rapports sur l'état de l'environnement élaborés<br>• Cartes spéciales et thématiques des interventions | • - Rapports CNEDD | • Manque des Financements<br>• Manque d'engagement Politique |
| **EFFET** | **INDICATEURS D'EFFETS** | • | • |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES |
|---|---|---|---|
| **E10 3 : Les études d'impact environnemental sont développées** | • Dispositif d'évaluation environnementale opérationnel<br>• Nb de bilans environnementaux effectués | • Rapports Ministère en Charge de l'Environnement | • Manque d'engagement Politique<br>• Manque des Financements<br>• |
| **PRODUITS** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | • | • |
| **P10 3 1** : les évaluations et les études d'impact environnementales sont systématisées | • Nb de guides et manuels de conduite EEI élaborés et vulgarisés<br>• Nb de rapports d'étude d'impact environnemental et social validés<br>• Nb de certificats de conformité environnementaux délivrés<br>• Nb de projets/programmes respectant les bonnes pratiques | • Rapports Ministère en Charge de l'Environnement | • Manque d'engagement Politique<br>• Manque des Financements |
| **P10 3 2**: L'application des bonnes pratiques en matière d'évaluation environnementale est assurée | • Nb d'acteurs utilisant les bonnes pratiques<br>• Nb de guides sur les bonnes pratiques élaborés et diffusés | • Rapports Ministère en Charge de l'Environnement | • Manque d'engagement Politique<br>• Manque des Financements<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| | • | • | • |
| **HIERARCHIE DES RESULTATS** | **INDICATEURS DE PERFORMANCE** | **SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION** | **HYPOTHESES IMPORTANTES** |
| **EFFET** | **INDICATEURS D'EFFETS** | | |
| **E10 4 La surveillance écologique est développée** | • Dispositif de suivi écologique opérationnel<br>• Nb de réseaux d'observation installés et fonctionnels | • Rapports du Ministère en Charge de l'Environnement | • Manque d'engagement Politique<br>• Manque des Financements |
| **PRODUITS** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | | |
| **P10 4 1 Le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnemental est équipé et Fonctionnel** | • Nbre équipements mis en place<br>• Nb de cadres du Centre formés<br>• Base de données crée et actualisée- | • Rapports du Ministère en Charge de l'Environnement | • Manque d'engagement Politique<br>• Manque des Financements |
| **P10 4 2 La surveillance à long terme des changements environnementaux est assurée du plan local au plan national** | • - Nbre d'observatoires mis en place<br>• - Nbre de sites cartographiés ;<br>• - Nbre de séries d'actions de recherche/développement | • Rapports du Ministère en Charge de l'Environnement | • Manque des Financements |
| **HIERARCHIE DES RESULTATS** | **INDICATEURS DE PERFORMANCE** | **SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION** | **HYPOTHESES IMPORTANTES** |
| **EFFET** | **INDICATEURS D'EFFETS** | | |
| **E10 5 Les acteurs concernés mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées et prennent en compte les risques climatiques** | • | • Rapports CNEDD | • Manque d'engagement Politique<br>• Manque des Financements<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **PRODUITS** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | | |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES |
|---|---|---|---|
| **P10 5 1 Les risques liés aux changements climatiques sont intégrés dans les processus de planification à tous les niveaux** | • Nbre de politiques et stratégies de développement, intégrant l'évaluation du risque climatique et l'adaptation<br>• Nb de décisions d'investissement intégrant l'évaluation du risque climatique et l'adaptation | • Rapports CNEDD | • Manque d'engagement Politique<br>• Manque des Financements |
| **P10 5 2** Les populations rurales vulnérables s'approprient les techniques et technologies vulgarisées et développent les pratiques d'adaptation et de résilience aux changements climatiques | • Nbre de techniques et de technologies vulgarisées<br>• Nbre d'approches et de techniques développées<br>• Nbre de dispositifs locaux de prévention et de gestion des crises mis en place | • Rapports CNEDD | • Manque des Financements<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **P10 5 3** Les institutions nationales en charge des questions liées aux changements climatiques sont appuyées dans la formulation et la mise en œuvre des actions d'adaptation | • Nombre de formations tenues<br>• Nbre de projets MDP développés<br>• Nbre de modules introduits | • Rapports CNEDD | • Manque d'engagement Politique<br>• Manque des Financements |

| **PROGRAMME** | **13** | **RESTAURATION DES TERRES ET REBOISEMENT** |
|---|---|---|
| **OBJECTIF GLOBAL :** | | Inverser la tendance à la dégradation généralisée des terres et du couvert végétal |
| **OBJECTIF (S) SPECIFIQUE (S) :** | | OS 1 Organisation des populations rurales dans les zones d'intervention et renforcement des capacités<br>OS 2 Poursuite et intensification des actions de récupération des terres dégradées et de lutte contre la désertification<br>OS 3 Renforcement des actions d'afforestation et mise en œuvre des actions concourant à inverser la tendance au recul des espaces boisés |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES |
|---|---|---|---|
| **IMPACT** | **INDICATEURS D'IMPACT** | | |
| **I13** : la tendance à la dégradation généralisée des terres et du couvert végétal est inversée | • Pourcentage des terres dégradées (récupérées) sur la superficie totale du pays<br>• Pourcentage des superficies de terres boisées sur la superficie totale du pays | • Rapports du Ministère chargé de l'environnement E | • Manque d'engagement politique<br>• Manque des ressources financières<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **EFFET** | **INDICATEURS D'EFFETS** | | |
| **E13 1** : la conservation et la restauration des eaux et des sols et la protection des terres de cultures sont assurées | • Superficies de terres récupérées, réhabilitées et/ou protégées<br>• Nb de plans d'eau préservés | •<br>• Rapports du Ministère en charge de l'environnement<br>• Rapports du Ministère en charge de l'eau | • Manque d'engagement politique<br>• Manque des ressources financières<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **PRODUITS** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | | |
| P13 1 1 : les capacités organisationnelles et | • Nbre de dossiers de microprojets présentés pour | • Rapports du Ministère en charge de | • Manque des ressources |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES |
|---|---|---|---|
| techniques des populations rurales en matière de récupération et de protection des terres sont renforcées | financement<br>• Nbre de technologies diffusées<br>• Nbre d'organisations créées et appuyées | l'environnement<br>• | financières<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **P13 1 2** : 400.000 ha de terres dégradées sont récupérés et protégés dans les 8 régions | • Superficie des terres récupérées et réhabilitées<br>• Superficie de dunes fixées | • Rapports du Ministère en charge de l'environnement<br>• | • Manque d'engagement politique<br>• Manque des ressources financières<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **P13 1 3** : les ressources en terres (200 000 ha) et eau sont protégées | • Superficie de terres de cultures protégées<br>• Longueur de berges de koris traités | • Rapports du Ministère en charge de l'environnement<br>• Rapports du Ministère en charge de l'agriculture | • Manque d'engagement politique<br>• Manque des ressources financières<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **EFFET** | **INDICATEURS D'EFFETS** | | |
| **E13 2** : les ressources forestières sont préservées et la tendance au recul des espaces boisés est inversée | • Superficies des terres reboisées et / ou de forêts aménagées et protégées<br>• Plan forestier national disponible | • Rapports du Ministère en charge de l'environnement | • Manque d'engagement politique<br>• Manque des ressources financières<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **PRODUITS** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | | |
| **P13 2 1** : les Schémas Directeurs d'Approvisionnement en bois énergie des grands centres urbains sont élaborés et/ou actualisés | • Nbre de schémas élaborés et/ou actualisés<br>• Nbre de marchés ruraux de bois opérationnels<br>• Nbre d'études filière bois-énergie | • Rapports du Ministère en charge de l'environnement | • Manque d'engagement politique<br>• Manque des ressources financières<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **P13 2 2** : les forêts naturelles et parcs agro-forestiers sont aménagés et valorisés | • Nbre de plans d'aménagement forestier élaborés<br>• Superficie de forêts et de parcs agro forestiers aménagées | • Rapports du Ministère en charge de l'environnement | • Manque d'engagement politique<br>• Manque des ressources financières<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **P13 2 4** : les reboisements communautaires et privés sont appuyés | • Nbre de plants produits<br>• Superficies reboisées<br>• Nbre d'initiatives privées | • Rapports du Ministère en charge de l'environnement, | • Manque d'engagement politique<br>• Manque des ressources financières<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |
| **P13 2 5** : la biomasse herbacée et ligneuse est sécurisée contre les feux de brousse | • Longueur de pare-feux réalisés<br>• Nb de sites d'observation sur les feux de brousse installés<br>• Superficies affectées (ha) | • Rapports du Ministère en charge de l'environnement<br>• Rapports Ministère en charge de l'élevage | • Catastrophe naturelle<br>• Manque d'engagement politique<br>• Manque des ressources financières |

| HIERARCHIE DES RESULTATS | INDICATEURS DE PERFORMANCE | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES IMPORTANTES |
|---|---|---|---|
| | | | • Manque d'adhésion des communautés de base |
| P13 2 6 Les produits forestiers non ligneux sont valorisés | • Nbre d'études filières réalisées<br>• Nbre de structures locales de gestion opérationnelles<br>• Nbre de comptoirs de vente de PFNL opérationnelles | • Rapports du Ministère en charge de l'environnement | • Catastrophe naturelle<br>• Manque d'adhésion des communautés de base |

# Annexe n°3 : Autres textes législatifs et règlementaires

## 1. Autres textes législatifs et règlementaires sur le secteur forestier et leur portée

| Texte | Portée |
|---|---|
| • **Loi n°98-07** du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et de la Protection de la Faune et le décret n°98-295/PRN/MH/E/LCD du 29 octobre 1998 portant ses modalités d'application | • Définit le régime de la chasse et la protection de la faune<br>• Organise et répartie les redevances sur la chasse |
| • **Loi n°98-042** du 07 décembre 1998 portant régime de la pêche au Niger ; | • Définit le régime de la pêche et la protection de la faune aquatique<br>• Organise et répartie les redevances sur la pêche |
| • **Ordonnance n°93-014** du 02 mars 1993 portant Régime de l'eau au Niger | • Détermine les conditions d'exploitation et de valorisation des eaux de surface et souterraine |
| • **Ordonnance n°93-16** du 02 mars 1993 portant Code Minier au Niger | • Définit les investissements dans le secteur minier au Niger, la recherche et l'exploitation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social ;<br>• Il accorde aux investisseurs des avantages douaniers et fiscaux importants ;<br>• Définit le régime fiscal applicable aux sociétés minières ainsi la répartition des redevances. |
| • **Ordonnance n°92-45** du 16 septembre portant Code Pétrolier au Niger | • Définit le régime juridique et fiscal des activités de prospection, de recherche, d'exploitation d'hydrocarbures ainsi que des ouvrages et installations permettant leur exercice ;<br>• Définit les droits et obligations des entreprises exerçant les activités susvisées. |
| • **Le décret n°2003- 310 PRN/MRA** du 14 novembre 2003 portant adoption de la Stratégie de Développement Rural (SDR) et l**e décret n°2006-291 /PRN/MHE/LCD** du 05 octobre 2006 portant adoption du Plan d'Actions de la Stratégie de Développement Rural | • Déclinaison sectorielle de la SRP, la SDR s'inscrit dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et doit contribuer plus spécifiquement à la réalisation de l'objectif 1 et 7 qui est celui d' «assurer un environnement durable » aux populations notamment de «réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015» |
| • **Le décret n°2004-200 PRN/MH/E/LCD** du 09 juillet 2004 portant protection des espaces verts et ceintures vertes | • Ce texte garantie la protection contre la coupe, le morcellement, le déversement et l'enfouissement des déchets solides et liquides dans les espaces verts et les ceintures vertes relevant du domaine de public |
| • **Le décret n°96-004** du 09 juin 1996 du Premier Ministre, modifié et complété par **le décret n°2000-272/PRN/PM** du 04 août 2000 lui-même modifié et complété par **le décret n°2011-057PCSRD/PM** du 27 janvier 2011 portant création du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable | • Organe chargé de la coordination des interventions dans le domaine de l'Environnement |
| • **L'ordonnance n°92-O37 du 21 août 1992** et ses textes d'application notamment le **décret n°96-390 du 22 octobre 1996** portant sur l'exploitation, le transport et la commercialisation du bois énergie dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable. | • Elle constitue le support juridique de la Stratégie Energie Domestique et définit le cadre légal des actions d'aménagement des massifs forestiers |
| • **L'ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997** portant institutionnalisation des Etudes d'Impact sur l'Environnement et ses décrets d'application | • Détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact (BEEEI)<br>• Définit les procédures administratives d'évaluation et d'examen des Impacts sur l'environnement, le contenu des Etudes d'Impact sur l'Environnement et les |

| | |
|---|---|
| | Mécanismes de leur publicité<br>• Détermine la liste des activités, travaux et documents de planification assujettis aux Etudes d'Impact sur l'Environnement |
| • L'ordonnance n°2011-014 du 17 février 2011 modifiant et complétant la **loi n°2005-13 du 27 mai 2005** portant statut autonome du personnel du cadre des eaux et forêts | • Cette loi offre de meilleures perspectives de carrière aux agents des Eaux et Forêts, et partant, crée les conditions d'un accomplissement plus efficace de leurs missions statutaires |
| Les Textes sur la décentralisation :<br>• Loi 2001-023 du 10 août 2001 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;<br>• Loi 2002-012 du 11 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ;<br>• Loi 2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes ;<br>• Loi n°2002-35 du 28 mai 2003 portant composition et délimitation des communes ;<br>• Loi n°98-30 du 14 septembre 1998 portant création des départements et fixant leurs limites et le nom de leurs chefs lieux ;<br>• Loi n°98-31 du 14 septembre 1998 portant création des Régions et fixant leurs limites et le nom de leurs chefs –lieux ;<br>• Loi 98-32 du 14 septembre 1998 déterminant le statut des communes urbaines ;<br>• Loi n°96-05 du 06 février 1996, portant création de circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;<br>• Décret n°97-006/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales ;<br>• Décret n°2003-176 du 18 juillet 2OO3 déterminant les modalités de mise à la disposition des collectivités territoriales des services techniques déconcentrés de l'Etat. | Détermine :<br>• la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine national ;<br>• l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;<br>• la santé, la population et l'action sociale ;<br>• la jeunesse, le sport et les loisirs ;<br>• la culture ;<br>• l'éducation et la formation professionnelle ;<br>• la planification ;<br>• l'aménagement du territoire ;<br>• l'urbanisme et l'habitat. |

## 2. Listes de certaines Conventions internationales dans le domaine de la gestion des ressources forestières signées et/ou ratifiées par le Niger

| | Intitulé | Objectif | Date et lieu d'adoption<br>Date d'entrée en vigueur | Date de ratification par le Niger |
|---|---|---|---|---|
| 1. | ***Convention internationale pour la protection des végétaux*** | Maintenir et intensifier la coopération internationale pour lutter contres les parasites et les maladies des plantes et des produits végétaux et pour empêcher leur introduction et leur propagation au-delà des frontières nationales | 06.12.1951<br>Rome<br><br>03.04.1952 | 04.06.1985 |
| 2. | ***Convention phytosanitaire pour l'Afrique au Sud du Sahara*** | Empêcher l'introduction des maladies, insectes nuisibles et autres ennemis des végétaux dans les régions de l'Afrique situées au Sud du Sahara, les éliminer ou les combattre lorsqu'ils sont présents dans cette région et empêcher la propagation | 29.07.1954 | 17.10.1961 |
| 3. | ***Convention de l'organisation contre le criquet migrateur africain*** | Mener, sur le plan international, une lutte préventive contre le criquet migrateur africain et étendre cette lutte contre d'autres espèces d'acridiens migrateurs | 25.05.1962<br><br>13.04.1962 | 13.04.1963 |
| 4. | ***Convention et statut relatifs à la mise en valeur du bassin du Lac Tchad (et amendement)*** | Renforcer la coopération et intensifier les efforts de mise en valeur du bassin du lac Tchad et créer une institution à cet effet | 22.05.1964<br>(Convention)<br>22.10.1972<br>(Amendement) | |
| 5. | ***Convention phytosanitaire pour l'Afrique*** | Combattre et éliminer les maladies des plantes en Afrique et prévenir l'apparition de maladies nouvelles | 13.09.1967<br>Kinshasa | 25.04.1968 |
| 6. | ***Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles dite « Convention d'Alger »*** | 1°) Adopter les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation des sols, eaux, flore et faune en accord avec les principes scientifiques et à l'égard du meilleur intérêt des peuples<br>2°) Accorder une protection spéciale aux espèces de faune et de flore menacées d'extinction et à leurs habitats | 15.09.1968<br>Alger<br><br>09.10.1969 | 26.02.1970 |
| 7. | ***Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau dite « Convention Ramsar »*** | 1°) Arrêter l'empiétement sur les sites et la perte des zones humides de tout genre (lacs, lagons, marais, etc.)<br>2°) Encourager ses adhérents à désigner et à protéger des zones humides par l'inclusion de ces sites sur une liste des zones humides maintenue par la convention (dans ce contexte, le Niger a nommé le Parc National du « W » comme site « Ramsar » | 02.02.1971<br>Ramsar (Iran)<br><br>21.12.1975 | 30.08.1987 |
| 8. | ***Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leurs sous-sols*** | Exclure de la course aux armements le fond des mers et des océans ainsi que leurs sous-sols, comme étape vers le désarmement, l'atténuation des tensions internationales et le maintien de la paix mondiale | 11.02.1971<br>Londres, Moscou, Washington<br><br>18.05.1972 | 18.05.1972 |
| 9. | ***Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et leur destruction*** | Eliminer l'utilisation d'armes biologiques et en interdire la mise au point comme mesures en vue du désarmement général pour le bien de l'humanité entière | 10.04.1972<br>Londres, Moscou, Washington<br><br>26.03.1975 | 26.03.1975 |
| 10. | ***Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction dite « Convention CITES » ou bien « Convention de Washington »*** | 1°) Contrôle, supervision et réglementation du commerce international exceptionnel<br>2°) Mise en œuvre d'un système de permis pour réglementer le commerce sur la base de trois (3) annexes (I, II, III) | 06.03.1975<br>Washington<br>01.07.1975<br>(Amendement<br>30.04.1983 à Gaborone) | 08.09.1975 |
| 11. | ***Convention portant création d'un Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)*** | Protéger les populations de la région soudano-sahélienne ainsi que leur économie contre la sécheresse | 12.12.1973<br>Ouagadougou | 24.01.1974<br>(ratification) |
| 12. | ***Accord portant réglementation commune sur la faune et la fore*** | Préparer une liste commune d'espèces protégées fondée sur l'annexe de la Convention d'Alger, ainsi que les règles communes destinées à éliminer les différences existant entre les Etats membres, dans le degré de protection accordé aux différentes espèces | 03.12.1977<br><br>02.12.1977 | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ***13.*** | ***Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage dite « Convention de Bonn »*** | 1°) Conservation d'espèces migratrices sur la total ité de parcours qu'elles empruntent<br>2°) Protection de certaines espèces migratrices men acées d'extinction : cigognes, baleines, etc. | 23.06.1979<br><br>Bonn<br><br>01.11.1983 | 07.07.1980 |
| ***14.*** | ***Convention internationale pour la protection de végétaux*** | Maintenir et intensifier la coopération internationale pour lutter contre les parasites et les maladies des plantes et des produits végétaux, pour empêcher leur introduction et leur propagation, au-delà des frontières nationales | 06.12.1951<br>Rome<br>03.04.1952 | 04.06.1985 |
| ***15.*** | ***Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger et protocole relatif au fonds de développement du Bassin du Niger*** | Transformer la Commission du fleuve Niger en Autorité du Bassin du Niger et créer un fonds de développement destiné à contribuer à la mise en valeur du bassin du Niger | 21.11.1980<br><br>03.12.1982 | 03.12.1980 |
| ***16.*** | ***Protocole amendant la convention relative aux zones humide d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine*** | Rendre la convention plus efficace en incluant les engagements spécifiques aux Etats parties | 03.12.1982<br><br>01.10.1986 | 30.12.1987 |
| ***17.*** | ***Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*** | - Réduire les effets négatifs des activités humaines industrielles, sources d'émissions diverses dans l'atmosphère<br>- Elaborer des instruments légaux pour faire face à la menace du changement climatique et de la variabilité du climat | 11.06.1992<br>Signature à Rio<br>Entrée en vigueur<br>24.03.1994 | 25.07.1995 |
| ***18.*** | ***Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique*** | - Favoriser la coopération internationale et régionale entre les Etats, les organisations intergouvernementales et le secteur non gouvernemental aux fins de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments<br>- Assurer des ressources financières nouvelles et additionnelles ainsi qu'un accès satisfaisant aux techniques pertinentes, afin d'influer sensiblement sur les mesures par lesquelles le monde sera à même de s'attaquer à l'appauvrissement de la diversité biologique | 11.06.1992<br>Signature à Rio | 25.07.1995 |
| ***19.*** | ***Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification particulièrement en Afrique*** | Favoriser l'utilisation viable des terres et le développement durable dans les pays touchés par la désertification et la sécheresse, en éliminant la pauvreté et en garantissant la sécurité alimentaire et énergétique, la croissance économique et la stabilité des ressources financières | Adoptée à Paris le 17.06.1994 | Signée par le Niger le 14.10.1994 à Paris, ratifiée le 19.01.1996 |
| ***20.*** | ***Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international*** | Encourager le partage des responsabilités et la coopération entre les parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques, afin de protéger la santé des personnes et l'environnement contre les dommages éventuels, et afin de contribuer à l'utilisation écologiquement rationnelle des produits (chimiques interdits ou strictement contrôlés, préparations des pesticides extrêmement dangereux) | Adoptée le 10 septembre 1998 | Non signée, mais la ratification par le Niger est en cours |
| ***21.*** | ***Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la Convention sur la diversité biologique*** | Conserver la diversité biologique et protéger la santé humaine contre les effets néfastes des organismes vivants modifiés (OVM) issus de la biotechnologie moderne. Les mouvements de tels organismes sont régis par le principe de l'accord préalable (APC) | Adopté le 29 janvier 2000 à Montréal | Signé par le Niger le 30 mai 2000 |
| ***22.*** | ***Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*** | S'acquitter des engagements chiffrés en matière de limitation et de réduction prévus des gaz à effets de serre de façon à promouvoir le développement durable. | Au 2 juillet 2002, 84 signatures et 74 ratifications ont été enregistrées | Signé par le Niger le 23.10.1998 et ratifié le 30.09.2004 |

# Annexe n°4 : Termes de référence

## I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

### 1.1 Contexte International et sous-régional

Depuis le sommet de Rio (1992), la gestion durable des ressources forestières occupe de plus en plus l'attention des acteurs à tous les niveaux.

Au plan international, le plan d'action issu de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) invite tous les pays du monde à préparer et mettre en œuvre des programmes forestiers nationaux (PFN), afin de traduire en actions concrètes, les principes et recommandations adoptés. Ainsi, les conventions sur la biodiversité, les changements climatiques et la lutte contre la désertification, mettent en exergue le rôle essentiel des activités forestières, le besoin de les planifier et la nécessité de renforcer le développement forestier. Les négociations intergouvernementales sur les forêts qui ont suivi la CNUED et notamment menées dans le cadre du groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (IPF) et le Forum intergouvernemental sur les forêts (IFF), soulignent le rôle des programmes forestiers nationaux en tant que moyens permettant de traiter des questions relatives aux forêts de manière globale et multisectorielle. Enfin, l'adoption d'un Instrument Juridiquement non contraignant concernant tous les types des forêts dans le cadre des activités du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) constitue assurément une initiative à considérer au regard de ces objectifs.

Au niveau sous-régional, plusieurs initiatives visant la gestion durable des forêts et arbres sont engagées, débouchant pour certaines, à l'adoption de politiques et plans d'actions sous-régionaux. C'est le cas de :

- La Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE) de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui consacre la gestion durable des ressources naturelles comme un de ses axes majeurs ;
- La Politique Forestière de la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le processus de dialogue forestier en Afrique de l'ouest en cours de développement.

### 1.2 Contexte National

Pays sahélien, à ¾ désertique et totalement enclavé, le Niger possède une économie essentiellement basée sur le secteur primaire. Les activités rurales productives sont mises à rudes épreuves par les sécheresses récurrentes et la désertification. Ces deux phénomènes, tout en accentuant l'aridité du climat, accélèrent la dégradation des ressources naturelles (sol, eau, végétation, faune). En plus de ces aléas climatiques, la pression démographique très forte (taux de croissance de 3,3%) et le niveau de pauvreté des populations (rurales à 83%) se conjuguent pour maintenir et accentuer la tendance régressive des ressources naturelles en général et forestières en particulier. Selon le profil de pauvreté établi, environ 62% de la population vit en-dessous du seuil de la pauvreté.

Dans un tel contexte, les ressources forestières jouent un rôle stratégique pour les populations qui en tirent complément alimentaire, médicaments, fourrager pour le cheptel ainsi que des revenus monétaires. En outre, la biomasse constitue la principale source d'énergie pour plus de 90% des ménages.

Depuis l'adoption de la loi 2004- 040 du 8 juin 2004 fixant le régime forestier, et en vue de renforcer les capacités d'intervention du Niger dans le domaine des forêts, l'élaboration d'un Plan Forestier National (PFN) est devenue une obligation pour le gouvernement du Niger. Dans ce contexte et afin de renforcer la place occupée par le secteur forestier aux plans écologique et socio-économique, le gouvernement a entrepris d'élaborer le premier Plan Forestier National avec l'appui du Mécanisme pour les Programmes Forestiers de la FAO. De façon globale, le but des Programmes Forestiers Nationaux est de promouvoir la

conservation et l'utilisation durable des ressources forestières afin de répondre aux besoins locaux et nationaux, à travers le renforcement du partenariat en matière de gestion, de protection et de remise en état des ressources et des terres forestières.

De façon générale, avec l'adoption de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté et de la Stratégie de Développement Rural (SDR), le Niger s'est doté de cadres stratégiques globaux de référence pour la Planification du Développement. Ainsi, à travers l'élaboration du PFN, il s'agira de traduire au plan opérationnel, pour la période 2011- 2015, les orientations et axes stratégiques et programmes de la SDR en matière du développement forestier. De ce fait, le PFN devra être bâti principalement autour des programmes de la SDR en liens avec le sous secteur forestier.

Au vu de tout ce qui précède, dans le cadre du Partenariat entre le Niger et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux (Mécanisme), une subvention de ce dernier est allouée pour l'élaboration d'un document de référence sur les forêts et les perspectives de développement forestier tenant lieu du Plan Forestier National.

### 1.3 État d'avancement du processus d'élaboration du PFN

Conformément à l'accord de partenariat établi entre le Niger et le Mécanisme pour les PFN, un « état des lieux » du sous secteur forêt a été réalisé dans la perspective de formulation du document de PFN. Cet état des lieux a permis la réalisation :

- De huit études régionales analysant les potentialités et contraintes forestières ainsi que des axes d'actions ;
- De trois thématiques, à savoir : (i) une étude sur les aspects techniques ; (ii) une étude sur les aspects institutionnels et juridiques du sous secteur forêt ; (iii) une étude sur les aspects socioéconomiques du sous secteur forêt.

## II – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

L'objectif global de la prestation est d'élaborer un document de PFN tenant compte de la SDR, des travaux d'état des lieux réalisés ainsi que des initiatives en cours aux niveaux sous-régional, régional et international.

Les objectifs spécifiques sont :

- Synthétiser les études régionales portant sur les états des lieux du secteur forestier et les études thématiques relatives aux aspects techniques, socio-économiques, institutionnels et juridiques;
- Recenser et analyser les actions forestières définies par le plan d'action de la SDR pour s'assurer de leur pertinence ;
- Faire une planification opérationnelle des actions forestières, au niveau national, régional et par écorégion pour la période 2011-2015.

## III- PRODUIT ET RESULTATS ATTENDUS

Le produit attendu de la prestation est le document de PFN décrivant les actions forestières à mettre en œuvre aux niveaux national, interrégional (écorégion) et régional au cours de la période 2011-2015. A ce titre, les résultats sont :

- Un document de démarche méthodologique et de proposition de canevas du PFN est élaboré ;
- Un rapport provisoire du PFN qui sera soumis au comité de lecture est élaboré;
- Un rapport intégrant les observations et amendement du comité de lecture qui sera soumis aux ateliers sous-régionaux est disponible;
- Un rapport intégrant les observations des ateliers sous régionaux et qui sera soumis à nouveau à l'examen du comité de lecture est disponible ;
- Un rapport intégrant les observations du comité de lecture et qui sera soumis à l'atelier national de validation est élaboré;

- Un Rapport définitif tenant lieu de Document de PFN qui sera soumis à l'adoption du Gouvernement est élaboré.

## IV – PRINCIPES ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE:

### 4. 1 Principes

Durant tout le processus d'élaboration du document de PFN, les principes de base à respecter sont les suivants :

- La participation de toutes les parties prenantes ;
- La prise en compte des stratégies et politiques nationales en matière de gestion des ressources naturelles et de réduction de la pauvreté ;
- La prise en compte des processus et initiatives sous-régionaux et internationaux.

### 4.2 Modalités de réalisation

#### 4.2.1 Processus et activités

Le PFN du Niger sera élaboré suivant les étapes ci-après :

a. Soumission au Comité de suivi du processus du Programme Forestier National (Comité de suivi), pour approbation d'une démarche méthodologique qui proposera notamment des « écorégions » devant faire l'objet d'actions communes ;
b. Elaboration d'un premier « draft » du PFN qui sera soumis à l'examen d'un comité de lecture composé de personnes ressources expérimentées identifiées par le Comité de Suivi ;
c. Organisation d'ateliers régionaux par « écorégions », afin de valider les déclinaisons régionales et « éco-régionales » du PFN ;
d. Organisation d'un atelier national de validation du document ;
e. Finalisation du document du PFN.

Les activités financées par le Mécanisme au titre de la mission objet des présents termes de référence relèvent des points a, b, c et e ci-dessus. Les activités relatives au point d seront prises en charge par la DGEEF dans le cadre d'un protocole avec le Mécanisme.

#### 4.2.3 Durée

La durée totale du processus sera de six (6) mois repartis comme suit : trois (3) mois effectifs pour l'étude et trois (3) mois consacrés au suivi et à l'organisation des ateliers.

#### 4.2.4 Déroulement de la mission

Au démarrage de la mission, une séance d'explications et d'orientation est prévue avec le comité de suivi et/ou le coordinateur du processus, au cours de laquelle une compréhension harmonisée des TDR sera recherchée.

Pour ce faire, les intervenants doivent présenter une méthodologie claire, un planning détaillé des activités sur la durée de trois (3) mois et un sommaire de document de PFN.

Dans la mesure du possible et lorsque cela sera nécessaire au cours de l'élaboration du document du PFN, le coordinateur organisera des rencontres avec les intervenants pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux.

#### 4.2.5 Profil du prestataire

L'étude pourra être confiée à tout intervenant national (organisation non-gouvernementale, consultant(s)) justifiant de solides expériences et de connaissances du secteur forestier d'une façon générale et d'une bonne compréhension des processus de formulation et de mise en œuvre des politiques nationales.

## V. FINANCEMENT DISPONIBLE

Le montant maximal du financement disponible pour cette consultation est de 23.000 Dollars des Etats-Unis, y compris l'organisation des ateliers régionaux par « écorégions ».

## VI. MODALITES DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les propositions devront être présentées sur la base du formulaire joint au dossier de l'Appel à propositions et devront, au minimum, présenter une description quantitative et qualitative des résultats attendus, l'approche proposée, la description des moyens humains et organisationnels mis en œuvre et le budget proposé.

Les propositions doivent être soumises au plus tard le (date) à l'adresse suivante :

Coordination du Processus PFN, Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, tél : 20 72 37 55 ; 96 96 59 10

## VII. MODALITES DE SELECTION DES PROPOSITIONS

Les propositions feront l'objet d'une évaluation par le Comité de Suivi selon les critères suivants : (liste des critères).

- La qualité technique de la proposition;
- La capacité du prestataire à réaliser les travaux (expériences du prestataire, expériences et/ou des experts présentés par le prestataire, etc.) ;
- La pertinence de la méthodologie et du planning proposés;
- La conformité aux exigences des pièces administratives ;
- L'adéquation du budget proposé par rapport au montant maximal annoncé pour l'offre
- La contribution propre du prestataire.

### Format des propositions des offres

**Objet**: proposition pour la mise en œuvre de Termes de référence relatifs à l'élaboration du Plan Forestier National

**Proposition préparée par**: nom et coordonnées de l'organisation ou institution qui a préparé la proposition

**Titre**: en plus du titre de l'initiative à financer, mentionner le Mécanisme, rappeler le pays et indiquer la date de rédaction de la proposition

**1. Contexte** (Copié/adapté à partir des TdR en fonction des spécificités de l'initiative)

**2. Objectifs de l'initiative** (Copié/adapté à partir des TdR en fonction des spécificités de l'initiative)

**3. Résultats attendus** (cf. TdR)

Présentation détaillée des résultats, en suivant le plan donné par les TdR:

- Pour les études, l'information du public, la communication, les processus participatifs et le développement des capacités, description des lacunes à combler et des capacités à développer;
- Pour les développements de politiques et cadres légaux, indiquer les documents à produire ou à mettre à jour, ainsi que les principales orientations que doivent refléter ces documents ;
- Pour la production de directives techniques, indiquer le domaine technique à couvrir.

**4. Approche proposée**

Décrire comment (par quelles activités, en utilisant quelle méthodologie) l'organisation propose de produire les résultats ci-dessus mentionnés: données à recueillir, parties prenantes à consulter, rencontrer ou former, forums, méthodes et approches pour rassembler et communiquer l'information, etc.

**5. Personnel, Logistique et calendrier**

Donner la liste des personnes impliquées dans la réalisation des travaux, leur domaine d'expertise, la durée de leur intervention, la localisation des travaux, les besoins de transport, et le plan de travail ainsi que les divers documents attendus aux différentes étapes du travail.

**6. Rapports** (cf. TdR)

En suivant le plan donné par les TdR, faire une présentation détaillée des rapports d'activité et des rapports financiers qui seront fournis, avec mention de la personne habilitée à certifier ces derniers.

**7. Budget et conditions de paiement**

Présentation détaillée :

- des divers éléments (transport, honoraires, per diem, fournitures et services divers) que l'organisation juge nécessaires à pour atteindre les résultats attendus;
- de la part du budget à financer par le mécanisme et de la part qui sera couverte par l'organisation et/ou d'autres sources (cette part doit représenter au moins 20% du budget total) ;
- du calendrier souhaité pour les paiements de la part financée par le Mécanisme.

**Pièces jointes :**

- Termes de référence
- CV de toutes les personnes impliquées dans la réalisation de l'initiative.